

Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

ANNEXES



Table des matières

1	Annexe « Introduction » : compléments d'informations.....	5
1.1	Modalités d'élaboration du SRDEII	5
1.2	Liste des contributions écrites reçues	6
1.3	Principe égalité hommes femmes	13
1.4	Synthèse des consultations territoriales	22
1.5	Synthèse de l'enquête régionale de mai-juin 2016	32
2	Annexe « Orientations » : compléments d'informations.....	44
2.1	Le développement des territoires par l'innovation.....	44
2.2	Le concept d'économie circulaire et stratégie régionale.....	47
2.3	Volet transports & infrastructures : enjeux	50
2.4	La Présentation de la filière agricole et agroalimentaire.....	52
2.4.2	La filière pêche – aquaculture.....	56
2.4.3	L'agroalimentaire en Nouvelle Aquitaine	58
2.4.4	La filière forêt-bois en Région Nouvelle-Aquitaine.....	60
2.5	La « croissance bleue » : contexte et propositions	62
2.6	La santé et la silver économie : contexte et propositions	66
2.7	Le secteur de la culture - Industries Créatives et Culturelles : contexte et propositions	69
2.8	Le volet de la Formation Professionnelle : contexte et propositions	72
2.9	Le secteur du tourisme : contexte et propositions	73
2.10	L'Economie Sociale et Solidaire : enjeux et propositions.....	75
3	Annexe « Gouvernance » : compléments d'informations.....	86
3.1	Répartition de l'action régionale entre la Région, la Métropole, les EPCI et les Conseils départementaux (Loi NOTRe)	86
3.2	Le volet métropolitain du SRDEII : l'articulation Métropole / Région.	89
3.3	Aides octroyées aux entreprises et droit européen.....	104
	Lexique des sigles, acronymes et anglicismes	105

1 Annexe « Introduction » : compléments d'informations

2 Annexe « Orientations » : compléments d'informations

3 Annexe « Gouvernance » : compléments d'informations

1 Annexe « Introduction » : compléments d'informations

1.1 Modalités d'élaboration du SRDEII

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens mis en œuvre pour chaque groupe opérationnel. Pour mémoire les travaux des groupes ont précédé les ateliers thématiques que se sont tenus sur la première quinzaine du mois de juillet 2016.

Groupes opérationnels (GO)	Nombre de réunions du GO	Modalités de consultation des parties prenantes HORS GO (entretiens individuels, auditions etc.)	Date de l'atelier thématique
Politique de filières	3 réunions	Audition d'experts au cours du processus 10 contributions majeures réceptionnées	8 juillet 2016
Transformation numérique – Transport et mobilité intelligente – Développement Durable (énergie / urbanisation)	5 réunions	Audition d'experts au cours du processus Près de 10 contributions majeures réceptionnées	8 juillet 2016
Internationalisation et attractivités	3 réunions	Enquête téléphonique auprès des entreprises (2 204 entreprises répondantes) 28 contributions spécifiques reçues et analysés	7 juillet 2016
Innovation	4 réunions	117 entretiens d'experts Plus 10 contributions majeures réceptionnées	6 juillet 2016
Amélioration de la performance industrielle – Usine du Futur	3 réunions	28 entretiens d'experts 12 contributions spécifiques reçues et analysés	7 juillet 2016
Economie de proximité	3 réunions	Une dizaine de contributions majeures réceptionnées	11 juillet 2016
Retournement des entreprises et relance des territoires	3 réunions	Une dizaine d'entretiens d'experts	12 juillet 2016

1.2 Liste des contributions écrites reçues

Date	Contributeur	Contributions au SRDEII	Documents	EPCI
juil-16	ADI/CRESS	Partenariat ADI ALPC/CRESS Enjeux/Préconisations Développement de l'innovation sociale / Coopération	1 contribution	Réseau/Consul aires
08/07/16	ADIE ALPC	Dispositifs microcrédits / Création d'entreprises Rapport annuel 2015 1 plaquette : impact économique de l'action de l'ADIE	1 courrier 1 contribution Plaquettes	Réseau
juil-16	Agglomération Grand Angoulême	Attractivité Innovation	2 contributions	Agglomération
24/07/16	Agglomération Grand Angoulême	Contribution vision partagée - Orientation du territoire de la Charente	1 courrier 1 contribution	Agglomération
08/08/16	Agglomération PPP Pau Porte des Pyrénées	Enjeux de redynamisation des zones d'activité économique sur territoire PPP - compétitivité agglomération	1 courrier 1 contribution	Agglomération
23/06/16	Agglomération 2B - Bocage Bressuirais	GPEC Monde Rural Doc. présentation	1 courrier 1 fichier	Agglomération
23/06/16	Agglomération d'Agen	Contribution + réponse questionnaire sur l'attractivité	1 contribution	Agglomération
12/08/16	Agglomération d'Agen	Courrier J. Dionis du Séjour - réunion le 29/09/16 avec Présidents 22 agglomérations - Coordination action Région	1 courrier	Agglomération
26/07/16	Agglomération de Brive CCI de la Corrèze - Brive entreprendre	Attentes et besoins des entreprises : accompagnement chef d'entreprises, animation de réseaux, promouvoir le savoir-faire Besoins des territoires : développement équilibré des territoires, renforcer l'attractivité	1 courrier/ contribution	Agglomération/ Chambre consulaire
23/06/16	Agglomération de La Rochelle	La stratégie de développement économique du territoire Partenaire de proximité en faveur du développement économique et de l'emploi : Animer tissu économique / favoriser structuration de filières du territoire / compléter écosystème innovation du territoire / renforcer atouts du territoire/ développer image économique du territoire Attractivité	1 courrier/ 1 contribution	Agglomération

Date	Contributeur	Contributions au SRDEII	Documents	EPCI
20-juin	Agglomération du Grand Dax	Un document sur l'attractivité + une plaquette : Mettre en valeur les atouts du territoire Territoires innovants Création d'emplois Développement harmonieux des territoires Réponse à un questionnaire (4 onglets) - ESS	1 contribution 1 questionnaire (Ess et attractivité) 1 courrier	Agglomération
14-juin	Agglomération Grand Périgueux	Attentes et objectifs en matière : - d'aide directe aux entreprises - d'ancrage sectoriel et d'accompagnement des filières - d'accueil et de conseil aux entreprises - de structures de développement - de développement universitaire et de formation professionnelle - d'insertion professionnelle et de fluidification du marché du travail - de désenclavement et d'accessibilité	1 courrier	Agglomération
23-juin	Agglomération du Niortais	Priorités d'actions + volet attractivité	1 courrier 1 contribution 1 questionnaire + annexe	Agglomération
28/06/16	Agglomération Limoges	Conforter économie présidentielle : attractivité, emplois Soutenir l'économie productive Développer les coopérations	1 contribution 1 tableau	Agglomération
13/06/16	Agglomération Sud Pays-Basque	Politiques de l'agglomération . Ancrage territorial et consolidation filière d'excellence Océan Action Sports . Redéploiement filières "historiques" (agriculture et art culinaire, pêche, tourisme) . Emergence nouvelle filière : silver économie . Consolider l'action économique de proximité		Agglomération
19/07/16	Agglomération Val de Garonne	Transformation numérique / Innovation et recherche / Transport fluvial / Création entreprises / Adéquation emploi-formation Positionnement des agglomérations : acteurs privilégiés de la Région	1 courrier 1 note	Agglomération
28-avr	ARACT	Diagnostics «Ressources Humaines et Conditions de Travail» réalisés entre 2012 et 2015 par l'Aract Limousin dans les entreprises bénéficiant d'aides financières de la collectivité	2 fichiers	Réseau
23/06/16	BGE ALPC	Région plus forte : . De nouveaux entrepreneurs plus durables . Chercher entrepreneurs de demain . Écosystème favorable au développement des TPE . Parcours complet digital pour entrepreneurs	1 courrier 1 contribution	Réseau
juil-16	CAPEB	Contribution : politique du développement durable et du logement Nécessité pour les TPE d'accéder au haut débit et très haut débit	1 contribution	Consulaire

Date	Contributeur	Contributions au SRDEII	Documents	EPCI
20-avr	CCEF de Poitou-Charentes	Leurs missions	1 fichier	Réseau
23-juin	CCI ALPC	Documents classés par GO	11 fichiers	Consulaire
12/07/16	CCI ALPC (complément envoi 23/06/2016)	Une nouvelle dynamique pour les entreprises de la Nouvelle-Aquitaine	1 courrier 1 contribution	Consulaire
juil-16	Chambre régionale d'Agriculture	Agir ensemble pour l'avenir de l'agriculture	1 contribution	Consulaire
29/07/16	CdC du Mellois	Articulation entre intercommunalités et Région dans le champ du développement économique	1 courrier 1 contribution	Communauté de communes
16/06/16	CdC Grand Cognac/Jarnac/Grand Champagne/Rouillais/Chateaufort-sur-Charentes	Saisine : organisation des compétences en matière de développement économique	1 courrier	Communauté de communes
09/06/16	CdC Ile d'Oléron	Diagnostic et actions prioritaires Economie et enjeux locaux	1 courrier contribution	Communauté de communes
16/06/16	CdC Poitou Charentes-Cognac	Développement offre hébergement touristique Ruralité Agriculture/viticulture	1 courrier	Communauté de communes
juil-16	CESER	Propositions pour les 8 thématiques de concertation du SRDEII	1 contribution	CESER
Sept-16	CGT	Contribution	1 contribution	Syndicat
mai-16	CMA	Livre blanc de l'artisanat en ALPC	1 doc	Consulaire
26/06/16	CMA - Contribution complémentaire	Insertion - emploi - formation & développement économique des entreprises et des territoires	1 courrier 1 note	Consulaire
juil-16	Département de la Charente (16)	Contribution commune EPCI et acteurs du département : orientations du territoire de la Charente	1 courrier 1 contribution	Département
juil-16	Département de la Charente - 16	Retour questionnaire	1 questionnaire	Département
juil-16	Département de la Charente Maritime - 17	Demande d'une convention sur le Tourisme (compétence partagée), souhaite poursuivre sur l'immobilier (en s'adaptant), sur la pêche (convention avec la Région), sur l'agriculture et la forêt (convention avec la Région), et l'accompagnement des PME à l'international (non touché par la Loi NOTRe).		Département
juil-16	Département de la Corrèze - 19	Le Département demande à la Région d'être attentive aux "pépites", ETI de demain, favoriser les entreprises familiales, favoriser l'excellence des productions agricoles et de la forêt.		Département

Date	Contributeur	Contributions au SRDEII	Documents	EPCI
27/06/16	Département de la Creuse - 23	Accompagnement du développement des territoires fondée sur la notion de solidarité Immobilier d'entreprise Partenariat	1 courrier	Département
juil-16	Département de la Creuse - 23	Insiste sur la présence d'entreprises sur un territoire rural comme la Creuse.		Département
juil-16	Département de la Dordogne - 24	Projet de convention transitoire pour 2016 pour autoriser le Département à agir pour l'Agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et la forêt. Demande d'intervention sur les Tournages en 24. Demande de relever les plafonds d'aide pour l'hôtellerie		Département
juil-16	Département de la Gironde - 33	Poursuite de sa politique en faveur de l'agriculture et recherche de complémentarité avec la Région / renforcer la prise en compte de la politique de proximité / Associer pleinement le Département à la politique de l'ESS .		Département
01/08/16	Département de la Gironde - 33	Accompagnement agriculture, pêche, forêt Soutien emploi non délocalisable (économie de proximité + ESS)	1 courrier 1 contribution	Département
juil-16	Département de la Haute Vienne - 87	Anticiper l'évolution des activités économique, aider l'agriculture, la filière bois, les SAP, la filière du Luxe // soutenir les Chambres d'Hôtes et les gîtes ruraux (demande prise de relais par la Région) // Agriculture // Tourisme.		Département
23/06/16	Département de la Haute-Vienne - 87	Enjeux Aménagement équilibré territoires et Département D'une économie résidentielle à une économie productive	1 courrier 1 contribution	Département
juil-16	Département des Deux Sèvres - 79	De manière générale, le Département demande une offre adaptée aux TPE en ce qui concerne l'ingénierie, la création et la reprise. Une contractualisation avec la Région et un organigramme lisible		Département
20-juin	Département des Landes - 40	Parc industriel et logistique ferroviaire de laluke Domolandes Agrolandes 15 fiches sur Syndicats mixtes 40	1 courrier 3 contributions Annexes syndicats mixtes Rapport d'activité	Département
juil-16	Département des Landes - 40	Le département entend poursuivre son engagement pour l'agriculture, agroalimentaire, forêt et pêche / Les aides à l'immobilier via 15 EPCI /les aides à Agrolandes, Domolandes, Parc de Laluke, BGE Landes / les aides à l'Artisanat de Production et aux commerces de centre bourg / les investissements pour le Tourisme		Département

Date	Contributeur	Contributions au SRDEII	Documents	EPCI
juil-16	Département des Pyrénées-Atlantiques - 64	Le département rappelle l'importance de l'immobilier d'entreprise (par délégation des EPCI), le soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire, le développement touristique.		Département
juil-16	Département du Lot-et-Garonne - 47	Thèmes à soutenir : Agroalimentaire, tourisme, le foncier économique.		Département
juil-16	DFPA - Région ALPC	Mis en avant des COT (Contrats d'Objectifs Territoriaux) Point de vigilance : Pôle d'excellence	1 contribution 3 documents	Région
19/07/16	EDF	Cluster e-Clide Production électrique hydraulique - Vallées de la Nouvelle-Aquitaine (Dordogne et Massis des Pyrénées)	1 courrier 1 note	Entreprise
03-mai	France Limousin Sélection (Organisme de Sélection de la race bovine Limousine)	Eléments complémentaires SRDEII - Plan stratégique Limousine	2 fichiers	Réseau
11-mai	Plateforme d'Initiative ALPC	Contribution de la coordination régionale des plateformes d'Initiative Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	1 fichier	Réseau
juil-16	Pôle environnement "transition hydrique"	Gestion intelligente de l'eau / filière industrielle stratégique économie verte	1 contribution	
juil-16	Pôle environnement "transition hydrique" - Rapport info Sénat "eau déclarée"	Annexe	1 rapport	Pôle/Cluster
28/06/16	Pôle territorial Cœur entre-deux-mers	Contribution : pôle relais de proximité des politiques régionales / ingénierie	1 courrier 1 contribution	Réseau
30/06/16	Porte Océane du Limousin (CdC POL)	Attente du POL : infrastructures, pôles d'excellence territoriaux, partenariat	1 contribution	Communauté de Communes
05/09/16	Région Nouvelle-Aquitaine - Bureau de Bruxelles	Positionner la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que leader de l'Europe de la recherche et de l'innovation	1 note	Région
28/07/16	Région Nouvelle-Aquitaine- Pôle économie et environnemental (DEE)	Contribution Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche PPT réunion de concertation Région/Dpt du 12/07/2016	1 PPT	Région
22/06/16	Région - Nouvelle-Aquitaine - PôleDEE	La croissance bleue	1 note 1 relevé de décisions 1 PPT	Région

Date	Contributeur	Contributions au SRDEII	Documents	EPCI
22/07/16	Région - Nouvelle-Aquitaine – Pôle DEE Site de Poitiers	Politique égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations	1 note	Région
21/07/16	Région Nouvelle-Aquitaine – Pôle DEE- Site de Poitiers	Déchets et économie circulaire	1 note	Région
28/07/16	Région Nouvelle-Aquitaine- Pôle Formation et Emploi	Aide collective par filière à la formation des salariés	1 fiche	Région
28/07/16	Région Nouvelle-Aquitaine- Pôle Formation et Emploi	Aide directe plan formation salariés	1 fiche	Région
juil-16	Région Nouvelle-Aquitaine - Direction de la culture	Industries culturelles et créatives : Une politique de filières à articuler avec les écosystèmes créatifs sur les territoires au cœur de la révolution numérique	1 note	Région
05/09/16	Région Nouvelle-Aquitaine - Direction de la culture	Aides aux cinémas des départements Précisions ministérielles (Matignon et DGCL) sur la poursuite de la politique de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle des départements	1 note 2 courriers	Région
juil-16	Région Nouvelle-Aquitaine - Infrastructures de transport et marchandises	Enjeux sur la thématique des infrastructures de transport et marchandises : report modal et aéroport	1 note	Région
Septembre 16	Région Nouvelle-Aquitaine – Pôle (DEE) – Santé	Santé et silver économie	1 contribution	Région
Septembre	Région Nouvelle-Aquitaine – Pôle DEE Agriculture/agroalimentaire	Présentation de la filière agricole et agroalimentaire	1 contribution	Région
16-juin	Réseau Inpactpc	Plaquette	1 fichier pdf	Fédération Professionnelle
juil-16	Réseau régional des MFR (Maisons Familiales Rurales) sur l'innovation et la promotion de l'entrepreneuriat	Promouvoir innovation et entrepreneuriat dans les écoles Assurer le maillage territorial en formation initiale et continue en gestion de projet	1 contribution	Fédération Professionnelle
30/06/16	Syndicat mixte Pays de Gâtine Parthenay	Partenaire de proximité en faveur du développement économique et de l'emploi	1 courrier 1 contribution	Syndicat Mixte

Date	Contributeur	Contributions au SRDEII	Documents	EPCI
25-mai	UIMM	Usine du futur / Contexte institutionnel général / Nouvelle donne sociale et sociétale	1 courrier 1 contribution	Fédération Professionnelle
23/06/16	UIMM	4 priorités et 23 propositions	2 fichiers	Fédération Professionnelle
29/06/16	Université de Limoges	Valorisation de la Recherche Besoin des entreprises en matière de formation Impact de l'université sur le territoire	1 courrier 1 contribution	Université
juil-16	UPA (Union Patronale Artisanale)	Développement économique / Urbanisme commercial / Dialogue social	1 contribution	Fédération Professionnelle

1.3 Principe égalité hommes femmes

Politique égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations Eléments de contexte et propositions

Introduction

L'égalité entre les femmes et les hommes et plus largement la lutte contre les discriminations, sont aujourd'hui inscrites dans la plupart des politiques publiques. Elles sont aussi des priorités clairement affirmées par l'Union Européenne et par l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, l'égalité de fait reste à opérer, ce qui justifie la mise en œuvre de politiques volontaristes dans ce domaine. Les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les Régions, ont un rôle majeur à exercer pour favoriser une société et une économie réellement égalitaires. La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes entérine fortement cette responsabilité en soumettant les collectivités locales à de nouvelles obligations. Ainsi, en inscrivant la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations de manière concrète dans le SRDEII, la Nouvelle-Aquitaine pérennise les politiques menées jusqu'alors par les anciennes Régions qui la constituent et affiche la volonté ambitieuse d'aller encore plus loin dans leur mise en œuvre.

Contexte législatif

- La loi n° 2014 – 813 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé les outils juridiques de l'égalité professionnelle. La loi du 17 août 2015 pour le dialogue social rénove et simplifie ces outils : le rapport de situation comparé est désormais réalisé sous la forme d'une base de données, et l'égalité professionnelle est présente dans les trois négociations obligatoires : égalité professionnelle et qualité de vie, rémunérations et parcours professionnels.
- L'Accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, signé le 5 février 2015 par Madame Pascale Boistard, Secrétaire d'État chargée des Droits des femmes et Odile Renaud-Basso, Directrice Générale Adjointe du groupe Caisse des Dépôts. Cet accord vise notamment à renforcer la visibilité des financements disponibles pour atteindre les 40 % de femmes entrepreneurs d'ici 2017 et encourage la création de plans régionaux.
- Les Programmes Opérationnels FEDER FSE 2014-2020 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes proposent des objectifs tels que : augmenter la part des femmes dans l'accompagnement vers la création/reprises d'entreprises ; promouvoir l'emploi indépendant et notamment auprès du public féminin, soutenir des actions spécifiques visant à encourager et promouvoir l'entrepreneuriat, pérenniser les entreprises créées par des femmes et renforcer l'accompagnement des créatrices, notamment par le soutien post-crédation ; prendre en compte les priorités transversales que sont l'égalité entre les femmes et les hommes (et notamment les démarches particulières en faveur du public féminin), l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.
- Le projet de loi « Egalité et citoyenneté »

Contexte régional

Inégalités professionnelles et discriminations à l'embauche

Selon une étude intitulée « De l'école à la vie active : les chemins de la parité en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes » menée par l'INSEE et publiée en mars 2016, « la région ALPC se caractérise par un taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans plus élevé qu'en moyenne nationale, et par un écart femmes-hommes plus réduit ». Cependant, de réelles disparités existent et perdurent, les femmes vivent une situation de discrimination face à l'emploi et sont plus touchées par la précarité et la pauvreté que les hommes. Il semble que les divergences apparaissent dès la scolarité. En effet, alors qu'elles suivent des orientations différentes (*par exemple, 3 % des filles se dirigent vers un apprentissage et plutôt vers*

des activités de services, pour 10 % des garçons qui s'orientent plutôt vers des activités de production), les femmes font des études plus longues et sont davantage diplômées du supérieur que les hommes (entre 25 et 34 ans, 35 % des femmes le sont pour 28% des hommes). Pourtant, à niveau égal de qualification, les femmes sont moins souvent en activité et plus souvent au chômage que les hommes (88,3 % des femmes de la région entre 25 et 34 ans pour 95,2 % des hommes de la même tranche d'âge). Dans la région Nouvelle-Aquitaine, 52 % des demandeurs d'emploi sont des femmes, ce qui la place au troisième rang des régions françaises comptant l'écart le plus important entre femmes et hommes dans ce domaine. Elles travaillent dans des secteurs d'activité moins rémunérateurs (paramédical, services à la personne), sont plus souvent à temps partiel (3 femmes sur 10 pour 1 homme sur 20) et sont plus fréquemment concernées par le déclassement professionnel (35,1 % des femmes ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis dans leur catégorie professionnelle). Seuls 12 % des Français travaillent dans une filière mixte. Plus de la moitié des femmes se regroupent dans seulement 12 familles professionnelles sur 87. Par ailleurs, la profession de cadres dirigeants est peu féminisée dans la région (30 femmes pour 100 hommes contre 43 au niveau national).

Il est à noter que la progression de la participation des femmes au marché du travail ne se traduit pas par un partage plus égalitaire des activités domestiques entre les sexes puisqu'elles réalisent encore en moyenne 80 % des tâches ménagères. La situation de monoparentalité, caractéristique féminine dans près de neuf cas sur dix, constitue un risque supplémentaire de précarisation.

Selon une étude de l'Institut Montaigne « Discriminations religieuses à l'embauche : une réalité » menée par Marie-Anne Valfort et publiée en octobre 2015, les hommes perçus comme musulmans pratiquants ont quatre fois moins de chances d'être convoqués en entretien d'embauche que les hommes perçus comme catholiques pratiquants. Par ailleurs, cette étude montre que les femmes perçues comme musulmanes doivent prouver deux fois plus leur excellence pour être recrutées. Il est important de noter que les critères de discrimination concernant l'origine, bien que perçus comme majeurs, restent mal connus, en effet, faute de mesure et de données, les politiques en faveur des minorités ethniques progressent difficilement.

Entrepreneuriat féminin

Seulement 30 % des entrepreneurs sont des femmes. Selon une étude de l'INSEE menée plus particulièrement en Poitou-Charentes, les créatrices optent un peu plus souvent pour l'auto-entreprise (32 %) et moins souvent pour la forme sociétaire (22 %) que les hommes. Par ailleurs, les secteurs d'activité demeurent sexués : les hommes se dirigent vers l'industrie et la construction, les femmes, vers les activités de services à la personne et de la santé. Elles sont en moyenne plus jeunes et plus diplômées que les hommes mais créent des structures de plus petite taille, tournées vers une clientèle de proximité. Les créatrices sont plus fréquemment en reconversion d'activité que les créateurs et sont plus inexpérimentées qu'eux (25 % d'entre elles ont déjà créé une entreprise par le passé, contre 35 % des hommes). Elles affirment rencontrer des difficultés particulières pour trouver des financements, notamment en vue du développement de leur activité. La problématique de l'articulation entre vie familiale et vie active demeure pour elles une réelle difficulté pour se lancer dans l'entrepreneuriat.

Harcèlement dans les transports

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, une étude a été conduite par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh). Il « définit le phénomène de harcèlement sexiste et des violences sexuelles dans l'espace public, comme étant des manifestations du sexisme qui affectent le droit à la sécurité et limitent l'occupation de l'espace public par les femmes et leurs déplacements en son sein. »

Le HCE montre que le phénomène est si fréquent qu'il est banalisé : 100 % des femmes en ont été victimes d'après son rapport et pour autant aucune véritable mesure publique n'est prise.

Le HCE encourage les collectivités territoriales et les autorités organisatrices de transports à se saisir de cette campagne et à la décliner au niveau local, afin qu'elle soit visible dans tous les types de transports, toutes les gares, partout en France, pour faire ensemble reculer le harcèlement sexiste et les violences sexuelles. Il rappelle aussi la responsabilité des sociétés de transports en commun ainsi que les collectivités territoriales qui ont des compétences dans ce domaine.

L'étude du HCE révèle que 2/3 des voyageurs des transports en commun sont des femmes et 2/3 des victimes d'insultes et d'injures dans les transports en commun sont des femmes.

Inégalités dans l'accès à la santé

Sur les plans de la santé et de la sexualité, les femmes sont également confrontées à des risques particuliers, telles que les grossesses non désirées et les violences conjugales, par exemple.

Les études montrent qu'il existe une plus grande précarité des publics discriminés. Pauvreté et santé dégradée sont liées et s'auto-alimentent : la pauvreté favorise certaines pathologies et une mauvaise santé entretient la pauvreté. Le difficile accès aux soins constitue une menace particulière pour l'égalité sociale en matière de santé. Ainsi, dans la région, en moyenne 13 % de la population réside à plus de 7 minutes des équipements de santé de proximité, alors qu'elles ne sont que 9 % dans ce cas en Province. L'éloignement aux équipements de santé tels que les spécialistes ou les hôpitaux est également élevé au sein de certaines zones de la région.

Inégalités d'accès aux transports en commun et à l'espace public

Yves Raibaud, chercheur à l'Université de Bordeaux, montre que les femmes, de tous âges, seraient défavorisées par les « bonnes pratiques » de mobilité dans la ville durable, et notamment l'abandon de la voiture en raison de la nature des tâches qui leur sont encore majoritairement dévolues (accompagnement des enfants, des personnes âgées, courses) et de leur sentiment d'insécurité dans l'espace public (crainte de l'agression dans certains quartiers ou bien la nuit).

Les études Adess/CNRS réalisées entre 2010 et 2014 sur la métropole bordelaise montrent ainsi que les femmes sont toujours moins nombreuses à vélo (en particulier la nuit) et qu'elles l'abandonnent à la naissance d'un deuxième enfant. Par ailleurs, la voiture est davantage empruntée par les femmes la nuit en raison de leur sentiment d'insécurité.

Yves Raibaud montre que « La promesse d'une ville durable tranquille, meilleure pour la santé, récréative, favorisant le vivre-ensemble nécessite que chacun fasse un effort pour s'y adapter. Mais, dans les faits, les nouvelles pratiques qui en découlent ressemblent comme deux gouttes d'eau à des pratiques d'hommes jeunes, libres d'obligations familiales et en bonne santé. »

Pour autant, des études menées par des réseaux européens et internationaux de chercheur-e-s montrent que la gestion quotidienne des économies d'énergie, des déchets, de l'alimentation et de la santé continue d'incomber majoritairement aux femmes.

Yves Raibaud a étudié les infrastructures de loisirs en ville (notamment à Bordeaux) et montrent qu'elles sont conçues et utilisées à 90 % par des hommes. Les infrastructures de loisirs s'adressent à 70 % aux garçons (terrains de foot, skate-park, city stade).

Enjeux principaux

- Efficacité économique : le travail des femmes et des populations discriminées est un facteur d'amélioration, d'innovation et de diversification pour le développement économique de nos territoires ;
- Enjeu sociétal : trouver pour tous un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, mais aussi davantage de solidarité, de mixité et de bien vivre ensemble ;
- Enjeu territorial, notamment pour les femmes et personnes discriminées issues ou habitant dans les quartiers politiques de la ville ou en zone rurale.

Priorités :

- Encourager l'entrepreneuriat féminin ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des métiers ;
- Prévenir les comportements sexistes et discriminatoires, notamment dans l'accès à la formation et l'emploi ;
- Lutter contre les violences et le harcèlement faits aux femmes dans l'espace public et les transports ;
- Favoriser l'égalité d'accès aux lieux publics et aux transports.

⇒ Propositions : orientations stratégiques et actions pour le SRDEII

Axe 1 : Encourager l'entrepreneuriat féminin et valoriser les potentiels des personnes discriminées

Priorité : mettre en place un Plan d'Actions Régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin

Objectif national : atteindre les 40 % de femmes parmi les entrepreneurs d'ici fin 2017

Enjeux : Favoriser la pérennité des entreprises féminines ; diversifier les secteurs de création ; reconnaître les potentiels féminins et des personnes discriminées

Communiquer et valoriser l'entrepreneuriat féminin :

- Etablir un diagnostic local sur la reprise d'activités et la transmission et continuer la veille statistique sur les données concernant l'entrepreneuriat des femmes.
- Harmoniser les supports de présentation de la démarche régionale en faveur de l'entrepreneuriat féminin.
- Développer des actions innovantes de sensibilisation en direction des jeunes (mini-entreprises, start-up).
- Organiser des manifestations régionales dédiées à l'entrepreneuriat féminin.

Sensibiliser et former les acteurs

- Sensibiliser les réseaux financiers et les structures d'accompagnement aux outils spécifiques d'aide à la création d'entreprise par les femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat féminin dans les filières prioritaires définies par la Région ainsi que dans les domaines de l'Economie Sociale et Solidaire.

Créer et développer d'une offre de services spécifique pour les femmes

- Maintenir et harmoniser un fonds régional de prêt d'honneur entrepreneuriat féminin.

- Favoriser la création/reprise/transmission d'entreprises innovantes, situées notamment en zone rurale et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et inciter les femmes à créer dans des domaines porteurs vers lesquels elles osent moins se diriger car majoritairement occupés par les hommes.
- Poursuivre les actions de conseil et partage d'expériences telles que le marrainage.
- Proposer des sessions de formation de sensibilisation-découverte aux métiers de cheffes d'entreprises.
- Sensibiliser à la création d'entreprise dans les domaines du numérique et du digital.

Valoriser les potentiels économiques, sociaux et novateurs des personnes discriminées

- Mettre en place une communication spécifique et proposer des valorisations comme un prix (s'inspirer du « Prix Initiales ») ou des appels à projets.

Axe 2 : Favoriser l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et les entreprises

Priorité : mettre en place un prix de la mixité dans l'apprentissage

Objectif national : atteindre 40 % de femmes dans les Conseils d'Administration des entreprises et un tiers des métiers devenus mixtes d'ici 2025

Elargir les horizons professionnels des femmes et personnes discriminées et favoriser la mixité des métiers

- Mener des actions auprès des établissements scolaires et des jeunes, mais aussi auprès de celles et ceux qui souhaitent changer de parcours professionnel, afin que chacun ose investir des métiers jusque-là réservés à une catégorie de personnes.
- Participer au pilotage de la « Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système de formation tout au long de la vie » (2014 –2018), notamment en ce qui concerne l'axe « S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude ».
- Soutenir les personnes en situation de handicap dans leur insertion professionnelle au sein des entreprises.
- Informer sur la réalité des métiers pour lutter contre les représentations dévalorisées de certaines activités, notamment majoritairement féminisées (pour cela, se servir notamment de l'exposition « Tous les métiers sont mixtes »).
- Conforter l'ouverture à la diversité dans l'apprentissage en favorisant l'accès des filles à l'apprentissage, notamment dans les secteurs de la production et l'accompagnement des apprentis en situation de handicap et en travaillant avec les partenaires (Rectorat notamment) sur les problématiques liées aux discriminations liées à l'origine.
- Mettre en place un prix de la mixité dans l'apprentissage.

Assurer la féminisation des contrats d'apprentissage (soutien aux entreprises, aux apprenties féminines dans les métiers scientifiques et industriels).

- **Etendre le budget consacré à l'immersion des demandeurs d'emplois dans des métiers réputés masculins ou féminins.**
- Favoriser la parité et la mixité chez les doctorants à travers les partenariats enseignement supérieur et recherche et inciter les doctorants à se diriger vers des secteurs de recherche majoritairement occupés par l'autre sexe.

Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations dans l'emploi

- Mettre en place des partenariats/projets, et négocier des clauses dans les accords avec les branches professionnelles et les contrats d'objectifs territoriaux (COT) dans les filières prioritaires pour favoriser la qualification des femmes, l'égalité et la mixité professionnelles.
- Soutenir les associations favorisant la formation, l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi (notamment à travers la Validation des Acquis de l'Expérience) Favoriser la mise en réseau des acteurs pour garantir une approche intégrée et spécifique de l'égalité/mixité professionnelles à l'échelle de la grande région : ces réseaux pourraient engager des actions d'observation / diagnostic ; réalisation d'études, soutien aux initiatives du terrain.
- **Mettre en place des mesures incitatives pour engager les entreprises à davantage et mieux accueillir les femmes et à se doter de plans pour l'égalité professionnelle qu'elles soient ou non soumises à l'obligation légale (guides, formations, partenariats avec les réseaux féminins).**
- Soutenir l'intervention de professionnels pour accompagner les entreprises (y compris les TPE, PME) dans la mise en place de mesures et d'outils pour permettre l'égalité professionnelle, l'accueil des personnes en situation de handicap et lutter contre les discriminations.
- Inciter les entreprises à collecter et traiter des informations relatives à l'origine de leurs employés dans le cadre du droit en vigueur afin de rendre compte des situations de discriminations pour mieux les combattre.
- Mettre en place une aide spécifique pour la formation des dirigeantes afin d'inciter et d'aider les femmes à prendre des responsabilités d'encadrement.
- Prendre en compte l'égalité professionnelle femmes-hommes, l'accueil des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations dans le soutien accordé aux associations, entreprises et structures soutenues au titre des politiques développées dans le SRDEII (exemple : place des femmes dans la gouvernance. et les postes de direction).
- Inciter la candidature au double-label « Diversité et Egalité » des entreprises et valoriser les entreprises labellisées.
- **Expérimenter le conditionnement des aides aux entreprises au respect de leurs obligations en termes d'égalité professionnelle, d'accueil des personnes en situation de handicap et en matière de lutte contre les inégalités.**
- Décliner et adapter au niveau régional la campagne nationale de sensibilisation aux discriminations à l'embauche liées à l'origine, pour lutter contre le "sentiment d'humiliation" des jeunes diplômés des quartiers populaires.
- Mettre à l'ordre du jour des instances de dialogue social les questions liées à l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Faciliter la conciliation des temps de vie professionnel et personnel

- Soutenir la création de structures d'accueil des jeunes enfants.
- Aider les familles monoparentales (mères seules dans 85 % des cas) dans leur accès au logement.
- Encourager les initiatives dans le domaine de l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes enfants et de l'accès aux modes de garde, notamment pour les familles monoparentales et les femmes ayant des horaires décalés.
- Proposer des solutions aux problèmes liés à l'accueil en crèche et au transport pour les femmes et parents isolés désireux de se former ou de trouver un emploi.

- Inscrire dans la gestion régionale des transports les dispositifs de conciliation des temps.
- Encourager les pratiques de Responsabilité Sociale dans les Entreprises et soutenir l'intervention de professionnels dans les entreprises pour les aider à prendre en compte ces aspects dans leur gestion des ressources humaines.
- Etudier la mise en place de chèques services pour les familles monoparentales et sous conditions de ressources.

Axe 3 : Œuvrer pour l'égalité et la mixité dans l'espace public urbain et en milieu rural

Enjeux principaux : étudier les discriminations sur le territoire ; sensibiliser les acteurs et citoyens aux inégalités femmes-hommes dans l'espace public et notamment dans la « ville durable » ; sensibiliser le public à l'égalité, aux handicaps et aux discriminations et valoriser les potentiels des femmes et personnes discriminées issues des quartiers politique de la ville ou zones rurales

Priorités : décliner la campagne de lutte contre le harcèlement dans les transports et dans l'espace public ; par un appel à projets et une communication adaptée ; harmoniser les Ad'AP

Mieux connaître les situations d'inégalités et de discriminations dans l'espace public, les transports en commun et l'accès aux loisirs/tourisme

- Analyser et observer via des études quantitatives et qualitatives les problématiques et difficultés liées aux questions d'inégalités de genre, de handicap, et de discriminations, notamment liées à l'origine sur le territoire.
- Comptabiliser, analyser et comparer les dépenses publiques régionales faites pour des infrastructures, activités ou services et leur fréquentation/utilisation par les hommes et les femmes afin de pouvoir rendre compte des inégalités dans la redistribution de l'offre publique.
- Mettre en place une veille sur ce que produisent les politiques publiques de transport, d'équipement et d'aménagement en termes d'inégalités et de discrimination.
- Organiser des consultations citoyennes et/ou des comités d'usage-ère-s en vue de la co-construction de diagnostic et de plans d'action afin de résoudre les problèmes liés au sexisme et aux inégalités dans les transports et l'espace public.
- Travailler sur la notion d'égalité femmes-hommes et la mixité dans la ville durable, notamment avec les chercheur-e-s, afin de proposer des moyens de rendre la ville égalitaire et accessible à tous.

Sensibiliser les acteurs et les citoyens

- Veiller à la lutter contre les communications et publicités sexistes dès que possible (transports en commun régionaux, bâtiments publics régionaux et communication régionale en premier lieu).
- Sensibiliser la population à ces inégalités et l'impliquer dans la recherche des solutions pour y remédier, porter une attention particulière aux jeunes dans cette démarche.
- Porter une attention particulière à la lutte contre les stéréotypes discriminants dans les documents de communication liés au SRDEII et dans l'attribution des aides régionales aux structures.
- Renforcer, à travers le budget culturel et sportif, le soutien aux œuvres et actions participant à un regard émancipateur et permettant de faire reculer les visions stéréotypées.

Lutter contre le harcèlement dans les transports

- Etudier avec la SNCF, un plan d'action pour lutter contre les comportements et violences sexistes et en faveur de plus de sécurité dans les TER et autres transports collectifs régionaux.
- Décliner en région la campagne gouvernementale de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun (Prévenir, Réagir et Accompagner).
- Permettre l'organisation de marches participatives exploratoires dans les gares et les transports en communs gérés par la région afin d'identifier des aménagements insécurisants ou pouvant être améliorés.
- Inciter les collectivités locales à mettre en œuvre des solutions comme par exemple, expérimenter l'arrêt à la demande des bus la nuit.

Permettre l'égalité et la mixité dans l'espace public, les transports en commun et l'accès aux loisirs/tourisme

- Veiller à une redistribution égalitaire de l'argent public régional.
- Prendre en compte les besoins des femmes dans la construction des politiques d'aménagement du territoire et de mobilité, notamment liées aux pratiques durables, et veiller à ne pas reléguer au second plan les problématiques exprimées par les femmes.
- Lutter contre l'institutionnalisation de la présence masculine (équipements à symbolique et dénominations masculines et à forte fréquentation des garçons et des hommes).
- Valorisation des potentiels locaux des femmes et de l'ensemble des populations discriminées.
- Intégrer l'égalité femmes-hommes lors de l'élaboration ou l'amélioration des politiques régionales de transport en commun ou transport scolaire au-delà de la seule question des violences et de la sécurité : conception de transports adaptés aux besoins ; égalité professionnelle dans ce secteur d'activité ; parité dans les instances de décision.
- Accompagner la formation à l'accueil de public en situation de handicap.
- Inciter les sites touristiques et professionnels du tourisme à s'inscrire dans la démarche de labellisation "Tourisme et Handicap".
- Harmoniser la mise en œuvre et le suivi des Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à travers un état des lieux approfondi à réaliser avec les partenaires impliqués ; un travail sur l'accessibilité des informations ; une sensibilisation des acteurs concernés.
- Aider la mise en place de projets d'aménagement dans les communes en vue de prendre en compte la mixité et l'égalité femmes-hommes dans l'espace public.

Favoriser l'égalité dans l'accès aux soins

- Encourager la création par ces structures, de lieux d'accès aux droits, à la santé, à la contraception.
- Etudier les modalités de la poursuite de la mise à disposition du « Pass'Contraception ».

Points de vigilance pour prise en compte dans le cadre du SRDEII

- Favoriser la transversalité entre les directions de la Région impliquées.
- Veiller à la bonne articulation des actions développées dans le cadre du SRDEII avec des dispositifs existants afin de ne pas créer de doublons.
- Veiller à favoriser l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations au sein de la collectivité.
- Maintenir et amplifier les partenariats existants sur l'ensemble du territoire.
- Prendre en compte les inégalités territoriales au sein du grand territoire (zones rurales / urbaines) qui devient un facteur aggravant des discriminations.
- Ne pas oublier d'agir en direction du secteur associatif, également créateur d'emploi et pourvoyeur de richesses économiques et sociales.
- Déployer une politique transversale mais aussi des actions spécifiques.
- Renforcer les actions de communication autour de la politique menée en faveur de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations.
- La politique menée doit cibler en priorité la lutte contre les comportements et activités « discriminants » davantage que le public « discriminé ».
- Créer du lien à travers la construction des autres schémas régionaux ainsi que dans le cadre de la signature par la Région de la « Charte européenne pour l'égalité entre femmes et hommes dans la vie locale ».

1.4 Synthèse des consultations territoriales

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé les compétences des régions en matière économique.

La Région Nouvelle-Aquitaine rédige le nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

C'est dans ce cadre qu'ont eu lieu les 5 conférences territoriales du mois de mai 2016, à :

- Pau le 10 mai
- Poitiers le 13 mai
- Bordeaux le 17 mai
- Limoges le 19 mai
- La Rochelle le 24 mai



Elles ont réuni plus de 1 200 participants : acteurs économiques, entreprises, organismes publics, chambres consulaires et citoyens.

Ouvertes, ces consultations ont permis à chacun d'adresser ses questions aux élus et aux services du Conseil régional.

Le présent document propose une synthèse thématique de ces conférences et permet d'appréhender les grands enjeux des territoires de la nouvelle Région.

Un questionnaire est resté ouvert en ligne jusqu'au 24 juin 2016. Il a permis à chacun de contribuer à la construction du SRDEII qui sera adopté le 19 décembre 2016.

<http://laregion-alpc.fr/contribuez-au-srdeii/>

La synthèse est structurée en 8 grands chapitres.

- 1 - Agriculture Agroalimentaire Forêt
- 2 - Transformation numérique
- 3 - Internationalisation des entreprises
- 4 - Innovation
- 5 - Financement des entreprises
- 6 - Formation et apprentissage
- 7 - Artisanat et Economie de proximité
- 8 - Autres thèmes abordés lors des conférences territoriales

14.1 – Agriculture Agroalimentaire Forêt

L'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt, la pêche et l'aquaculture sont des secteurs clés sur les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Première région agricole d'Europe, la région est aussi le plus vaste massif forestier de France.

Ces deux filières ont un poids important dans le PIB de la région : la filière bois emploie 56 300 salariés, la filière agricole 125 000 personnes en 2012.

Le monde agricole fait cependant face à deux principales difficultés : le vieillissement des exploitants agricoles et les freins à l'installation.

Les participants ont souligné la nécessité de l'accompagnement à l'investissement

Les participants aux différentes concertations territoriales ont rappelé le potentiel de développement en termes d'emplois et d'économie de ces secteurs. L'aide à l'investissement devrait non seulement permettre d'accroître le développement de ces filières mais également de rester compétitif face à la concurrence internationale.

Assurer le renouvellement des générations d'exploitants est essentiel

Les exploitants agricoles et forestiers se sont montrés inquiets face à leurs difficultés de recrutements. Amélioration des conditions de travail et plus grande attractivité territoriale par le biais du développement des infrastructures sont des facteurs qui pourraient permettre au secteur d'attirer de nouvelles ressources.

Améliorer la relation avec les services de la Région

Les participants ont fait part de leurs difficultés à monter des dossiers d'aides auprès des services de la Région, tout en soulignant toutefois qu'une fois les dossiers constitués, l'aide régionale était précieuse et efficace. L'assouplissement et la simplification des démarches auprès de la Région permettraient un meilleur accompagnement des acteurs du secteur.

Ces consultations publiques ont permis au Conseil régional de réaffirmer son soutien à ces filières notamment dans l'accompagnement au développement de la recherche.

Le conventionnement temporaire avec la Région

Certains départements ont souligné l'importance de la mise en place d'un calendrier et de conventions pour formaliser les échanges avec la Région et permettre de mieux accompagner le secteur agricole. La Région a rappelé à ce titre que dans l'attente du vote du SRDEII, des conventions temporaires pourraient être mises en place pour autoriser les départements à intervenir. A l'issue du vote du SRDEII, des conventionnements définitifs seront passés dès le 1er trimestre 2017.

1.4.2 – Transformation numérique

L'intervention de la Région vise à faire émerger et pérenniser les projets innovants de la transformation numérique, qui est le levier majeur de la compétitivité des entreprises, de la croissance et du développement durable.

L'accompagnement des PME et des ETI et le soutien au développement du très haut débit sont des conditions de réussite de la transformation numérique, avec pour objectif d'éviter le développement d'une fracture sur le territoire de la nouvelle région.

La difficulté de lever des fonds entrave le développement des innovations liées au numérique selon certains participants aux conférences

Les PME et ETI semblent souffrir d'un manque d'accès aux moyens de financements bancaires. Une collaboration plus étroite entre les banques et la Région est souhaitée afin de permettre aux plus petites structures de lever les fonds nécessaires au développement des innovations et de l'économie numérique.

Développer le numérique participe à la vision stratégique de la Région. Elle a placé l'innovation et la transformation numérique au cœur du SRDEII et a étoffé ses dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises avec pour objectif de permettre à tous les types de structures d'accéder aux moyens nécessaires et d'éviter la fracture numérique. La Région a rappelé son objectif de simplification et de clarification de ses dispositifs, évolution attendue par les entreprises.

La Région soutient également les clusters Aquinetic et l'accélérateur Banquiz, (développement des logiciels et technologies libres), acteurs locaux de l'accompagnement des entreprises.

La Région étudie actuellement la possibilité de créer un fonds regroupant l'ensemble des structures de financement des fonds propres existants sur la nouvelle région.

Les acteurs économiques préconisent en parallèle de favoriser le financement participatif (crowdfunding).

Accélérer la transformation numérique passe par le recrutement de compétences, préoccupation majeure des entreprises

Les entreprises du secteur soulignent leur difficulté à recruter des ingénieurs. Elles expliquent ce phénomène par le manque d'infrastructures irriguant tous les territoires de la région. Elles insistent également sur la nécessité de développer le très haut débit, projet que la Région a d'ores et déjà engagé.

1.4.3 – Internationalisation des entreprises

La Région soutient les entreprises de toutes les filières et se mobilise pour les accompagner dans leurs recherches de débouchés à l'exportation.

Dans le cadre des travaux pour l'élaboration du SRDEII, l'aide à l'internationalisation des entreprises fait l'objet d'une attention particulière.

Les participants ont souligné la nécessité d'ouverture de la Région à des partenariats à l'étranger, mais pas uniquement au Canada

L'implantation de la Région à l'international est un enjeu essentiel pour les PME qui souhaitent s'internationaliser ; elles regrettent cependant que l'effort ne soit fait qu'à destination du Canada, et plus précisément du Québec.

La Région poursuit sa stratégie d'internationalisation avec la mise en place d'incubateurs aux Etats-Unis dans le domaine du numérique notamment.

La Région a rappelé sa volonté de développer les partenariats avec d'autres acteurs du développement international

La Région développe également des partenariats avec d'autres organismes accompagnant les entreprises à l'international : BPI, la COFACE, les CCI...

La présence des entreprises dans les salons a été relevée comme un élément stratégique de communication.

Les entreprises bénéficiant des dispositifs d'accompagnement de la Région en sont satisfaites, mais regrettent que les personnes dédiées au développement à l'international ne soient pas clairement identifiables. Pourtant la Région a un rôle essentiel à jouer dans l'aide à la recherche de partenaires internationaux afin de nouer notamment des partenariats technologiques et commerciaux.

1.4.4 – Innovation

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, l'innovation est un vecteur majeur de créations d'emplois et de valeurs. L'innovation qu'elle soit technologique ou sociale est déterminante pour le développement économique et contribue à l'attractivité du territoire.

Les liens entre les universités et les entreprises, mais également les collaborations inter-entreprises, doivent être renforcés pour faciliter les transferts de technologies et le développement de la recherche et développement.

L'aide au financement de projets et le recrutement de nouveaux talents sont incontournables pour développer l'innovation au niveau régional

La Région accompagne les entreprises dans leur politique d'innovation et s'appuie sur des dispositifs tels que la PTR (Prestation Technologique Réseau) pour aider au financement des projets. D'autres outils (Primm'Innov) soutiennent les initiatives du réseau économique régional.

Les TPE et les PME n'ont pas toutes accès aux moyens et ressources mis en œuvre dans les clusters ou les centres universitaires. Pourtant, pouvoir accéder facilement aux sources de financement pour favoriser l'innovation est une priorité pour les PME en croissance et les start-up. La Région a étoffé son accompagnement grâce à un dispositif spécifique intégrant les problématiques de recrutement, de gestion des ressources humaines, de financement de l'innovation et du développement à l'export.

Renforcer les liens entre le monde académique et l'entreprise

Les acteurs économiques souhaiteraient un rapprochement plus étroit entre le monde de la recherche et de l'entreprise. En effet, favoriser et renforcer les liens entre la recherche, l'enseignement supérieur, et les entreprises favoriserait également le transfert de technologies pour faire émerger des projets pour l'ensemble du territoire.

La Région a soutenu des réseaux d'acteurs économiques ainsi que des doctorants pour favoriser les transferts de compétences, de technologies et d'innovation et continue à animer ces réseaux.

La Région a fait de l'innovation un des moteurs de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité territoire

Le développement des clusters est un soutien incontestable pour les entreprises qui y ont accès. Toutefois, ces dernières attendent des collectivités, et notamment la Région, que ces soutiens et accompagnements soient mieux coordonnés à l'échelle de toute la région.

Même si certaines entreprises souhaitent voir les pôles de compétitivité élargis à l'ensemble de la nouvelle région, la Région a rappelé que telle n'était pas leur vocation. Un tel élargissement ne serait justifié que par une augmentation significative de partenaires économiques et scientifiques.

Le futur retrait de l'Etat du financement des pôles de compétitivité est une évolution majeure qui devrait permettre aux régions d'avoir une plus grande autonomie.

Lien innovation et agriculture

Le monde agricole a rappelé lors des conférences territoriales que l'innovation n'était pas uniquement du ressort des industries. Favoriser les liens entre l'agriculture et les entreprises innovantes devrait être également un objectif de la politique régionale agricole. Aider les agriculteurs à produire mieux pourrait passer par un accès à l'innovation et aux avancées en génétique et par un accompagnement vers des modèles agrobiologiques.

L'innovation sociale

L'innovation sociale a également un rôle à jouer dans le développement économique de la région. Le développement du dialogue social et l'accompagnement des personnes les plus fragiles participent au développement économique et à la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire régional.

1.4.5 – Financement des entreprises

La Région apporte un soutien financier important visant à soutenir le tissu économique local. La problématique de l'accès au financement des entreprises innovantes reste au cœur de la politique régionale.

La configuration de la nouvelle région oblige à repenser la carte des dispositifs existants afin d'être au plus près des besoins des acteurs économiques.

La clarté et la visibilité des futurs dispositifs sont essentielles aux entreprises.

La Région espère pouvoir créer des outils et des dispositifs plus lisibles que la simple addition de l'ensemble des dispositifs des trois anciennes régions. C'est une réponse possible à l'enjeu de territorialisation de l'action régionale.

La Région réfléchit à la mise en place d'une plate-forme numérique de financement visant à faciliter la mise en contact dans le cadre de l'ingénierie financière.

Si l'accompagnement financier des entreprises est essentiel, ces dernières soulignent la nécessité de maintenir un accompagnement plus diversifié, orienté notamment vers la formation, la recherche de compétences, l'innovation sociale et organisationnelle.

La Région continuera à collaborer avec les réseaux consulaires existants pour faciliter l'accès à toutes les entreprises aux sources de financement possibles.

Les entreprises soulignent la difficulté d'accès aux sources de financement

Les entreprises suggèrent la mise en place d'un guichet unique permettant un accès équitable et ouvert à toutes les entreprises aux différentes sources de financement. Elles regrettent que seules les entreprises ayant déjà eu l'expérience ou la connaissance des dispositifs et des services de la Région parviennent à monter des dossiers d'aide au financement.

Les entreprises les plus petites ont également sollicité les services de la Région lors des conférences territoriales au sujet de la commande publique. Cette dernière serait un levier pour les plus jeunes entreprises. La Région a cependant rappelé que la commande publique ne saurait être un levier mobilisé pour toutes les typologies d'achat de la collectivité. En effet, sont quasi exclusivement concernées les constructions de lycées ou de centres de formation d'apprentis.

1.4.6 – Formation et apprentissage

La Région a fait de la formation, de l'apprentissage et de la sécurisation des parcours professionnels un des thèmes du SRDEII. Le renforcement de l'attractivité du territoire se mesure à travers la capacité de la Région et des acteurs économiques à maintenir les compétences et à adapter les formations professionnelles aux besoins des entreprises.

Des interventions soulignent l'intérêt de l'apprentissage, souvent premier pas vers la création d'entreprises.

Certaines interventions ont souligné l'enjeu du développement de l'apprentissage, vecteur majeur de la création d'entreprise. L'accent ne devrait ainsi donc pas uniquement être porté sur les formations au sein des universités ou de grandes écoles d'ingénieurs qui seraient plus tournées vers le salariat.

Le milieu universitaire rappelle toutefois que les universités se sont professionnalisées et qu'elles restent un atout majeur du développement économique et des compétences au niveau de la région.

Les intervenants ont souligné le rôle moteur de la Région et l'incitent à prendre en compte les populations les plus fragiles. La Région reconnaît qu'un travail en lien avec les acteurs de la formation devrait permettre aux étudiants d'accéder à des stages au sein des entreprises du territoire.

L'idée d'un conditionnement des aides régionales aux entreprises a été soumise à la Région afin de les inciter à intégrer plus de stagiaires dans leurs organisations. L'hypothèse a été émise par la Région d'un ajout d'un volet formation dans les fiches éco-socio conditionnalités.

La qualité de la formation dans les lycées professionnels est étroitement liée à la qualité des matériels et des outils non obsolètes.

Les équipements récents et adaptés au travail en entreprises sont la garantie d'une bonne formation professionnelle pour les étudiants. Il a été proposé à la Région de réfléchir à l'amélioration de ces outils notamment en réalisant des économies d'échelle au niveau de plusieurs établissements scolaires.

1.4.7 – Artisanat et économie de proximité

La Région Nouvelle-Aquitaine se mobilise pour porter dans tous les territoires qui la composent les aides au développement des petites entreprises et d'une économie de proximité.

Les territoires ruraux ont montré des signes d'inquiétude lors des conférences territoriales et ont notamment soulevé la question du désenclavement nécessaire des territoires les plus éloignés des centres urbains et économiques.

L'artisanat et les petites entreprises sont des acteurs majeurs de formation professionnelle, de la cohésion sociale et du développement économique dans tous les territoires de la région.

Les interventions ont souligné la nécessité d'une clarification des interventions de la Région à l'attention de l'artisanat

La région a rappelé qu'une politique d'accompagnement des très petites entreprises est déjà menée. Elle rappelle également que la participation des Chambres de métiers et de l'artisanat à la construction du SRDEII est essentielle car elles ont une parfaite connaissance des entreprises du territoire et sont plus à même de déceler celles qui ont un fort potentiel d'activités et celles qui sont en difficulté.

Les très petites entreprises ont souligné l'intérêt des pépinières qui sont un cadre propice au développement de leurs activités.

Secteur majeur de l'insertion, l'artisanat dispose d'une main d'œuvre qualifiée et non délocalisable

L'artisanat a un rôle social important aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Le maintien dans les territoires de ces petites structures est essentiel à condition que des politiques ciblées d'aménagement soient mises en œuvre.

Les petites entreprises ont sensibilisé la Région sur les difficultés qu'elles éprouvent à participer à des appels d'offres car les lots proposés ne correspondent pas à leurs capacités productives.

Les Chambres régionales de métiers et de l'artisanat ont été invitées à adresser leurs contributions au SRDEII.

La question de la territorialisation des diagnostics pour mieux connaître le territoire et les entreprises qui y opèrent.

Une meilleure connaissance des atouts et des fragilités économiques des territoires devrait permettre à la Région de renforcer les dispositifs existants en faveur de territoires les plus éloignés des centres économiques. Ce diagnostic plus ciblé permettrait également d'identifier les entreprises en difficultés et leurs besoins.

Les acteurs économiques et les entreprises ont fait part de leurs inquiétudes quant à la capacité de la Région à reprendre l'intégralité des dispositifs et outils développés par les collectivités qui ont accompagné les entreprises avant la loi NOTRe. Ils posent la question de la visibilité des outils, de la co-construction de la future politique économique régionale et de la définition des rôles de chaque collectivité.

La Région a mis en place une « DATAR régionale » avec la volonté d'organiser le territoire en analysant ses atouts et ses handicaps. Une priorisation des territoires sera réalisée sur des critères objectifs.

Les infrastructures devraient irriguer l'ensemble du territoire pour permettre partout le développement d'une économie de proximité et rester attractif.

Le territoire de la nouvelle Région se caractérise par une dichotomie : d'un côté des territoires très urbanisés, de l'autre des territoires ruraux à faible densité de population. Ces derniers sont éloignés de la vie économique et de l'emploi, isolés par la distance et le manque d'infrastructures (routes et rails). Or le territoire pourrait être valorisé du fait d'un meilleur cadre de vie et un coût de la vie moins élevé qu'en région parisienne.

Un développement plus marqué des infrastructures vers ces territoires (et le maintien de services publics) permettra l'installation et la croissance des entreprises dédiées aux services à la personne ou au tourisme et permettra également de rester attractif.

Les infrastructures ne concernent pas uniquement les réseaux routiers et ferrés (TGV et LGV en Limousin) : il s'agit également de développer en parallèle le très haut débit avec pour but le désenclavement des territoires et l'installation d'entreprises dans les territoires les plus enclavés.

Le soutien à la création et à la transmission d'entreprises est indispensable pour favoriser l'entrepreneuriat au niveau régional.

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) sont confrontées à des départs à la retraite difficilement remplacés et à des transmissions d'entreprises qui échouent. De plus, elles peinent à trouver les financements nécessaires à la pérennisation de leur activité.

La majorité des créateurs d'entreprise sont des demandeurs d'emploi, ce qui pose la question de l'accompagnement et du soutien des publics les plus fragiles, notamment en ce qui concerne l'accès au fonds propres et à l'exclusion de ces publics par le secteur bancaire.

La formation et la sécurisation des parcours professionnels doivent être au centre des dispositifs d'aides à la fois des réseaux d'acteurs de la création d'entreprise et de la Région.

La Région travaille à l'harmonisation des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

1.4.8 – Autres thèmes abordés lors des conférences territoriales

Les énergies renouvelables et l'environnement

Les participants souhaitent que plus de moyens régionaux soient dédiés au développement des énergies renouvelables au moment même où la protection de l'environnement et l'impact des activités humaines sur le climat sont largement débattus. La Région devrait aider les acteurs économiques à concilier la transition écologique et énergétique et la croissance économique.

La Région a par ailleurs rappelé qu'un forum sur la croissance verte (et la filière verte) est prévu à l'échelle de la grande région.

L'économie sociale et solidaire

La Région a été encouragée à étoffer les dispositifs de soutien à l'émergence d'une génération nouvelle d'entreprises sociales et solidaires. Des acteurs de cette économie ont rappelé l'importance de la finance solidaire et des réseaux associatifs.

La prochaine conférence régionale de l'ESS s'est tenue le 1er juillet prochain. Elle permettra d'alimenter le SRDEII et la réflexion au sujet de la future politique régionale en direction de l'ESS pour les cinq prochaines années. Un salon de l'ESS a eu lieu le 13 octobre à Niort.

La santé

Le vieillissement de la population, très marqué à l'est de la nouvelle région, doit être pris en compte dans la stratégie de développement économique. Des activités de la « silver economy » (notamment l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie) pourront continuer à se développer à condition qu'elles soient plus soutenues par des dispositifs régionaux.

La culture

Le domaine culturel a un poids économique important sur le nouveau territoire. Les entreprises du secteur souhaiteraient que la Région se pose en véritable vecteur de mise en réseau des acteurs culturels.

La question de la répartition des compétences entre les collectivités

Depuis la mise en place de la loi NOTRe, les collectivités s'interrogent sur leur possibilité d'intervention en matière de développement économique et en matière de contractualisation avec la Région.

Les intercommunalités sont inquiètes du fait de leur nouvelle compétence en matière de gestion de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Très sensibles à cette question, elles n'auraient pourtant ni la taille ni les capacités financières pour faire ce portage économique.

La Région a rappelé que ni le foncier ni l'immobilier ne relèvent désormais de sa compétence. Elle concentrera ses efforts et ses moyens sur le développement à l'export et à l'innovation.

1.5 Synthèse de l'enquête régionale de mai-juin 2016

1.5.1. Contexte de mise en place de l'enquête et échantillon

L'enquête était ouverte à tous, prévoyant des espaces d'expression libres. Tous les répondants ont souhaité afficher leur identité, témoignage de la confiance des personnes dans l'utilisation des résultats et de l'intérêt porté à la démarche. Plusieurs entités ont exprimé le souhait de pouvoir disposer des résultats de l'enquête.

1.5.1.1. Typologie des répondants

147 personnes ont répondu à l'enquête régionale. On observe une répartition à peu près égale entre trois types de structures. La liste exhaustive de l'échantillon figure au point 4.

- Entreprises (51), plus de la moitié ayant bénéficié récemment d'une aide publique,
- Organismes publics (51),
- Acteurs économiques (39), pour l'essentiel des EPCI à fiscalité propre,
- Les particuliers, en revanche, se sont très peu mobilisés (6).

La grande majorité des répondants correspond à des entités de petites tailles (TPE, PME, EPCI en zone rurale). Les opérateurs majeurs - agglomérations, grandes entreprises - ont en effet préféré choisir la voie des contributions directes, autre forme d'expression mise en place dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du SRDEII.

1.5.1.2. Origine des réponses

En regroupant selon les anciennes Régions, l'Aquitaine représente 46 % des réponses, le Poitou-Charentes 33 % et le Limousin 19 %. Ces pourcentages correspondent à peu de chose près à leur poids démographique, donnant un aspect représentatif à ces réponses aux questionnaires

Dans le détail, les réponses proviennent des 12 départements reflétant la diversité de la Nouvelle-Aquitaine. Par ordre d'importance la Gironde (20 %), suivie de la Haute-Vienne, du Lot-et-Garonne et de la Charente-Maritime (12 % chacun), puis de la Vienne, des Deux-Sèvres, des Pyrénées-Atlantiques et de la Charente (8 % chacun), la Dordogne et la Corrèze (6 % chacun) et enfin les Landes et la Creuse (3 % chacun). Il est à noter que 3 réponses viennent de départements hors région : Haute-Garonne, Aveyron, Cher.

L'enquête a permis de mettre en lumière un grand nombre de propositions. De nombreux traits d'image ont aussi été soulignés par les enquêtés sur les questions d'attractivité et perception du territoire.

Les éléments de synthèse présentés en pages suivantes correspondent à des réponses, orientations ayant réuni au moins 10 suffrages (occurrences) parmi les répondants.

1.5.2. Synthèse de la perception et préoccupations exprimées

1.5.2.1. Vision générale de la Nouvelle-Aquitaine

Parmi les atouts fréquemment cités de la Nouvelle-Aquitaine, on note :

- La qualité des infrastructures ;
- L'attractivité globale ;
- L'appareil de formation et de recherche...etc.

Certaines lacunes semblent faire consensus :

- Le manque de centres de décision importants « locaux », entreprises ou organismes publics
- La présence insuffisante de « débouchés », grands acteurs des marchés
- La faible densité parfois du tissu économique qui se traduit par la difficulté de monter des partenariats ou de trouver des sous-traitants en région.

Les acteurs économiques et les entreprises voient dans la métropole bordelaise une locomotive essentielle pour l'économie et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine ; les acteurs publics a contrario la considèrent parfois comme une menace pour les territoires plus isolés.

L'ensemble des personnes interrogées espère la constitution d'un « véritable pouvoir économique régional » passant notamment par l'augmentation du nombre de PME régionale (actionnariat ancré en région) à fort rayonnement.

1.5.2.2. Des préoccupations liées « aux territoires »

Cette vision globale doit être cependant nuancée. Les témoignages – craintes et aspirations - reflètent encore le découpage des anciennes régions :

- Les organismes d'Aquitaine et de Poitou-Charentes se félicitent de la bonne qualité des infrastructures, alors que les organismes du Limousin les considèrent insuffisantes craignant par ailleurs que leur amélioration ne favorise le départ des acteurs économiques vers les zones les plus attractives ;
- Les entités de Poitou-Charentes et de Limousin considèrent le rayonnement économique de Bordeaux comme un atout indéniable, mais y voient aussi un danger de concentration accrue des forces économiques ;
- Les structures de Limousin s'alertent d'une population vieillissante alors que l'Aquitaine et Poitou-Charentes se voient plutôt comme des régions à population jeune et dynamique.

A ces différences de perception près, tous les acteurs se rejoignent sur plusieurs points :

- Ils estiment que l'attractivité de la région repose principalement sur ses atouts agricoles, touristiques et de qualité de vie ;
- Ils regrettent le manque image « forte », de lisibilité à l'international. Une image trop marquée par la ruralité ;
- Tous se félicitent de la présence d'un tissu important et dense de PME ;

- Ils pensent que les entreprises trouvent en région les compétences de recherche nécessaires au développement de leurs innovations ;
- Enfin, la taille de la nouvelle région peut être source d'inquiétude, voire même pour certains un frein à son développement.

Curieusement, certaines thématiques n'apparaissent que très rarement dans les réponses et préoccupation (des évidences finalement non développées ?)

- L'emploi et le chômage ;
- Le développement durable et l'environnement ;
- L'international.

1.5.3. Perception et propositions sur les dispositifs d'intervention publics

1.5.3.1. Quelques divergences de vue entre entreprises/collectivités

Les acteurs économiques et les entreprises sont plutôt satisfaits des politiques publiques menées.

Deux sujets semblent prioritaires en termes d'intervention publique : le soutien aux entreprises industrielles, intégrant l'agro-alimentaire et l'appui à l'innovation.

La critique n°1 exprimée par tous est la complexité de l'accès aux aides publiques, leur manque de lisibilité et leur lenteur d'attribution. Nombre d'entreprises vont jusqu'à demander leur automaticité.

Sur les questions de simplification, les **entreprises** aimeraient que soient privilégiés le soutien et le dialogue direct avec le financeur public « Région ».

Les entreprises appellent de leurs vœux un système de financement à l'écoute, disponible et réactif. Idéalement les dispositifs devraient pouvoir se « caler » sur tous les projets à valeur ajoutée.

Plusieurs critiquent également le cloisonnement des aides alors que les questions de financement des entreprises touchent l'ensemble de leurs dimensions (formation, R&D, production...).

Les **opérateurs publics** mettent également l'accent sur des cibles complémentaires : le commerce, l'artisanat et les services.

Les organismes publics demandent également qu'une attention particulière soit portée aux entreprises et aux territoires en difficultés. Les entreprises et les acteurs privés lorsqu'ils évoquent cette thématique, sont plus réservés, craignant des soutiens abusifs occasionnant des distorsions de concurrence.

Remarque : la question de l'égalité femmes-hommes paraît « déplacée » à la plus grande partie des interlocuteurs. Ce principe d'équité est une évidence, même si, incontestablement des progrès doivent être faits en la matière.

1.5.3.2. Des voies de rationalisation avec la Loi NOTRe

La majorité des contributeurs considère que la nouvelle répartition des compétences permettra de disposer d'un interlocuteur unique, la Région apparaissant comme l'interlocuteur naturel.

Les EPCI revendiquent par contre, en tant qu'acteurs de proximité, d'être le premier et unique relais entre les entreprises et l'ensemble des financeurs publics. Ils mettent en avant leurs actions « terrain » (mise en relation, conseil, ingénierie, ...) et leurs réalisations (zones d'activité, pépinières, tiers lieux, ...). Ils espèrent qu'idéalement la Région puisse cofinancer leurs actions, notamment leur nouvelle compétence en matière d'immobilier d'entreprise. Ils alertent aussi sur le risque de dévitalisation des territoires en cas d'abandon d'une politique économique de proximité.

Principale attente : l'accompagnement par la région de leurs politiques et de leurs investissements au profit des entreprises de leurs territoires et la reconnaissance de leur rôle de proximité.

Les entreprises qui ont bénéficié d'aides régionales saluent la qualité de la relation avec les services de la Région ainsi que l'utilité des aides qu'elles ont reçues pour le développement de leur projet.

Principale attente : un interlocuteur unique, une empathie plus forte à l'égard de leur projet.

Synthèse des propositions

- Ecouter les entreprises et répondre à leurs besoins ;
- Cibler prioritairement les PME industrielles (IAA comprises) ;
- Soutenir largement l'innovation, en conservant la qualité de l'offre régionale en recherche ;
- Privilégier un seul interlocuteur pour les entreprises, la Région ?
- Alléger les contraintes et tâches administratives, accélérer les processus d'instruction ;
- Décloisonner les financements et prendre en compte globalement les besoins des entreprises ;
- Favoriser l'attractivité en jouant notamment sur la qualité de vie, le tourisme et les infrastructures de communication ;
- Développer des formations plus en phase avec les besoins des entreprises.

1.5.4 . Composition de l'échantillon, liste des répondants

ACTEURS ECONOMIQUES

NOM	ACTIVITE	VILLE	DPT
Accueil Paysan Poitou-Charentes	Accompagnement création d'activités d'accueil et labellisation	Corme Royal	17
La Coopérative Tiers-Lieux	Nouvelles organisations du travail	Pomerol	33
Arrêt-Minute	Tiers-Lieux, espace de coworking	Coutras	33
CREDES Cezam Poitou-Charentes	Association de comité d'entreprise	Chauray	79
CAPEE	Développement local, Insertion, création d'entreprise	Poitiers	86
LIMOUSIN ENTREPRISES DURABLES (LED)	Aider les entreprises et structures à mettre en œuvre et développer une démarche RSE et/ou Développement Durable	Limoges	87
INTERBIO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	Association Interprofessionnelle bio régionale	Bordeaux	33
GIP AGROLANDES Développement	Technopole Agroalimentaire	Mont-de-Marsan	40
GIE DE BARIANIS	Agricole	Ste Livrade / Lot	47
Société D'Encouragement des Pyrénées-Atlantiques	Courses et Centre d'entraînement Equins	Pau	64
France Limousin Sélection	Organisme de sélection de la race bovine Limousine	Boisseuil	87
Union professionnelle châtaignier bois Périgord Limousin Charente	Promouvoir savoir- faire dans l'emploi du bois de châtaignier en réunissant des entreprises artisanales	Pageas	87
Association interconsulaire de la Haute-Vienne - Pays Monts et Barrages	Animateur AET	Bujaleuf	87
Association interprofessionnelle du Sarladais	Activités	Sarlat	24
M2canic Vallée	Activités	Viviez	12
Pôle aliments et sante	Cluster	La Rochelle	17
AQUI O Thermes, cluster thermal Aquitain	Cluster	Dax	40
AEROTEAM Poitou-Charentes	Cluster aéronautique	Chasseneuil du Poitou	86
Cluster Eco-Habitat	Animation d'un réseau d'acteurs de l'éco-construction	Poitiers	86
Atelier Régional BRDE	Accompagnement et aides aux entrepreneurs	Angoulême	16
Comité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron	Animation locale réseau d'acteurs économie, formation, insertion, emploi, accès aux droits Gestion d'une maison de services au public.	Marennes	17
MIE-Couveuse ANABASE	Accompagnement à la création et au développement d'entreprises	Bordeaux	33

NOM	ACTIVITE	VILLE	DPT
Association	Pépinière/ Incubateur	Cadillac	33
OXALIS	Coopérative d'activité et d'emplois	Niort	79
ACEASCOPE FORMASCOPE	Coopérative d'activité et d'emplois	Châtellerauld	86
TECGECOOP	Conseil en création d'entreprises	Billère	64
Comité Régional des GEIQ de la région ALPC	Emploi / Formation	Pessac	33
URGENCE LIGNE POLT	Association de défense de la ligne de Polt	Vierzon	18
Propulso INRA	Développement de la filière Fruits et Légumes en Aquitaine	Villeneuve d'Ornon	33
ITERG	Recherche et transfert technologiques, services à l'industrie	Pessac	33
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU	Formation professionnelle, appui technique et gestion de données	Limoges	87
MUTUALITE française 47	Santé	Agen	47
VIVEA	Fonds d'assurance formation	Toulouse	31
ARACT LIMOUSIN	Appui conseil aux entreprises et partenaires sociaux	Limoges	87
ALPC ACTIVE	Favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail, par l'accompagnement et le financement de projets.	Bordeaux	33
INITIATIVE INNOV LIMOUSIN	Financement et accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes	Guéret	23
INITIATIVE AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	Financement et accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises	Coulounieix-Chamiers	24
France INITIATIVE	Plate-forme numérique	Limoges	87
Initiative Haute Vienne	Financement à taux 0 et accompagnement	Limoges	87

PARTICULIERS

NOM	PRENOM	VILLE	DEPARTEMENT
A.	ROMUALD	Saint-Maixent-L'Ecole	79
L.	Gery		
R.	François		
H.	Annick		
C.	Claude		
G.	Judicaël	Blaye	33

ENTREPRISES

NOM	ACTIVITE	VILLE	DPT
PH.Conseils & Formations	Formation ESAT/EA	Reparsac	16
A&P étiquettes numériques	Impressions étiquettes adhésives en rouleaux	Rouillac	16
Livres et Vous	Commerce, librairie	Ruffec	16
Claire DENIS formation médiation	Médiation formation	Châtelailon	17
Coachs Et Sens Consulting	Coaching et formation	Clavette	17
DO l'Enfant DOM	Garde d'enfants à domicile en horaires décalés	Fouras	17
NXA NOUVEAUX ARMATEURS	Etudes marketing et conseil	La Rochelle	17
CEREALOG	Services et Ingénierie Informatiques	La Rochelle	17
AXIOMA FRANCE	Concepteur et Fabricant de biostimulants	Brive la Gaillarde	19
AD Industrie	Fabrication aéronautique	Brive la Gaillarde	19
Polytech	Menuiserie Industrielle	Eyrein	19
Gourmandise Santé SAS	Agro-alimentaire	St-Viance	19
LABORATOIRES TERALI	R&D et production pharmaceutique	Guéret	23
KSB	Fabricant de Vannes	La Roche Chalais	24
LIM FRANCE	Fabrication et commercialisation de selles de sport	Nontron	24
SARL JARDIN SUR L'ISLE	Entreprise adaptée de restauration	Trélissac	24
AMAIA	Habitat collaboratif	Bordeaux	33
SAS FALIERES	Agro-alimentaire	Captieux	33
CAI	Chaudronnerie chantier naval	Gujan Mestras	33
Gédoc	Géopolitique et développement	Listrac-Médoc	33
AT Internet	Digital Analytics	Mérignac	33
TDM	Systèmes embarqués aéronautique	Mérignac	33
SmallTech	Numérique	Mérignac	33
ONEPOINT	ESN	Pessac	33
Jacqueline Deslouis-Pomian	Gîte rural Accueil Paysan	Plassac	33

NOM	ACTIVITE	VILLE	DPT
ARMANDIE RH	Travail temporaire	Agen	47
thomas cook	Activités	Agen	47
CMAS	Constructeur de machines	Brax	47
COPLA	Chimie pour le liège et sous traitance	Castelcullier	47
Transports Beade	Transports	Colayrac Saint Cirq	47
Agralis Services	Agrométéorologie pilotage irrigation	Le Passage d'Agen	47
PECHAVY ENERGIE	Distribution énergie hors réseaux	Le Passage d'Agen	47
Aquitaine Stevia	Extraction de plantes	Marmande	47
L'Arche sarl	Production/expédition fruits légumes frais	Razimet	47
STRAT&CO	Agence conseil en communication	Roquefort	47
STI	Procédés spéciaux	Arudy	64
SELLERIE CASSOU	Sellerie harnachement	Bénéjacq	64
Sudec Industries	Mécanique générale aéronautique	Hendaye	64
AE&T	Industrie électronique et numérique	Jurançon	64
COURREGES	Mode luxe	Pau	64
SARL LUMINEAU	Transports routiers	Faye l'Abesse	79
NextAlim	Environnement / élevage	Chasseneuil du Poitou	86
Le 50's	Hébergement touristique Eco-Responsable	Poitiers	86
CLSP	Ingénierie	Châtelleraut	86
EMAKINA	Agence conseil	Limoges	86
SAS 3EME DEGRE	Fabrication Industrielle Céramiques Techniques	Limoges	86
LIMOUSIN ADHESIFS	Commerce de gros/industrie	Couzeix	87
IngenomiX	Biotechnologies	Boisseuil	87
Interlim Génétique Service	Vente de reproducteurs bovins	Boisseuil	87
EURL MICHELLE PROTEC	Distributeur EPI	Boisseuil	87
ENTREPRISE JOUIN PHILIPPE	Scierie et broyage de branches	Le Châtenet en Dognon	87

ORGANISMES PUBLICS

NOM	CATEGORIE	VILLE	DPT
Conseil départemental de la Charente	Collectivité territoriale	Angoulême	16
Conseil départemental de Lot-et-Garonne	Collectivité territoriale	Agen	47
Communauté de communes Tude et Dronne	EPCI	Chalais	16
Communauté de communes Bandiat Tardoire	EPCI	La Rochefoucauld	16
Communauté de communes du Pays Manslois	EPCI	Mansle	16
Communauté de communes des Vals de Saintonge	EPCI	Saint Jean d'Angély	16
Communauté de communes des 4 B sud Charente	EPCI	Touverac	16
Communauté d'agglomération La Rochelle	EPCI	La Rochelle	17
Communauté de communes Aunis Atlantique	EPCI	Marans	17
Communauté d'agglomération Rochefort Océan	EPCI	Rochefort	17
Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA)	EPCI	Royan	17
Communauté de communes Aunis Sud	EPCI	Surgères	17
Communauté de communes du pays d'Argentat	EPCI	Argentat	19
Communauté d'agglomération de Tulle	EPCI	Tulle	19
Communauté d'agglomération Grand Guéret	EPCI	Guéret	23
Communauté d'agglomération Bbergeracoise	EPCI	Bergerac	24
Communauté de communes Isle Double Landais	EPCI	Montpon Ménéstérol	24
Communauté de communes Pays de Lanouaille	EPCI	Payzac	24
Communauté de communes Médullienne	EPCI	Castelnau-de-Medoc	33
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde	EPCI	La Réole	33
Communauté d'agglomération du Libournais (CALI)	EPCI	Libourne	33
Communauté de communes de Montesquieu	EPCI	Martillac	33
Communauté de communes Latitude Nord Gironde	EPCI	Saint-Savin	33

NOM	CATEGORIE	VILLE	DPT
Communauté de communes de la Haute Lande	EPCI	Labouheyre	40
Communauté de communes du Seignanx	EPCI	Saint-Martin-de-Seignanx	40
Fumel Communauté	EPCI	Fumel	47
Communauté de communes Coteaux et landes de Gascogne	EPCI	Grezet - Cavagnan	47
Communauté de communes de Lacq-Orthez	EPCI	Lacq	64
Agglomération Sud Pays Basque	EPCI	Urrugne	64
Communauté de communes Portes d'Occitanie	EPCI	Bessines	79
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	EPCI	Bressuire	79
Communauté d'agglomération du Niortais	EPCI	Niort	79
Communauté de communes Haut Val-de-Sèvre	EPCI	St Maixent l'Ecole	79
Communauté de communes "Coeur du Poitou"	EPCI	Sauzé-Vaussais	79
Communauté de communes du Thouarsais	EPCI	Thouars	79
Communauté de communes du Pays Loudunais	EPCI	Loudun	86
Communauté de communes de Noblat	EPCI	Saint-Léonard de Noblat	87
Syndicat Mixte du Pays de Tulle	EPCI	Tulle	19
Syndicat du Pays Mellois	EPCI	Melle	79
Syndicat Mixte du Pays Civraisien	EPCI	Civray	86
Pays de l'Aurence, de l'Occitane et des Monts d'Ambazac	Collectivité	Ambazac	87
Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre Expansion BA2E	Agence de développement économique	La Teste de Buch	33
Garonne Expansion	Agence de Développement Economique	Marmande	47
Limousin Expansion	Agence de développement économique	Limoges	87
MFR MATHA	Enseignement formation alternance (lycée professionnel)	Matha	17

NOM	CATEGORIE	VILLE	DPT
Centre audiovisuel de Royan pour l'étude des langues	Formations linguistiques pour salariés, cadres, chefs d'entreprise, particuliers, scolaires, étudiants	Royan	17
CEA-CESTA	Sciences technologie des procédés	Le Barp	33
Business France	Commerce Extérieur	Bordeaux	33
CCI International	Conseil	Pau	64
Fondation Université Poitiers	Développement économique et formation	Poitiers	86
Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin	Administration Forêt-Bois	Limoges	87

1 Annexe « Introduction » : compléments d'informations

2 Annexe « Orientations » : compléments d'informations

3 Annexe « Gouvernance » : compléments d'informations

2 Annexe « Orientations » : compléments d'informations

2.1 Le développement des territoires par l'innovation

Matrices d'actions de l'orientation « Accélérer le développement des territoires par l'innovation »
(Travaux des groupe de travail sur l'innovation)

- **Objectif stratégique 1** - Cultiver le capital humain comme moteur de l'innovation

SENSIBILISER à la culture de l'innovation pour enclencher une démarche	ACCOMPAGNER Les projets et porteurs de projets	STRUCTURER L'écosystème et les territoires
(1.1) Promouvoir toutes les formes d'innovation, par l'exemple => Grands prix territoriaux	(1.4) Soutenir le déploiement de diagnostics innovation au bénéfice des PME stratégique pour la Nouvelle-Aquitaine	(1.7) Renforcer les compétences de l'écosystème en ingénierie de projet et méthodes de créativité
(1.2) Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes et l'entrepreneuriat auprès des élèves et étudiants & Promouvoir l'entrepreneuriat au sein des entreprises	(1.5) Soutenir les recrutements en matière d'innovation et les projets innovants sur le plan des RH et de la formation	(1.8) Assurer un maillage territorial et assurer une proximité en formations initiales et continues en gestion de projet innovant
(1.3) Promouvoir l'intégration des ressources humaines qualifiées dans l'entreprise	(1.6) Accompagner l'entreprise pour l'apprentissage de méthodes de créativité	(1.9) Structurer un réseau efficace de compétences à travers : Refondation de la gouvernance du Réseau Identification des parcours d'accompagnement Détection concertée d'entreprises innovantes pour un maillage territorial optimisé Dynamisation du réseau autour d'actions nouvelles

- **Objectif stratégique 2** - Intégrer l'usage et la relation client/usagers comme facteur de réussite des projets innovants

SENSIBILISER à la culture de l'innovation pour enclencher une démarche	ACCOMPAGNER Les projets et porteurs de projets	STRUCTURER L'écosystème et les territoires
(2.1) Sensibiliser à la prise en compte de l'usage dans les processus d'innovation et diffuser les bonnes pratiques existantes	(2.4) Détecter et accompagner les projets d'innovation sous toutes leurs formes jusqu'à la phase test clients/usagers et faciliter leur diffusion	(2.8) Identifier, structurer et animer un réseau de compétences et d'expertises en capacité d'évaluer des projets d'innovation en termes de retombées économiques.
(2.2) Faciliter la connaissance des marchés et des concurrents et informer sur les nouvelles tendances de marché	(2.5) Favoriser l'accès à de nouveaux marchés et de nouveaux clients • accès au premier client (start up) • accès à de nouveaux clients (toutes entreprises) • à la commande publique (toutes entreprises)	(2.9) Détecter des besoins non satisfaits et aspirations nouvelles dans les territoires comme source de projets d'innovation « innovation sociale / sociétale / territoriale »
	(2.6) Favoriser la création de services à forte valeur ajoutée dans les entreprises (smart services/ services associés à un produit)	(2.10) Faciliter la création de lieux d'expérimentation ou living lab (tests clients) et impliquer les territoires comme zone d'expérimentation à des organisations / produits / services innovants pour faciliter leur usage et leur réussite
(2.7) Financer la création de lieux d'expérimentation (tests clients) et l'utilisation des infrastructures locales et régionales		

- **Objectif stratégique 3** - Organiser la fertilisation croisée et décloisonner les démarches d'innovation en mode collaboratif

SENSIBILISER à la culture de l'innovation pour enclencher une démarche	ACCOMPAGNER Les projets et porteurs de projets	STRUCTURER L'écosystème et les territoires
(3.1) Inciter les porteurs de projets à participer à des programmes d'innovation collaboratifs (ex : projets nationaux (FUI, PIA), régionaux, UE)	(3.3) Accroître le soutien financier, technique, organisationnel aux projets collaboratifs de taille adaptée aux capacités des entreprises dont les plus petites (dont projets transfrontaliers, interrégionaux)	(3.6) Stimuler les rencontres et les travaux trans-filières (interclustering) et assurer un maillage territorial en adéquation avec les besoins des entreprises sur les territoires et favoriser les interactions entreprises/ monde académique/ pouvoirs publics/ citoyens / environnement
(3.2) Benchmarking des bonnes pratiques de démarches collaboratives (participation de salariés, clients, actionnaires, partenaires, fournisseurs: open innovation	(3.4) Renforcer l'action des pôles de compétitivité, clusters, grappes, centres technologiques, acteurs de l'ESS et systématiser l'interclustering	(3.7) Articuler les actions des acteurs de l'accompagnement dans une logique de parcours notamment à travers la création d'une plateforme numérique collaborative dédiée à l'innovation (communication, ERP, réseaux sociaux, agenda partagé, recherche de compétences...) pour rendre plus lisible et accessible l'action publique (mieux connaître les ressources pour innover)
	(3.5) Accompagner et financer des lieux d'innovation collaborative et de soutien aux entreprises innovantes sur l'ensemble du territoire (accélérateur, tiers-lieux, living lab, fab lab, tech shop, centres de développement technologique, plateformes techniques mutualisées, technopoles, incubateurs, centre de design, showrooms, démonstration produits	(3.8) Identifier des porteurs de projets et territoires prêts à étudier, ou intégrer, des innovations issues de la recherche publique/privée

2.2 Le concept d'économie circulaire et stratégie régionale

Objet : Rappel du concept d'économie circulaire et proposition /Contribution au SRDEII

Contexte

La prise de conscience des impacts avérés du développement économique lors de ces 150 dernières années a conduit à la nécessité de prendre en considération les impacts planétaires de la production et de la consommation. L'extraction de ressources (matériaux de construction, minerais et combustibles fossiles) a doublé à l'échelle mondiale depuis 1980. La consommation croissante de produits conduit à des déséquilibres majeurs qu'ils soient environnementaux (perte de la biodiversité, transformation des cycles de l'eau, perturbation du cycle de l'azote et du phosphore, changement climatique), sociaux (chômage, travail des enfants, exploitation des travailleurs des pays pauvres) ou territoriaux (fracture territoriale, territoires en déprise). Face à ces constats, le principe d'économie circulaire prend une place de plus en plus importante depuis une dizaine d'années. Ce nouveau modèle économique vise à limiter le gaspillage des ressources en les utilisant de façon plus efficace tout en réduisant l'impact environnemental en recherchant l'équité dans la chaîne de valeur et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. Elle doit permettre de réduire l'extraction des ressources en valeur absolue en la découplant de la croissance économique et démographique. Il s'agit de faire mieux avec moins. Pour cela, l'économie circulaire s'appuie sur des modèles issus du management environnemental tels que l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité ou l'utilisation des déchets et co-produits comme matière première secondaire. La production d'énergie, à partir des ressources renouvelables locales, sa distribution et sa consommation maîtrisée participent également au modèle économique de l'économie circulaire.

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de transition écologique et énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer et jeter. La commission européenne a confirmé cet objectif dans son « paquet économie circulaire » présenté le 2 décembre 2015.

L'économie circulaire constitue non seulement une opportunité d'économies, mais elle est source de créativité et d'emplois. D'après une étude de la Commission Européenne, chaque pourcent de réduction d'utilisation des ressources conduirait à créer entre 100 000 et 200 000 emplois dans l'Union Européenne. Ainsi, l'étude estime que les quantités de ressources utilisées en Europe pourraient diminuer de 17 % et créer ainsi entre 1,4 et 2,8 millions d'emplois, ce qui extrapolé au niveau national représenterait entre 200 000 et 400 000 emplois.

Le passage vers une économie plus circulaire implique des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser qu'on nomme le plus souvent « éco-activités ». **Le volume d'emploi des éco-activités, leur dynamique et les revenus générés au niveau régional pourraient à ce titre servir d'indicateur de conversion vers une économie plus circulaire.**

Des nouveaux modèles économiques et sociétaux, des ruptures stratégiques et alliances qui peuvent s'inscrire dans une économie circulaire vont également se développer et modifier les lieux de création de valeur en devenant **de nouveaux leviers de compétitivité pour les entreprises et industries du futur.**

Proposition : orientations stratégiques et actions pour le SRDEII

Les **objectifs de la stratégie régionale** en matière d'économie circulaire visent à :

- Créer des conditions favorables à l'émergence de nouvelles pratiques, de nouvelles activités pour des solutions innovantes ;
- Conforter, renforcer et accélérer les dynamiques déjà existantes sur le territoire ;

- Promouvoir, diffuser et démultiplier ces dynamiques, autour d'une animation, d'une intervention territoriale optimisée et d'une gouvernance partagée (Région, Etat, CCI, ADEME, Pôles, clusters...).

Axes stratégiques transversaux

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs** du territoire pour développer et diffuser une culture commune, notamment par le déploiement d'outils opérationnels tels que NISP (National Industriel Symbiosis Program) et par l'organisation d'évènements réguliers (Forum de la Croissance Verte, conférence territoriale, colloques...);
- **Encourager et développer des formations spécialisées** sur l'économie circulaire, mobiliser et promouvoir les chaires universitaires sur le sujet ;
- **Promouvoir dans l'enseignement général et l'enseignement agricole**, la création de modules sur l'économie circulaire dans les formations liées à la création et la gestion des entreprises ;
- **Promouvoir toutes les initiatives territoriales** d'économie circulaire afin de fédérer l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire notamment par la mise en ligne de ces initiatives sur la plate-forme collaborative régionale RECITA, réseau des acteurs et centre de ressources et d'échanges d'expériences ;
- **Renforcer la mise en place des activités de l'économie circulaire** dans la stratégie de développement de **l'économie locale**, de **l'économie sociale et solidaire** et de l'économie globale avec une approche micro et macroéconomique.

Axes stratégiques thématiques

- **Encourager les entreprises à maîtriser leur chaîne d'approvisionnement** (Supply Chain) en tant que vecteur de qualité, de sécurité et de respect des normes, notamment environnementales (approvisionnement durable) ;
- Soutenir le développement des circuits courts (approvisionnement durable) y compris pour la fourniture d'énergie ;
- **Renforcer la sensibilisation des entreprises** à l'intérêt économique de l'éco-conception par sa mise en valeur comme **vecteur d'innovation produit et marketing ou d'innovation d'usage**. Identifier les acteurs compétents ;
- Soutenir les entreprises souhaitant s'engager dans une démarche d'éco-conception (notamment la filière du bâtiment) et étendre les actions collectives en cours à l'ensemble du territoire régional telle que l'action BECOME ;
- **Mettre en relation des acteurs économiques du territoire** pour le développement de nouvelles synergies et d'une écologie industrielle à l'échelle régionale (programme NISP), et encourager les démarches de mutualisation interentreprises, inter filières et également internes aux zones d'activités industrielles et commerciales ;
- Accroître le nombre de territoires en démarche d'écologie industrielle et territoriale. Créer des zones d'économie circulaire ;
- Déterminer les secteurs d'activité à fort potentiel de développement du modèle d'économie de la fonctionnalité et accompagner les entreprises à développer des offres innovantes ; initier de nouveaux modèles économiques ;
- Améliorer la connaissance et la visibilité de la production des acteurs du recyclage et de la valorisation, auprès des acteurs économiques et des collectivités ;
- **Stimuler la R&D sur les procédés et produits** pour générer de nouveaux débouchés à des déchets et aux écoproduits, de nouvelles applications ;
- **Faciliter la mise en place de nouvelles activités et emplois** sur le marché du recyclage et de la valorisation des déchets, notamment dans le **secteur de l'économie sociale et solidaire**, en lien avec le secteur industriel ;

- **Encourager** les démarches « **filères déchets** » volontaires (ex : plâtre, menuiseries industrielles, biodéchets, coproduits viticoles...) et traiter la question du traitement des déchets spécifiques dans les filières (exemple : industrie nautique...) ;
- Développer des clauses de consommation responsable et critères d'éco conditionnalité dans la commande publique régionale.

Point de vigilance et enjeux pour intégration/ prise en compte dans le SRDEII

- Faire de la prospective et une veille sur de nouveaux modèles économiques et processus d'innovation émergents comme le bio mimétisme (développer des outils d'observation...) ;
- Marketer davantage le modèle d'économie circulaire dans les différents dispositifs d'aide de la Région (préconisation notamment prise en compte dans la seconde phase du programme « Usine du Futur » avec un volet environnemental, conventions de territoires ...). Développer les synergies avec les projets d'autoconsommation de l'énergie ;
- Enjeux de transversalité avec l'ensemble des GO ;
- Travail en réseau à coordonner et à optimiser pour plus de lisibilité et d'efficacité de l'action publique.

Remarques, documents référents pour approfondissement

A noter : le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets doit intégrer un plan en faveur de l'économie circulaire.

Le contenu de cette fiche a été rédigé à partir de :

- L'économie circulaire en Poitou-Charentes : Etat des lieux, orientations et programme d'actions – octobre 2015 – Conseil régional Poitou-Charentes ;
- Feuille de route régionale « Economie circulaire 2014 – 2016 » Conseil Régional Aquitaine – décembre 2014 ;
- Réflexions du groupe Economie circulaire.

Document de référence : Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France - octobre 2014 – ADEME –ARF

2.3 Volet transports & infrastructures : enjeux

Objet : Rappel des enjeux sur la thématique des infrastructures de transport et marchandises /Contribution au SRDEII

Contexte

La Nouvelle-Aquitaine, c'est aujourd'hui 4 ports de commerce (Bayonne propriété de la Région, Bordeaux et La Rochelle Grand Ports Maritimes de l'Etat et Rochefort Tonnay Charentes port départemental), c'est aussi un réseau ferroviaire et un réseau de plateformes multimodales opérationnelles (Mouguerre, Hourcade, Niort Terminal,...) sans oublier un estuaire et un canal latéral à la Garonne qui a son importance. L'enjeu principal sur cet axe nord sud est toujours un enjeu fort de report modal pour le transport de marchandises en optimisant l'ensemble des modes maritime ferroviaire et routier. Pour cela il convient vraiment de faire un effort sur les modes alternatifs à la route pour désengorger la N10 et l'A63 qui ne peuvent plus supporter ces murs de camions.

La Nouvelle-Aquitaine compte également 11 aéroports commerciaux : un aéroport d'intérêt national (Bordeaux et ses 5 Millions de passagers), deux aéroports entre 500 000 et 1 million de passagers (Biarritz et Pau), quatre aéroports entre 100.000 et 300.000 passagers (Limoges, Bergerac, La Rochelle et Poitiers), trois aéroports avec un trafic inférieur à 100.000 passagers (Brive, Agen et Périgueux), et un aéroport sans trafic commercial (Angoulême).

A l'exception de Bordeaux dont l'Etat est propriétaire et qui est géré par une société anonyme, les compétences d'aménagement, d'exploitation et de développement sont majoritairement assurées par des syndicats mixtes (8 sur 11). Dans ce contexte, La Nouvelle-Aquitaine est actionnaire de la société aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac (3,75 %), et membre des syndicats mixtes de Limoges-Bellegarde (49 %), Pau-Pyrénées (31,03 %), Bergerac-Dordogne-Périgord (10 %) et Brive-Vallée de la Dordogne (10 %).

Les ports et les aéroports et plus généralement les infrastructures de transports sont des vecteurs d'aménagement du territoire et de développement économique importants. Il est donc indispensable d'inscrire ces infrastructures au sein du SRDEII.

- Or, par exemple sur les ports, Bayonne a réalisé un Schéma Directeur d'Aménagement du port avec un volet économique par filière, et le port de Bordeaux a élaboré un plan stratégique qui comporte un volet économique important. Sur le port de Bayonne, propriété de la Région, l'enjeu est important car il est en difficulté et le volet développement économique et industriel est un volet fort à mettre en avant pour son avenir. Un travail est notamment en cours pour aider au développement des EMR sur le port de Bayonne mais aussi un appui via des aides à l'environnement en faveur des industries implantées sur le port qui portent un projet de développement.
- Enfin, la Région soutient aussi des services spécifiques qui se mettent en place comme les Opérateurs Fret de Proximité (OFP) (soutien à la création de l'OFP Sud-Ouest voté à la CP de novembre 2015 pour un montant de 200 000 €)

La Région soutient également le Port de Bordeaux dans sa politique d'investissements dans le cadre du CPER 2015-2020 et souhaite, à ce titre, pouvoir participer activement à l'élaboration de sa stratégie annuelle en cohérence avec les politiques régionales tant en matière industrielle et de développement durable qu'en matière d'appui au report modal.

9 M€ de participation Région sont inscrits, soit 18,5 % du plan d'investissement prévus.

La Région a également choisi de soutenir la multimodalité mer-fer indispensable au développement d'un port en inscrivant 6 M€ au CPER (soit 30 % du coût total) pour la régénération de la voie ferrée capillaire du Bec d'Ambès, infrastructure indispensable aux entreprises de la presqu'île.

Elle soutiendra également le développement :

- D'activités industrielles en lien direct avec le port sur des filières d'avenir comme le refit de Yacht, le démantèlement de navires, le développement des hydroliennes et la réparation navale (Direction développement économique et environnemental).
- De l'accueil des bateaux de croisière dans le cadre d'une étude inscrite au CPER (service tourisme)
 - La Région pourrait être également appelée à soutenir les autres ports de commerce comme La Rochelle et/ou Tonnay Charentes ;
 - La Région vient également en appui des aéroports sur le territoire aquitain quand elle n'est pas membre de leur syndicat mixte. Elle intervient dans le cadre d'un règlement d'intervention voté à la plénière du 17 décembre 2012 (par exemple subvention accordée à l'aéroport de Biarritz pour un montant de 700 000 € en 2015 pour la réalisation d'un taxiway) ;
 - Enfin, la Région est également sollicitée par un consultant qui fait une étude pour VNF pour la relance du fret sur le fluvial entre bordeaux et Toulouse notamment avec la volonté de voir inscrite cette thématique au sein du futur schéma pour envisager la possibilité de recevoir des aides financières ;
 - En conclusion, la prise en compte du volet infrastructures transport et report modal et plus particulièrement le port de Bayonne, acteur fort du développement économique et propriété de la Région est d'autant plus importante qu'elle s'appuie également sur des aides apportées aux entreprises.

Proposition : orientations stratégiques et actions pour le SRDEII

L'aide financière au report modal de la route vers le ferroviaire et/ou le maritime ainsi que le financement de l'innovation sont deux points essentiels qu'il convient de préserver et d'améliorer.

Chaque type de projet a souvent besoin d'une aide spécifique : subvention, avance remboursable, garantie d'emprunt... Il convient dans la mesure du possible d'avoir à disposition un panel de solutions afin de pouvoir s'adapter en fonction du projet présenté.

VOLET REPORT MODAL : des aides existantes à revisiter et/ou moderniser et des aides à envisager

La Région souhaite adapter au mieux les dispositifs d'aide aux besoins des entreprises s'investissant dans une stratégie de report modal, et produire ainsi un véritable effet de levier. Parmi les aides susceptibles de concourir au développement de la multimodalité sont en place les dispositifs suivants :

- Le fonds régional d'Équipement en Transport Combiné (F.R.E.T.). Ce fonds est destiné :
 - Aux transporteurs s'équipant en matériel de transport combiné, qu'il s'agisse d'équipement spécifique au rail-route ou au transport maritime à courte distance ;
 - Aux bateleurs s'équipant en matériel fluvio-maritime pour le transport de marchandises sur la Garonne et le canal du Midi.
- Le programme de développement du transport combiné permettant des investissements favorisant (ex : Ambrogio sur le site de Mouguerre a pu bénéficier de ce type d'aide) :
 - Une gestion innovante des chantiers de transport combiné aquitains ;
 - Une amélioration de la qualité et de la productivité du transport combiné ;
 - Une formation au transport combiné.

- Le Fonds Régional d'aide au transfert modal qui est destiné à soutenir les projets (ex : la Région a participé au financement de l'Installation Terminale Embranchée (ITE) de Egger Rol dans les Landes :
 - Des sociétés de manutention portuaire ;
 - Des entreprises qui font le choix du ferroviaire ou du maritime.

Par ailleurs, il faut également prévoir l'avenir avec la possibilité de mettre en place des régimes d'aides type éco Bonus ou aide au démarrage de services de report modal : navette ferroviaire, lignes maritimes de courte distance, Opérateurs Fret de Proximité,...

En effet, le principe d'un éco-bonus pour des transporteurs routiers utilisant une ligne maritime ou une autoroute ferroviaire semble être un moyen adapté pour favoriser le report modal vers le maritime et le ferroviaire.

Par ailleurs, il conviendrait également de rendre possible et de faciliter la mise en place au niveau régional de dispositif d'aide aux entreprises développant des projets de report modal. Pour cela, il conviendrait d'assouplir les régimes d'aides aux entreprises dans ce domaine ou de créer un régime d'aide spécifique que chaque collectivité locale pourrait appliquer si elle le souhaite. Aujourd'hui, une collectivité qui soutient un projet d'aide au report modal se doit d'appliquer les régimes d'aide aux entreprises classiques qui sont très encadrés et pas du tout adaptés aux projets présentés par des entreprises volontaristes dans ces domaines.

VOLET AEROPORTS : Une étude stratégique en cours pour définir la stratégie de la Région

La volonté est aujourd'hui de construire d'ici la fin de l'année une stratégie aéroportuaire régionale qui fixera les règles d'intervention régionale sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

En effet, le maillage du territoire en matière d'infrastructures aéroportuaires, les différents modes de gouvernances et la typologie low cost du trafic aérien ont incité la Région à mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire régionale.

L'objectif est de mettre en cohérence le développement aéroportuaire de la Région, ainsi que les interventions de la Région au sein des gouvernances aéroportuaires ou par le biais d'aides financières sur la base de plusieurs scénarios proposés.

Dans l'attente, la Région pour l'ancienne Aquitaine a un règlement d'intervention qu'il convient d'inscrire dans le SRDEII tant qu'il est opérationnel.

2.4 La Présentation de la filière agricole et agroalimentaire

La Nouvelle-Aquitaine se positionne comme la première région agricole d'Europe pour la valeur de sa production avec 11 milliards d'euros de production. Des industries de première et deuxième transformation se sont naturellement développées autour de ces ressources vivrières et matières premières. La place centrale de la filière « agro-agri » dans l'économie régionale méritent en définitive un zoom particulier, objet de la présente annexe.

Outre les réunions de travail avec les acteurs de la filière qui ont permis de définir les enjeux et les propositions d'action plusieurs sources et rapports référents ont été utilisés : DRAAF, AGRESTE 2015, programmes de développement ruraux des ex-régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes...

- Agriculture
 - SAU : 50 % de la région, et 15 % de la surface nationale
 - 130 000 emplois à temps complet, 76 400 exploitations en 2013 (réparties sur 3,9 millions d'hectare)
 - Une production diversifiée :
 - Grandes cultures : 2^{ème} rang français pour les céréales avec 1,3 million d'hectares (avec 9 millions de tonnes produites par an) / Maïs et blé : plus de 500 000 hectares respectifs
 - Vignes : 228 000 hectares (avec plus de 90 % de la production régionale de crus sous appellation d'origine protégée)
 - Elevage : 54 % des exploitations dans l'élevage avec 13 % de la production régionale en viande bovine, et 7 % pour le lait
- Pêche – aquaculture
 - Pêche maritime : 1500 marins et 500 navires de pêche
 - Conchyliculture : 1 091 sites de production
 - Pisciculture continentale : 12 000 tonnes de poissons produits
- Agroalimentaire
 - 9 800 entreprises et 77 000 salariés (68 000 ETP)
 - Un chiffre d'affaires de 35 Mds d'€
 - Une production diversifiée :
 - Industrie de la viande : 1^{ère} production de la région avec 400 entreprises et 9 500 salariés (hors artisanat commercial)
 - Fabrication de boissons (hors négoce) : 430 fabricants de boissons en 2013 (soit 16 % des fabricants français), 5 402 salariés (soit 18 % des salariés français dans le secteur)
 - Industrie du poisson : 2^e rang des régions françaises pour l'industrie du poisson (derrière la Bretagne)
 - 3^{ème} région exportatrice française avec 8,6 Mds€ (produits agricoles et agroalimentaires) en 2015
 - Un potentiel d'innovation porté par des centres de recherches, pôles de compétitivité, Centres techniques et technologiques, établissements d'enseignement supérieur
- Forêt-bois
 - 2,8 millions d'hectares de forêt
 - Pin maritime : 1^{ère} essence de bois (environ 80 % de la ressource nationale)
 - 12 Mds€ de chiffre d'affaires dans le secteur de la première transformation

Ces quatre composantes majeures de la filière agro-agri sont détaillées en pages suivantes.

2.4.1.1 Chiffres clés de l'agriculture

- La Nouvelle Aquitaine : la première région agricole d'Europe
 - 76 400 exploitations agricoles en 2013 soit 18 par commune : première région française par le nombre de ses exploitations
 - 1,5 milliards d'euros de masse salariale agricole : première région européenne
- Un secteur économique majeur de la Nouvelle-Aquitaine
 - Une agriculture qui occupe largement le territoire
 - Région de 84 800 km² occupés à 50 % par l'agriculture et 34 % par la forêt
 - Surface agricole utilisée (SAU) moyenne de 47 ha (légèrement inférieure à la moyenne nationale de 55 ha)
 - Un secteur agricole créateur d'emplois et de dynamisme économique sur le territoire
 - (recensé sur 3,9 millions d'hectares)
 - 130 000 emplois à temps complet
 - Une forte implication des exploitants en faveur de signes de qualité
 - Plus d'une exploitation sur 5 affiche un signe de qualité hors secteur viticole : AOP, AOC, IGP, Label Rouge (première région française)
 - 40 % des exploitations affichant un signe de qualité incluant le secteur viticole
 - 4,3 % de la SAU en Bio (8^{ème} région française). 3^{ème} rang en nombre d'exploitation
- Une grande diversité de productions agricoles sur la région
 - 1/4 des exploitations avec une orientation « grandes cultures »
 - 2^{ème} rang français pour les céréales avec 1,3 million d'hectares (avec 9 million de tonnes produites par an) / Maïs et blé : plus de 500 000 hectares respectifs
 - Des vins et spiritueux de qualité produits sur le territoire
 - Vignes : 228 000 hectares (avec plus de 90 % de la production régionale de crus sous appellation d'origine protégée)
 - Elevage
 - 54 % des exploitations dans l'élevage avec 13 % de la production régionale en viande bovine, et 7 % pour le lait

2.4.1.2 Analyse « AFOM » de la filière agricole

FORCES	FAIBLESSES
• 1ere région en termes de SAU de France et 3e d'UE (4.2M ha) • 1ere masse salariale agricole d'Europe (130 000 emplois) • Des filières de qualité (sous label) : 1ere région française, et 8e région en SAU pour l'agriculture biologique • Une dynamique à l'export importante (8,6 Mds€ sur un total de 40Mds€) • Des territoires attractifs (qualité, accueil, maillage) • Des structures d'innovation, de formation et d'accompagnement diversifiées et couvrant le territoire (clusters, pôle de compétitivité, centres d'expérimentations...) • Une richesse du patrimoine naturel et culturel, levier d'activités touristiques • Des positions de leader : viticulture, maïsiculture, volaille... • Une situation géographique favorable : arc atlantique, frontière avec l'Espagne	• Des territoires ruraux en déclin, avec un accès difficile à l'internationalisation, au numérique et aux services • Une difficile transmission des exploitations avec une population vieillissante • Une dépendance aux marchés internationaux et aux approvisionnements extérieurs • Une capacité de formation perfectible : accès (coût, mobilité), adéquation O/D, contenu en approche agro-écologique • Des freins à l'installation (investissements, foncier, suivi...) • Un secteur relativement émetteur de GES et une consommation énergétique trop forte • Un manque de valeur ajoutée dans certaines filières (en particulier en bovins-lait) • Une faible autonomie de certaines exploitations vis-à-vis des intrants
OPPORTUNITES	MENACES
• Une image positive du monde agricole et un cadre de vie attractif • Un fort potentiel d'innovation avec des secteurs émergents (nouveaux produits/évolution demande, matériaux bio-sourcés) • Un développement du tourisme important (dont l'agritourisme) • Un potentiel porté par le développement des TIC (gestion des systèmes de production, e-ventes, e-tourisme...) • Une opportunité de développement agricole tiré par l'aval • Potentiel important de diversification des marchés et de création de valeur ajoutée (agritourisme, circuits courts, international) • De nouveaux débouchés par la montée en puissance d'agro-matériaux et les capacités de production d'énergie renouvelables • Développement de certaines productions (à terme): fruits/légumes, ...(notamment avec réchauffement climatique et adaptation des techniques) • Des infrastructures favorables : structures portuaires, plateformes logistiques...	• Une concurrence très présente • Une dépendance au prix des produits, très volatile • Une augmentation du coût de l'énergie et des intrants • Une dépendance croissante des exploitations (fragilité économique, intégration, contractualisation, ...) • Le risque de dégradation de l'environnement : tensions sur biodiversité, sols ...), gestion de l'eau, trait de côte... • Une forte diminution des exploitations de polyculture-élevage • Concentration et spécialisation des exploitations • Développement des conflits d'usage (tourisme/activités locales, usages récréatifs/productifs de l'espace/foncier, rejets des projets locaux comme méthanisation, éoliennes...) • Fracture numérique et Fracture territoriale croissantes : disparités, isolement, déclin des territoires • La disparation progressive de l'élevage au profit de la céréaliculture • Les crises sanitaires nombreuses • L'artificialisation des terres

2.4.1.3 Les principaux enjeux de la filière agricole

La filière agricole doit répondre à plusieurs enjeux sur son territoire afin d'accroître sa compétitivité.

- Mettre en place des systèmes de production « robustes » (autonomes, diversifiés, agro-écologiques, agroforestiers, complémentarité des productions...), adaptatifs et résilients aux chocs économiques et au changement climatique
- Préserver la diversité des espèces cultivées et des races patrimoniales, sources de diversité génétique et d'adaptation des espèces face aux enjeux d'avenir
- Renforcer les synergies entre les acteurs (amont/aval, R&D et entreprises, dispositifs de mutualisation et d'organisation/projets et commercialisation, dispositifs de gestion durable des territoires, financement régional/local de proximité, ...) afin de développer la compétitivité et l'innovation par les travaux de R&D
- Accompagner la restructuration des filières en s'appuyant notamment sur les coopératives
- Renforcer/adapter le système de R&D, de formation et de diffusion/accompagnement (aux pratiques et systèmes de production innovants, à la demande/métiers et aux emplois afin d'assurer le renouvellement des générations, aux opportunités liées aux marchés et aux TIC...)
- Saisir le potentiel à l'export, notamment pour les TPE/PME principalement implantées sur le marché local ou national
- Promouvoir et mettre en avant le développement d'une agriculture durable passant par des produits de qualité.
- Assurer le maintien de l'élevage, notamment pour l'élevage laitier
- Soutenir la structuration de circuits courts de distribution et de proximité, afin de renforcer la production locale

2.4.2 La filière pêche – aquaculture

Quelques chiffres donnent la mesure du poids de la filière sur le territoire :

2.4.2.1 Chiffres clés de la filière pêche – aquaculture

- Pêche maritime :
 - 1500 marins (13 % du total métropolitain)
 - 500 navires de pêche
 - 8 ports de pêche (Arcachon, Capbreton, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, Hendaye, la Rochelle, la Cotinière et Royan)
 - 17 000 tonnes de poissons débarquées sur les 5 criées (Arcachon, Saint-Jean-de-Luz, La Rochelle, la Cotinière et Royan) soit 9 % de la production française pour une valeur de plus de 78 M€ (13 % de la production française)
- Conchyliculture :
 - 1 091 sites de production
 - 43 500 tonnes d'huîtres (54 % de la production nationale) et 13 500 tonnes de moules (18 % de la production nationale), pour un CA total de 326 millions euros en 2012
- Pisciculture continentale :
 - 150 piscicultures
 - 12 000 tonnes de poissons produits (soit 25 % environ de la production nationale)
 - 1 500 emplois

2.4.2.2 Analyse « AFOM » de la filière pêche – aquaculture

Les tableaux ci-après résument les potentialités et fragilité sur le secteur :

FORCES	FAIBLESSES
• Existence de partenariats entre les professionnels et les organismes scientifiques et techniques • Une pêche régionale, principalement artisanale et côtière, qui joue un rôle important pour le tissu social et l'identité culturelle des territoires littoraux • Structuration du secteur de la pêche pour gérer la ressource halieutique (gestion des droits de pêche, observatoire de l'activité, sélectivité...) • Secteurs aquacoles dynamiques, (ex : leader pour la production de caviar) • Des activités aquacoles bien intégrées dans leurs milieux avec une empreinte environnementale maîtrisée ou positive (ex : charte aquarea)	• Exposition à des facteurs environnementaux souvent incontrôlables par les professionnels • Les entreprises des secteurs pêche et aqua sont essentiellement des TPE et PME dont les capacités d'investissements sont limitées • Faible capacité des structures professionnelles à mobiliser de l'autofinancement • Pêche fluvio-estuarienne en difficulté • Flottille vieillissante • Méconnaissance des secteurs par le grand public
OPPORTUNITES	MENACES
• Forte demande en produits de la mer et aquacoles de qualité • Forte sensibilité des consommateurs aux produits locaux et offrant des garanties en matière sanitaire • Valorisation des produits, développement des circuits courts et diversification des activités	• Qualité des eaux et risques environnementaux • Multiplication des usages de l'espace marin pouvant générer des conflits d'usage • Fluctuation du prix du carburant • Fragilité des entreprises face aux phénomènes de mortalité récurrents

2.4.2.3 Les principaux enjeux de la filière pêche – aquaculture

Les enjeux ci-dessous sur la filière « pêche – aquaculture » sont présentés ci-dessous :

- Encourager une pêche et une aquaculture durables sur le plan environnemental, efficaces dans l'utilisation des ressources, innovantes, compétitives et fondées sur les connaissances :
 - Pêche maritime : installation, investissements (efficacité énergétique, santé et sécurité, valorisation et qualité des produits), infrastructures portuaires, limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin...
 - Aquaculture : investissements, augmentation du potentiel des sites aquacoles (installation et infrastructures), mise en réseau des professionnels et des scientifiques...
 - Mesures transversales : commercialisation (qualité, traçabilité...) et transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- Favoriser un développement territorial équilibré et solidaire des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture (DLAL : Développement local mené par les acteurs locaux)

2.4.3 L'agroalimentaire en Nouvelle Aquitaine

L'agroalimentaire ne se limite pas à la nomenclature industrielle de la NAF, elle est considérée dans son ensemble.

L'Industrie Agroalimentaire (IAA) faisant partie des industries les plus représentées en Nouvelle-Aquitaine, le SRDEII rend compte de ses spécificités et de ses enjeux. La Nouvelle-Aquitaine est aussi la 5^{ème} région française en termes d'effectif agroalimentaire.

Les données sur l'agroalimentaire sont tirées du réseau Esane 2013, de Clap 2013, de l'INSEE, de rapport SSP, et du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine.

2.4.3.1 Chiffres clés de l'agroalimentaire

- 9 500 unités légales implantées (6 000 IAA dont 4 200 d'artisanat commercial et 3 300 entreprises de commerce de gros)
- 77 000 salariés avec un chiffre d'affaires de 35 Mds€ (dont 8,7 réalisés à l'international, notamment grâce aux boissons)
- L'industrie des viandes, première industrie IAA de la région
 - 400 entreprises et 8 500 salariés (hac : hors artisanat commerce.)
 - Viande de boucherie (37 % des salariés et 36 abattoirs d'animaux de boucherie), volaille et lapin (37 % des salariés et 28 abattoirs)
 - Chiffre d'affaires de 2,7 Mds€ en 2013 (hac)
- Le secteur des boissons, un facteur de dynamiques économiques
 - 1/5 de l'emploi de l'IAA en ALPC, 1/3 du chiffre d'affaires et les 3/4 de l'export (Chiffres IAA hac et Boissons hors Commerce. de gros)
 - 430 fabricants de boissons en 2013 (soit 16 % des fabricants français), 5 400 salariés (soit 18 % des salariés français dans le secteur)
 - Production de Cognac et vinification d'Aquitaine : 98 % du chiffre d'affaires du secteur
- L'industrie du poisson, un secteur à forte valeur ajoutée
 - 2^{ème} rang des régions françaises pour l'industrie du poisson (derrière la Bretagne)
 - 1/4 des emplois nationaux, et 7 % de l'IAA de la région (hac)
 - 1/5^{ème} du chiffre d'affaires de la France métropolitaine

2.4.3.2 Analyse « AFOM » de la filière agroalimentaire

FORCES	FAIBLESSES
• Une production diversifiée, qui repose fortement sur le secteur des viandes et des boissons • Un secteur représentant une forte valeur ajoutée sur le territoire • Un secteur adossé à une production agricole de qualité et qui bénéficie de savoir-faire reconnus • Une industrie agroalimentaire tournée vers l'international, notamment avec l'export de boissons • Un secteur implanté en zone rurale, permettant l'animation économique et sociale des zones rurales Un poids important au sein du secteur industriel en région (emplois) • Une concertation organisée entre les pouvoirs publics, les branches professionnelles et les partenaires sociaux pour mettre en lien l'offre de formation et les besoins économiques du secteur • Des ressources scientifiques et techniques de haut niveau • Un potentiel d'innovation porté par des structures d'appui fortement en réseau (pôle de compétitivité, CRT, CRITT, clusters...) • Poids et structuration du secteur coopératif	• Export concentré sur des entreprises de grande taille et sur les boissons, avec de faibles opportunités pour les PME • Faible rentabilité des entreprises dans un contexte fortement concurrentiel, notamment en raison du poids des charges d'approvisionnement et logistiques • Manque d'attractivité (pénibilité, salaires) et difficultés de recrutement sur certaines zones et types d'emplois • Une innovation peu structurée et contrastée selon les secteurs d'activité • Faiblesses des fonds propres, fort endettement et besoin en fonds de roulement conséquent
OPPORTUNITES	MENACES
• Des entreprises pionnières en matière de RSE • De nouveaux modes de commercialisation et de consommation (marchés de niche à forte valeur ajoutée) • L'extension territoriale du Pôle de compétitivité Agri Sud Ouest Innovation et la mise en réseau des structures d'appui à l'innovation • Un dialogue avec la distribution en région • La notoriété de produits locomotives à l'export et l'image de qualité des produits régionaux • La valorisation des co-produits • La confortation du rôle des abattoirs et les outils de transformation	• Un vieillissement de la main d'œuvre, et un besoin de renouvellement non assuré • Une offre de formation non adaptée à l'évolution des besoins spécifiques de certains territoires et entreprises • Un vieillissement de l'outil productif • Difficultés croissantes pour financer la trésorerie et accéder aux financements • Hausse des coûts de production

2.4.3.3 Les principaux enjeux de la filière agroalimentaire

Les enjeux pour la filière peuvent se résumer en 5 lignes de forces

- Stimuler et structurer l'innovation, moteur du développement des entreprises agroalimentaires, dont la segmentation croissante des marchés offre des perspectives à plus forte valeur ajoutée. Innovation également pour faire face à l'impératif d'optimisation de l'utilisation des ressources tout au long de la chaîne et répondre aux enjeux logistiques.
- Proposer de nouveaux instruments financiers pour aider les entreprises agroalimentaires à répondre aux grands enjeux pour leur compétitivité : modernisation de l'outil industriel, innovation, transition écologique et énergétique, financement de leur cycle d'exploitation.
- Favoriser l'exportation pour les TPE/PME afin de s'étendre à de nouveaux marchés et permettre un accroissement de la valeur ajoutée.
- Adapter l'offre de formation et son attractivité, en fonction des besoins des entreprises et du territoire dans le but de répondre à une forte demande en main d'œuvre qualifiée.

Prendre en compte les enjeux du développement durable comme une opportunité pour les entreprises leur permettant de bénéficier d'avantages concurrentiels, d'améliorer l'image du secteur et son attractivité, travailler sur la performance sociale... en favorisant l'engagement des entreprises dans des démarches de RSE structurées.

2.4.4 La filière forêt-bois en Région Nouvelle-Aquitaine

Grâce à sa gestion durable de la forêt, la région dispose d'une filière forêt-bois dynamique et conserve son rang de 1^{er} massif forestier français.

Plusieurs sources ont été mobilisées pour construire ce rapide panorama : INSEE, AGRESTE, DRAAF en l'occurrence.

2.4.4.1 Chiffres clés de la filière forêt-bois

- La forêt, une dynamique économique importante sur le territoire
 - Plus de 2,8 millions d'hectares de forêt et 17 % de la surface boisée nationale (1^{ère} région pour les surfaces boisées en France métropolitaine)
 - Une filière créatrice d'activité sur le territoire
 - 28 300 établissements et 56 300 salariés (se placent devant la filière aéronautique)
 - 55 000 emplois directs dans la filière
 - Une production riche et diversifiée en essence de bois
 - 10 millions de m³ de bois produits chaque année
 - Près de 2 millions de m³ de bois par an aux entreprises de transformation (près de 1/4 de la production française)
 - Une grande région autour de 4 essences phares, feuillus : châtaignier, peuplier et résineux : douglas –pin maritime.
- La gestion durable de la forêt
 - Une forêt majoritairement gérée par des propriétaires privés
 - 90 % de la forêt est privée (par des personnes physiques pour 95 %)
 - En 2012, plus de 250 000 propriétaires forestiers gèrent 2,6 millions d'hectares de la forêt
 - Forêts publiques majoritairement situées sur la façade atlantique et dans les Pyrénées
 - Une gestion durable de la forêt, répondant aux attentes environnementales
 - Une forte gestion durable des récoltes (72 % des récoltes)
 - 65 % des volumes sciés sont certifiés « issus de forêts gérés durablement » (39 % au niveau national)
 - Plus de 910 000 ha des forêts en Nouvelle-Aquitaine couverts par un document gestion agréé (plan simple de gestion, règlement type de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles), soit 1/3 des surfaces forestières.

2.4.4.2 Analyse « AFOM » de la filière forêt-bois

FORCES	FAIBLESSES
• Une région fortement exportatrice de bois, notamment sur le papier et le carton et une balance commerciale excédentaire • Une ressource importante, disponible et variée aux fonctions multiples (revenus, biodiversité, tourisme...) • De nombreux centres de formation et pôles de recherche • De nombreux acteurs qui œuvrent pour le développement de la filière (Etat, Région, entreprises, associations, branches....) • Une bonne dynamique de reconstitution des parcelles sinistrées après la tempête Klaus • Une amélioration continue des gains génétiques pour le Pin Maritime	• Un morcellement des parcelles forestières avec problème d'accessibilité et de desserte, principalement dans les massifs feuillus. • Une pénurie de main d'œuvre en exploitation forestière (bûcherons, ...) déficit d'image de certains métiers. • Un potentiel d'innovation pas exploité avec un faible investissement • Une inadéquation entre l'offre de bois et la demande sur le marché de la construction • Une offre de formations à développer et ou à adapter (gestion forestière et exploitation) • Une ressource parfois insuffisamment exploitée et transformée localement • Existence de zones en impasse sylvicole • Déficit de séchoirs sur certaines zones
OPPORTUNITES	MENACES
• Forte demande en bois : Une montée en puissance du bois énergie et des nouvelles utilisations du bois (chimie verte, écomatériaux..) • Des politiques publiques propices au développement du bois-construction et bois-énergie, transition écologique et énergétique : programme de rénovation thermique de l'habitat. • Un rapprochement des acteurs de la filière du bois pour être plus compétitif • Le renforcement des entreprises et de la production de bois locale • Relative adaptabilité au changement climatique grâce à la diversité des essences de peuplement. • Potentiel d'innovation et de R&D, notamment avec le pôle Xylofutur • Des bois exotiques à substituer par des bois locaux. • Un potentiel de constructions publiques en bois local • Hêtre récemment certifié pour la construction bois	• Une vulnérabilité des peuplements aux risques sanitaires, aux tempêtes, incendies et aux changements climatiques • Un contexte économique incertain, fortement impacté par la crise économique • Problématique de reprise dans les petites et moyennes entreprises de la filière • Augmentation du coût du transport impactant le prix de revient de la matière première rendue dans les unités de transformation • Concurrence inter filière au niveau des approvisionnements : conflits d'usage potentiel entre les acteurs Bois Industrie et Bois Energie • Renouvellement insuffisant des peuplements résineux notamment douglas hypothéquant la pérennité des approvisionnements à moyen terme • Disparition de la ressource en peuplier

2.4.4.3 Les principaux enjeux de la filière forêt-bois

La filière forêt bois de la Nouvelle-Aquitaine doit répondre à plusieurs enjeux :

- Mettre en place une gestion durable de la ressource : une disponibilité de la ressource et sa mobilisation, tout en respectant la hiérarchie de valorisation (1. secteurs bâtiment/construction/ameublement, 2. Papier/carton, 3. Bois énergie) ; une valorisation de la forêt dans ses capacités de stockage du carbone et sa biodiversité ; une gestion durable (préservation de l'environnement et de la multifonctionnalité, gestion de la ressource vers des produits de qualité, valorisable économiquement) ; anticipation des effets du changement climatique et des risques naturels.

- Dynamiser les entreprises vers la compétitivité avec un accompagnement par une modernisation de l'outil productif, une diversification des marchés (dont à l'international) et un positionnement sur les opportunités des marchés porteurs (bois « d'ingénierie », lamellé croisé, nouveaux matériaux, produits à haute VA et innovants, chimie verte, bois-énergie...), un financement adapté (ingénierie financière, anticipation des difficultés ...), une mise en réseau des acteurs (liens R&D et entreprises, organisation de la filière, interclustering).
- Une valorisation de l'écosystème de l'innovation/formation : articulation avec les filières d'excellence du territoire ; amélioration de la connaissance/changement climatique ; diffusion de la culture de l'innovation et de la formation dans l'ensemble des entreprises.
- Articuler les acteurs de la chaîne de valeur (amont/aval), en s'appuyant sur les scieries, les distributeurs, et les exploitants, de manière à renforcer une cohérence de la filière.

2.5 La « croissance bleue » : contexte et propositions

Objet : Inscription de la thématique "Croissance bleue" au SRDEII qui fixe les grandes orientations stratégiques en matière d'investissement pour le développement socio-économique, et qui alimentera le SRESRI

Introduction

Avec une façade littorale de 720 kilomètres de long, la vocation maritime de la Région ALPC constitue une vraie richesse patrimoniale et représente de forts enjeux pour l'aménagement du territoire, pour le développement économique et la création d'emplois ainsi que pour son attractivité et la qualité de vie de ses habitants.

Les secteurs marin et maritime, qui constituent l'«économie bleue», sont capables de fournir 7 millions d'emplois en Europe d'ici à 2020¹. Ces emplois se trouveront non seulement dans des secteurs émergents, tels que la production d'énergie renouvelable en mer, la valorisation des bioressources marines, mais également grâce au maintien et à la revitalisation des activités maritimes traditionnelles très présentes dans notre région (pêche, aquaculture, tourisme, activités portuaires...).

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine dispose de tous les atouts nécessaires pour devenir un acteur incontournable de la croissance bleue au niveau nation et européen.

Face aux enjeux énergétiques, environnementaux et sociétaux le développement durable et maîtrisé des ressources liées à l'océan constitue autant un défi qu'une opportunité pour la grande région ALPC.

Les défis à relever

• Les défis scientifiques et techniques

Les activités économiques liées à la mer et au littoral utilisent et intègrent une palette technologique très large, allant des TIC aux biotechnologies, outils de surveillance et métrologie, en passant par les matériaux, leur assemblage, la production et le stockage d'énergie, la modélisation, la collecte et le traitement intensif de données (big data).

Autant de domaines en constante évolution pour lesquels la recherche et l'innovation constituent le socle de l'émergence de nouvelles technologies toujours mieux adaptés aux défis de l'océan.

- **Les défis environnementaux et sociétaux**

L'océan est le moteur thermodynamique et biogéochimique du climat. Le déséquilibre de son rôle régulateur a déjà des conséquences visibles sur la température de l'eau, les espèces marines, les calottes glaciaires et la submersion des zones inondables.

L'océan est un milieu riche mais fragile, dont la résilience est peu connue et pour lequel l'amélioration des connaissances scientifiques, la recherche de nouveaux modes de gestion et d'exploitation durable constituent des défis majeurs à relever.

Face aux défis sociétaux (conflits d'usage, acceptabilité.), un vaste champ de recherches s'offre dans le domaine des Sciences Humaines et sociales.

- **Les défis économique et de la formation**

Afin de positionner durablement la Région Nouvelle-Aquitaine comme une région tournée vers l'océan, le défi central à relever est celui de garantir l'attractivité et la vitalité des activités maritimes, portuaires et côtières déjà existantes ainsi que le développement de nouvelles économies maritimes émergentes.

Il s'agit de préparer la croissance de l'économie bleue de demain en repérant les secteurs majeurs et à fort potentiel pour notre région et de se donner les moyens de capter les opportunités liées aux nouveaux usages et aux nouvelles attentes des territoires et des entreprises.

Il importe également de favoriser l'innovation et de développer l'excellence, facteur de rayonnement et d'attractivité, pour renforcer la capacité de rebond dans une économie bleue mondialisée.

Dans ce cadre, une réflexion est notamment engagée au niveau régional afin de mesurer la faisabilité de sous-tendre cette démarche par l'approche innovante du biomimétisme qui consiste à imiter des propriétés remarquables du vivant (forme, procédés, chimie, organisations sociétales...), pour innover différemment et durablement.

Il conviendra enfin également de relever le défi de la formation en renforçant l'accès à la formation initiale et continue et à la recherche et en améliorant l'adéquation formation/emploi dans tous les secteurs de la croissance bleue.

Les opportunités à saisir

L'océan est déjà présent dans de nombreux domaines de la vie économique de notre région et elle le sera de plus en plus à l'avenir, que ce soit pour les ressources halieutiques, l'aquaculture, le transport maritime, la construction navale, le nautisme, l'énergie, le tourisme ou les biotechnologies....

Les opportunités à saisir concernent les axes de développement des activités nouvelles ou traditionnelles mais également la recherche et l'innovation qui peuvent stimuler la relance de la croissance et de l'emploi tout en assurant un avenir durable à cet espace naturel encore peu connu.

En ce sens, les grands enjeux de développement de la croissance bleue en Nouvelle-Aquitaine peuvent être sectorisés de la façon suivante :

Les activités traditionnelles : qui concernent les filières historiquement présentes sur le territoire régional et pour lesquels les relais de croissance peuvent être effectifs via le soutien à la capacité d'innovation, à la recherche d'un positionnement de produits haut de gamme (nautisme) et de qualité (pêches, aquacultures) et de l'ouverture à l'international (nautisme, tourisme, construction navale). Les filières suivantes sont concernées :

- Les pêches et les aquacultures marines,
- Les industries nautiques et navales et la filière glisse,
- Les ports, infrastructures et transports maritimes,
- Le tourisme,
- L'aménagement, la surveillance et la sécurité du littoral.

Les secteurs émergents : pour lesquels le potentiel de croissance de filières nouvelles peut être important, mais nécessite des capacités d'investissement élevées et donc une analyse fine des réels potentiels de développement sur le territoire régional et des risques à long terme. Les filières suivantes sont concernées :

- Les énergies marines renouvelables (EMR),
- Les ressources biologiques et biotechnologies,
- L'aquaculture Offshore,
- Les ressources minérales profondes,
- Les Plateformes Offshore Multi-Usages (POMU).

Les enjeux transversaux : la prise en compte des enjeux suivants est une condition sine qua non d'un développement maîtrisé et durable de la croissance bleue

- La biodiversité et les milieux naturels,
- Le changement climatique,
- L'acceptabilité et la conciliation des usages.

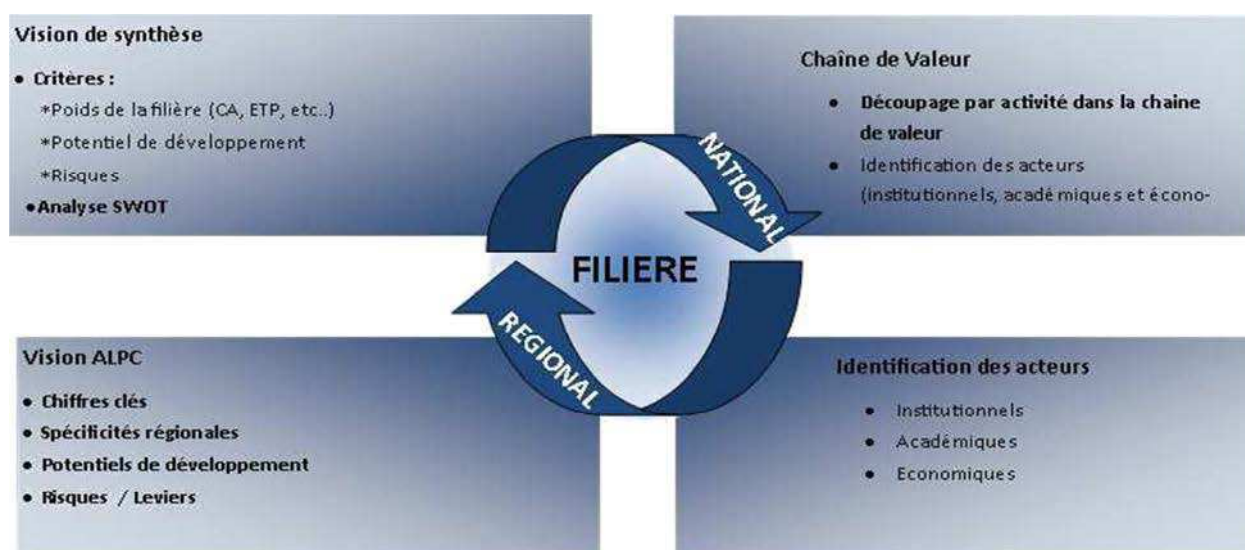
Les priorités d'actions

- Analyse du potentiel de développement des filières de la croissance bleue en Nouvelle-Aquitaine

Le premier travail à réaliser à très court terme, doit consister à mieux connaître à l'échelle de la nouvelle grande Région l'ensemble des caractéristiques des grades filières qui sous-tendent les activités de la croissance bleue.

Il s'agira en effet, de disposer des chiffres clefs en matière d'emploi, de valeur, de formation. D'identifier les acteurs économiques, académiques et institutionnels qui forment les différents écosystèmes de la croissance bleue. D'en connaître les forces et les faiblesses, mais aussi d'identifier les synergies à développer entre chacun d'entre eux.

Enfin, ce travail devra également permettre de véritablement positionner le territoire de la Nouvelle-Aquitaine à l'échelle nationale et internationale et pour ce faire il devra aboutir à l'identification des potentiels, des leviers et des risques de développement de chacune des filières dans un marché mondialisé.



Enjeux et priorités d'actions par grands domaines stratégiques

Parallèlement à la connaissance et à l'analyse du positionnement des filières de la croissance bleue en région APLC, un **Appel à Manifestation d'Intérêts** pourrait être lancé **dès 2017** afin de faire émerger rapidement des projets régionaux qui répondraient aux enjeux identifiés au sein des **six Domaines d'Actions Stratégiques** suivants.

Domaine stratégique n°1 : Les ports, infrastructures et transports maritimes

Favoriser des projets innovants pour gérer/aménager l'espace, développer les activités industrialo-portuaires et les capacités nautiques.

Renforcer la convergence et l'intégration des ports, de la mer à leur hinterland et en tant que charnière entre les villes et l'industrie maritime.

Rendre les ports de la grande Région compétitifs durablement :

- Innovants et visionnaires
- Attractifs et formateurs

Domaine stratégique n°2 : Aménagement, surveillance et sécurité du littoral

Encourager la conception et la réalisation d'aménagements côtiers durables (aménagements côtiers intelligents et ouvrages multifonctionnels, adaptation des ouvrages aux changements climatiques, nouvelles infrastructures littorales et en mer éco-compatibles, récifs artificiels).

Structurer la filière du génie écologique littoral et côtier et la filière géomatique afin de disposer de connaissances et d'outils de mesure adaptés aux marchés associés sur le milieu marin

Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes dans l'aménagement du littoral à l'échelle de la grande Région

Domaine stratégique n°3 : Exploitation des ressources énergétiques et minières marines

Intégrer les éléments de la feuille de route stratégique EMR au sein de la démarche croissance bleue
Développer le tissu industriel, de recherche et développement et de la formation autour des activités EMR

Aider les acteurs locaux à développer les capacités spécifiques nécessaires à l'exploration des grands fonds dans le but de se positionner sur les marchés de l'exploitation des ressources minérales.

Développer le tissu industriel, de recherche et développement et de la formation de la Région autour des activités offshore profonde

Domaine stratégique n°4 : Valorisation des ressources marines

Maintenir une activité de pêche viable et raisonnée dans le cadre d'un développement durable (économie, environnement, social) en mettant en place les outils d'une politique de gestion de la ressource s'appuyant sur le principe « mieux pêcher, mieux valoriser » et tenant compte des spécificités régionales.

Développer une aquaculture marine exemplaire dans le respect de l'environnement et analyser avec les acteurs du territoire le potentiel de développement de la filière aquacultures offshore en s'appuyant sur une recherche renouvelée et une innovation performante, tout en améliorant son acceptabilité sociétale.

Développer la valorisation de toutes les ressources marines et la production d'actifs marins en accélérant la levée des verrous scientifiques, techniques et économiques. L'objectif in fine étant de créer des filières industrielles de production, d'équipementiers et d'ingénierie.

Domaine stratégique n°5 : industries nautiques et navales et filière glisse

Faire émerger et accompagner les projets de R&D qui permettront de concevoir le navire du futur, qui réduira de 50 % sa consommation de carburant, de 50 % son impact environnemental, et de 30 % ses coûts d'opération,

Accompagner les acteurs de la construction et réparation navales sur de nouveaux marchés comme les navires et structures flottantes répondant aux besoins des nouvelles activités en mer (EMR, offshore profond, AMP, îles flottantes, etc)

Accompagner la filière glisse à l'ouverture de ses marchés sur d'autres activités maritimes de loisir

Domaine stratégique n°6 : Relever les défis environnementaux et sociétaux

Intégrer et valoriser les savoir-faire régionaux en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion de la qualité de l'eau de la préservation de la biodiversité

Développer des outils pour favoriser l'acceptabilité des projets en mer et limiter les conflits d'usages

Engager une réflexion prospective sur la planification de l'espace marin

2.6 La santé et la silver économie : contexte et propositions

Objet : éléments de cadrage d'une future stratégie Santé régionale/Contribution au SRDEII

Contexte

La filière santé s'est structurée en Nouvelle-Aquitaine autour d'un triangle de la connaissance associant le développement industriel, la recherche et les formations sanitaires et sociales.

Elle s'articule autour de 4 domaines d'excellence : les actifs-pharmacie-et bio industries, les dispositifs médicaux (implantables et non implantables), les technologies diffusantes (laser-imagerie) et le secteur du numérique (TIC-santé).

Elle est un des domaines économiques et de recherche les plus importants de la Nouvelle-Aquitaine, dont le développement se fait en lien avec les problématiques de dépenses de santé, et de vieillissement de la population.

Ce secteur va être impacté par un changement de paradigme avec le passage d'une médecine de l'organe à une médecine de la cellule. Le médicament de masse va être confronté à l'arrivée du médicament de niche, avec en lien toutes les évolutions dans le domaine du diagnostic et des thérapies.

Si parfois, ce changement semble encore lointain, des débats sur la prise en charge du traitement innovant de l'hépatite C ou sur l'introduction des nouveaux traitements comme l'immunothérapie, les molécules ciblées en cancérologie sont là pour nous rappeler que demain, c'est aujourd'hui.

Partant de ce même constat, l'Etat a décidé de refondre ses 3 plans stratégiques technologies médicales, biotechnologies, santé numérique, en un seul plan « Médecine du Futur ». L'objectif est de stimuler les projets industriels et de recherche qui peuvent voir le jour dans les domaines de la médecine personnalisée, du développement de dispositifs médicaux connectés et de regrouper les efforts dispersés pour faire bénéficier le plus grand nombre des avancées majeures qui vont émerger dans les 10 prochaines années.

La Nouvelle-Aquitaine décide de s'inscrire dans cette démarche pour développer des ETI, encourager le développement de start-ups, en conjuguant de manière étroite les objectifs de recherche, de développement industriel, de formation et d'aménagement du territoire autour d'un objectif commun de développer la médecine du futur, plus précise et plus proche du patient.

L'autre révolution associée à ce mouvement sera celui du développement de la santé à domicile comme axe majeur, et d'un nouveau positionnement des établissements de santé sur l'expertise, le traitement des phases aiguës et le suivi au long court de patient en dehors de l'établissement.

D'après une étude réalisée par le Centre d'Intelligence Technologique Aquitain, les 3 ex Régions présentent des complémentarités dans certains types de médicaments comme les anticancéreux ou la prothétique. Les spécificités propres au Limousin et au Poitou Charentes concernent principalement les dispositifs médicaux.

Ensemble notre territoire va être confronté à 3 défis :

- Un défi humain de participer à cette révolution pour mieux soigner et accompagner le patient,
- Un défi économique pour trouver les solutions permettant d'innover et de d'optimiser la ressource financière,
- Un défi technologique où l'information, le domicile vont devenir de nouveau champ de développement.

Dans ce contexte, la santé sera de plus en plus une question d'équipe où médecins, para médicaux, personnels sociaux devront collaborer de plus en plus, et où les questions de formation et de culture commune vont devenir primordiales.

Enfin, accompagner l'innovation jusque dans les territoires pour assurer aux patients une égalité d'accès aux meilleurs soins, constitue le marché de demain qui va évoluer de plus en plus d'un marché d'établissements (hôpitaux, cliniques) à un marché de proximité et fragmenté (pôle de santé, domicile).

Propositions : orientations stratégiques et actions pour le SRDEII

Les objectifs de la stratégie régionale en matière de filière santé et Silver « économie visent à faire de la Nouvelle-Aquitaine le Laboratoire de la Santé du Futur où sont développés les produits qui demain en routine seront mis en œuvre par les autorités de santé :

- Créer les conditions favorables au développement de l'innovation en couplant recherche, industrie, formation, TIC et aménagement du territoire ;
- Conforter, renforcer et accélérer les dynamiques déjà existantes sur les territoires ;
- Développer la connaissance sur les enjeux de la Médecine du Futur et de la Silver Economie et optimiser les initiatives dans une logique de développement au moindre coût pour faire plus.

Axes stratégiques transversaux

- Mobiliser l'ensemble des acteurs recherche, économique, formation, aménagement du territoire et TIC autour des enjeux de la Médecine du Futur et de la Silver économie ;
- Intégrer dans les plans de pilotage des Formations Sanitaires et Sociales les enjeux du développement de la Médecine du Futur et le développement des pratiques ambulatoires ;
- Promouvoir les opérations emblématiques en matière d'innovation thérapeutique ou organisationnelles portées par les acteurs de la recherche, industrie, tic ou formation ;
- Développer le partenariat avec l'ARS pour valider les projets les plus porteurs d'innovations et caractériser les conditions optimales d'un développement futur ;
- Intégrer dans les projets d'aménagement du territoire en santé les innovations pour créer les conditions du développement d'un marché ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux sur les enjeux de la Médecine du Futur et de la Silver Economie.

Axes stratégiques thématiques

- En matière de recherche, priorité aux projets portant une dynamique de Médecine du Futur (NBIC Nanotechnologies, Biotechnologies, Informatique, et Sciences Cognitives) et/ou intégrant des dimensions de prévention avec une approche de la vie réelle par une prise en charge individualisée ;
- En matière de recherche et de prévention, soutien à la recherche en soins primaires et en santé publique, soutien à la recherche en santé environnement (pesticides, nanomatériaux...) ;
- En matière industrielle, priorité aux projets portant une dynamique de Médecine du Futur et pouvant participer à l'innovation en matière de biotechnologie, d'intégration et de partage de l'information, de traitement de la donnée, et plus généralement de médecine prédictive, préventive et personnalisée ;
- En matière de formation, priorité aux nouveaux projets intégrant l'e-learning pour un développement de l'excellence pédagogique et une diffusion plus rapide de la connaissance, et aux évolutions de métiers en lien avec le développement de la Médecine du Futur (montée en compétence, universitarisation, tronc communs...) ;
- En matière d'aménagement du territoire, aux projets intégrant les innovations organisationnelles et technologiques, et permettant d'apporter le meilleur service à l'ensemble de la population régionale ;
- En matière de TIC, au partage de la donnée, à la capacité à gérer et à stratifier les risques, et à sécuriser la donnée de santé ;
- En matière de Haut débit sur tout le territoire avec comme priorité les établissements de santé et les pôles ou maisons de santé pluri professionnelles ;
- En matière de Silver économie et le vieillissement actif, développer les recherches, produits, formations permettant le maintien en autonomie au domicile le plus longtemps possible, les déplacements sécurisés, et un habitat adapté au vieillissement ;
- En matière de développement des produits correspondant aux nouveaux usages, développement des living-labs pour tester auprès d'utilisateurs potentiels.

2.7 Le secteur de la culture - Industries Créatives et Culturelles : contexte et propositions

Objet : Inscription de la thématique "Industries Créatives et Culturelles" au SRDEII

« Les industries culturelles et créatives : une politique de filières à articuler avec les écosystèmes créatifs sur les territoires, au cœur de la révolution numérique »

Contexte

Notion largement polysémique et en mutation constante, les ICC représentent un enjeu européen, national et régional stratégique en termes de développement, d'innovation économique et sociale, et de rayonnement. Caractérisées par la double nature culturelle et économique, elles englobent les cycles de création, production et distribution de biens et services dans lequel la créativité et le capital intellectuel sont les éléments moteurs. Elles représentent en 2010 2,6% du P.I.B. de l'UE et 5 M d'emplois (Livre Vert Libérer le potentiel des ICC, 2010).

En France, en 2013, elles représentaient un CA de 83,6 Mds € et 1,3 M d'emplois (2ème Panorama de l'économie de la culture et de la création en France, EY, octobre 2015). Organisées en filières plus ou moins structurées, elles peuvent être identifiées à travers 10 marchés culturels et créatifs distincts : arts graphiques et plastiques (21,4 Mds€), musique (7,9 Mds€), spectacle vivant (7,9 Mds€), cinéma (3,9 Mds€), télévision (12,7Mds€), jeu vidéo (4,6 Mds€), radio (1,6 Mds€), presse (11,3 Mds€), livre (5,6 Mds€), publicité et communication (14,4 Mds€).

Entre 2011 et 2013, l'économie culturelle s'est mieux portée que l'économie nationale, avec une augmentation de 1,2 % de l'ensemble des revenus (alors que le PIB a crû de 0,9 % sur la période) et des emplois directs de +1,5 % (contre 0,2% pour la moyenne nationale). Cette bonne santé économique s'explique par un appétit culturel des Français toujours renouvelé, une attractivité touristique indéniable (l'impact direct des ICC sur le tourisme est estimé en 2013 à 2,327 Mds€) et par la bonne tenue des exportations (2,7 Mds€ avec en pointe les secteurs jeu vidéo, livre et presse). Le recul du soutien public sur la période la plus récente constitue cependant un risque sur la place de la culture dans les territoires et il faut nuancer cet aperçu général lorsque l'on aborde les réalités territoriales.

Les activités des ICC sont enfin impactées, de façon différente selon les filières, par la révolution numérique, avec la concurrence de « nouveaux » acteurs du numérique, les débats sur la propriété intellectuelle et la création de valeur, la mutation des modèles économiques. La convergence des filières, la transversalité et l'hybridation des projets, l'intégration dans les stratégies de territoire ou écosystèmes locaux, la cohésion sociale sont autant de facteurs à prendre en compte lorsque l'on réfléchit à la façon dont les politiques publiques appréhendent ce secteur.

En l'absence d'études statistiques « sur mesure », les chiffres évaluant le poids régional des ICC varient considérablement en fonction du périmètre retenu. Un volume de 25 000 entreprises représentant 75 200 emplois a été estimé dans une acception large des ICC (données Insee).

La Région Nouvelle-Aquitaine a cependant déployé des politiques publiques plus ciblées à travers le soutien :

- A la filière Image (cinéma/audiovisuel, animation, jeu vidéo) ;
- Aux arts plastiques et visuels, design ;
- Au spectacle vivant ;
- A la musique ;
- Au livre ;
- A la télévision régionale (plus particulièrement au service public régional à travers le Contrat d'objectifs et de moyens).

Par ailleurs, la Région a abordé les ICC principalement sous l'angle des politiques de filières suivantes : image, livre, musiques actuelles. Elle a ainsi structuré ces différentes politiques à travers des partenariats forts avec l'Etat et les établissements publics nationaux.

Prenant appui sur des politiques régionales initiées dès la création des Régions, celles-ci ont ainsi dès 2004 conventionné avec le Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), puis certains Départements, pour le développement d'une politique en faveur de ces filières, articulant création, production, diffusion, exploitation, formation, action culturelle, éducation à l'image et patrimoine. Ces politiques visaient à répondre à trois objectifs : culturels, économiques et aménagement du territoire. Dans un contexte de centralisme du cinéma et de l'audiovisuel, les trois Régions ont été amenées à mieux affirmer leur spécificité et éditorialiser leur fonds de soutien, tout en prenant en compte la diversité des situations professionnelles des auteurs, réalisateurs, producteurs, techniciens en région. Si le conventionnement CNC a eu pour effet une certaine homogénéité des dispositifs, leur adaptation au territoire et à son économie a produit des politiques différenciées, avec par exemple une forte identité du fonds picto-charentais sur l'animation, un fonds aquitain généraliste mais promouvant les jeunes talents et la prise de risque, un fonds limousin orienté sur l'accueil de tournages (fiction). En 2015, ce sont près de 9 M€ qui ont été investis par les trois fonds de soutien. Une convention-cadre unique CNC/Etat/Nouvelle-Aquitaine et Départements 2017/2019 sera préparée pour un vote à la fin 2016.

Depuis 2003, l'attention portée conjointement à la filière du livre par la Région ex-Aquitaine et la DRAC ex-Aquitaine ont conduit ces institutions, avec leurs interlocuteurs professionnels, à réfléchir ensemble aux modalités de coopération en vue d'élaborer des dispositifs d'aides croisées, capables de relever les défis posés par les industries culturelles. Elles ont ainsi mené une politique d'accompagnement affirmée et progressive en direction du développement de la librairie indépendante (2003-2006), de l'édition installée en Région, et plus largement aux industries culturelles en Aquitaine (2007-2010). Cette politique partagée s'est traduite par un protocole d'accord Etat-Région, lui-même intégré au Contrat de Plan (2003-2006) puis au Contrat de Projet (2007-2013). Enfin, un accord-cadre et un contrat de filière du livre en ex-Aquitaine 2015/2017 inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 a été signé, associant la DRAC et le Centre National du Livre (CNL) : celui-ci intègre pour la première fois le soutien aux auteurs et les projets numériques innovants. Le contrat de filière livre de la Région ex-Limousin a lui aussi été signé pour la même période, faisant suite au contrat de progrès précédent. L'ex Région Poitou-Charentes a de son côté mis en place un Plan Livre en 2007 et une aide à l'exploitation pour les librairies. Un contrat de filière Livre unique pour la Nouvelle-Aquitaine sera élaboré en partenariat pour 2017.

La filière des musiques actuelles a été structurée de façon différente, car elle a progressivement acquis une autonomie vis-à-vis du spectacle vivant, de par une économie spécifique et une approche collaborative relevant de l'économie sociale et solidaire très affirmée en région. C'est ainsi que les trois ex Régions ont développé des soutiens à la diffusion des musiques actuelles, que ce soit à travers des lieux ou des festivals, à la mise en réseau et aux coopérations, mais aussi un conventionnement avec le Centre National de la Chanson, des variétés et du jazz (CNV), lequel a été signé pour la Nouvelle-Aquitaine le 16 juillet 2016 aux Francofolies de la Rochelle, en présence de la Ministre de la Culture et de la Communication. Ce conventionnement prévoit un fonds d'accompagnement aux mutations socio-économiques (soutien aux coopérations, développement numérique et nouveaux usages, développeurs d'artistes) et préfigure un contrat de filière pour 2017/2019.

En 2016, ce sont ainsi 12 M€ investis par la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de ces trois filières.

Enfin, si la prise en compte des enjeux du numérique dans chacune de ces filières s'est traduite par des dispositifs spécifiques (par exemple la conversion des salles de cinéma au numérique), elle a aussi fait l'objet d'une politique publique originale à travers le programme ex-BNSA (Banque Numérique du Savoir d'Aquitaine) devenu Aquitaine Cultures Connectées, inscrit dans les CPER successifs et financé par l'Etat à parité (3 M€ sur 6 ans). Initialement centré sur la valorisation numérique des fonds patrimoniaux et du patrimoine, ce programme a été élargi en 2013 aux projets innovants dans le secteur culturel (nouvelles écritures, nouveaux médias, transmédia...) et croise également des enjeux touristiques et économiques.

Proposition : orientations stratégiques et actions pour le SRDEII

- Axe stratégique 1 : Mieux connaître la réalité des filières des ICC en région
 - Action 1.1 : Disposer d'un état des lieux des filières professionnelles adapté aux enjeux des politiques publiques régionales sur les ICC
 - Action 1.2 : Disposer d'outils permettant l'actualisation de ces données et une vision prospective
 - Action 1.3 : Disposer d'études régionales régulières sur les usages notamment du numérique
- Axe stratégique 2 : Accompagner les acteurs des filières ICC face aux mutations des modèles économiques et aux enjeux de la révolution numérique
 - Action 2.1 : Structurer au travers de conventionnements et contrats harmonisés les partenariats publics (CNC, CNL, CNV, Etat, Départements) pour la mise en œuvre de ces politiques de filières
 - Action 2.2 : Concerter les acteurs professionnels et associer les réseaux
 - Action 2.3 : Favoriser la convergence, la transversalité et les approches complémentaires sur les enjeux du numérique en particulier
- Axe stratégique 3 : Articuler les politiques régionales de filières avec les écosystèmes territoriaux
 - Action 3.1 : Prendre en compte dans la mise en œuvre de ces politiques de filières une approche différenciée selon les territoires
 - Action 3.2 : Concerter les acteurs institutionnels et de territoires
 - Action 3.3 : Favoriser une approche transversale des enjeux sur un territoire

Point de vigilance pour intégration/ prise en compte dans le SRDEII

- Des opérateurs économiques relevant de TPE à titre principal (hors animation et jeu vidéo) et œuvrant dans une économie fragile d' « artisanat de contenu », le jeu vidéo constituant une filière industrielle spécifique ;
- Des enjeux forts d'aménagement culturel du territoire et de développement économique, touristique et social des territoires ;
- Un enjeu essentiel de promotion de la diversité culturelle dans la production de contenus ;
- La création et la créativité : facteurs d'attractivité des territoires, investissements d'avenir ;
- Une structuration et consolidation des filières à rechercher (intégrant l'enseignement supérieur notamment dans la filière Image autour d'Angoulême) pour mieux exporter à l'international ;
- Un portage de ces politiques opéré par les Directions Culture, avec une collaboration à géométrie variable avec l'Economie et les TIC.

2.8 Le volet de la Formation Professionnelle : contexte et propositions

Contexte

Les relations partenariales entretenues par la Région avec les branches professionnelles sont à la fois historiques, permanentes et solides notamment dans le cadre des **Contrat d'Objectifs Territoriaux**. Ce dispositif a pour objectifs de :

- Permettre une meilleure cohérence des différentes voies de formation ;
- Constituer un espace de concertation entre pouvoirs publics, branches professionnelles ;
- Tenir compte des perspectives d'emploi et mieux appréhender l'évolution des compétences sur les métiers et les qualifications ;
- Répondre aux besoins en formation professionnelle.

Dans ce cadre, la Région soutient le développement de la formation des salariés afin de maintenir la compétitivité des entreprises et le développement de l'emploi. Il s'agit d'améliorer les compétences des salariés confrontés à des mutations économiques, technologiques et renforcer la compétitivité du tissu industriel aquitain.

Pour cela, la Région met en œuvre 2 dispositifs d'accompagnement à la formation :

- En contractualisant des accords avec les branches professionnelles et les OPCA afin d'anticiper les mutations économiques, sociales et démographiques de ces filières ;
- En contractualisant directement avec l'entreprise pour soutenir son effort de formation (aide au plan de formation).

D'autre part, la Région accompagne le développement de l'emploi afin de répondre aux besoins spécifiques en recrutement non couvert par les voies de formations traditionnelles. Il s'agit d'actions de formation complémentaire au Programme Régional de Formation et en lien direct avec les entreprises ou les filières.

Proposition : orientations stratégiques et actions pour le SRDEII

- Axe stratégique 1 – Animation Filières : Les Contrats d'Objectifs Territoriaux
 - Action 1.1 – La gouvernance et le pilotage des voies de formation en lien avec le monde économique
 - Action 1.2 – L'orientation et l'attractivité des métiers
 - Action 1.3 – Analyse prospective sur l'emploi et la formation
- Axe stratégique 2 - La Formation des salariés
 - Action 2.1 – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
 - Action 2.2 – Actions de formation pour les nouveaux embauchés et transmission des savoirs à l'intérieur de l'entreprise
 - Action 2.3 – Sécurisation des parcours professionnels, développement de l'employabilité, amélioration de la performance industrielle (technologique et numérique) et sociale (management).

- Axe stratégique 3 Développement de l'Emploi
 - Action 3.1 – Aide à la formation pour répondre aux besoins de recrutement d'une entreprise identifiée (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle)
 - Action 3.2 – Aide à la formation pour répondre aux besoins de recrutement d'une filière sur les métiers en tension (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective)
 - Action 3.3 – Aide à l'ingénierie de projet innovant de formation.

Point de vigilance pour intégration/ prise en compte dans le SRDEII

Pour les filières stratégiques, la Région développe et accompagne la création de Pôle d'Excellence de formation permettant de créer des passerelles entre le monde économique de l'entreprise et les organismes de formation.

- Exemple du Pôle d'excellence des Métiers du Cuir et du Luxe.

Remarques, documents référents pour approfondissement

- Présentation des Contrats d'Objectifs (en ex-Aquitaine) ;
- Les 2 fiches techniques sur les aides à la formation des salariés.

2.9 Le secteur du tourisme : contexte et propositions

Objet : Inscription de la thématique "Tourisme" au SRDEII

Contexte

- **Bonne accessibilité à un maillage urbain du territoire**, avec 11 aéroports, un réseau autoroutier, routier et ferroviaire de qualité. On peut y ajouter l'existence d'un vaste réseau d'itinéraires cyclables favorisant le tourisme de nature (2 itinéraires européens EuroVéloroutes : façade maritime atlantique de La Rochelle à Hendaye et la Scanibérique de Châtelleraut à la frontière espagnole) ;
- **Diversité de paysages** (720 km de littoral, d'amples campagnes, des stations de montagne), de terroirs de qualité, ainsi que de sites répartis sur l'ensemble du territoire : des équipements d'envergure (Futuroscope, Cité du vin, Cité de la céramique, Cité internationale de la tapisserie...), le plus grand nombre en France de sites inscrits, au patrimoine mondial de l'UNESCO (17 dont 7 classés), 5 PNR, 27 « Villes et pays d'art et d'histoire », 28 « plus beaux villages de France » ;
- 2^{ème} région la plus visitée par les Français ;
- Levier d'attractivité économique : filière qui génère 8 % du PIB régional et 87000 emplois. Cependant, cette filière se caractérise par une multiplicité d'acteurs peu coordonnés (large part de TPE et d'entreprises familiales), un marché du travail marqué par une forte saisonnalité et un niveau de qualification faible ;
- Secteur fortement concurrentiel : besoin de se renouveler régulièrement et faire preuve d'innovation au fil de l'eau pour pouvoir proposer une offre adaptée à l'évolution des comportements, besoins et nouvelles formes de consommation de la clientèle.

Proposition : orientations stratégiques et actions pour le SRDEII

- Compétitivité de la filière par l'innovation et l'adaptation aux opportunités du marché
 - Qualification/renouvellement de l'offre (montée en gamme, sectorisation, démarches qualité, tourisme social...)
 - Développement de nouveaux produits ou différenciants pour répondre à la demande segmentée et aux marchés porteurs (pays émergents, niches)
 - Appropriation des usages et des potentialités du numérique
 - Anticipation des mutations économiques
 - Renforcement du lien tourisme et économie de proximité
- Marketing et promotion touristique à l'international
 - Construction d'une identité commune pour les néo-aquitains
 - Marketing de destination / clientèles
 - Démarches qualité (labels)
- Préservation des grands espaces, amélioration du cadre de vie et équilibres territoriaux
 - Gestion durable des espaces (paysages et environnement)
 - Gestion des infrastructures et des flux (accessibilité et mobilité)
 - Aménagement du territoire (qualité des sites, conservation/médiation du patrimoine, maintien des services et commerces)
 - Gestion des risques liés au changement climatique (observation, anticipation et prévention)
- Animation et coordination des acteurs
 - Structuration des compétences des collectivités locales (loi NOTRe) en contractualisant éventuellement selon les territoires.
 - Professionnalisation des acteurs et amélioration de la prise en compte des conditions de travail des saisonniers
 - Articulation/animation des réseaux et structures d'appui et mutualisation de moyens.

Point de vigilance pour intégration/ prise en compte dans le SRDEII

- Environnement : pression croissante (démographie/littoral, artificialisation, effets du réchauffement climatique...)
- Aménagement/maillage du territoire : concentration spatio-temporelle de flux.
- Numérique : nécessité de structurer la stratégie numérique
- Concurrence mondialisée : investissements massifs nécessaires dans la promotion
- Progression de nouvelles formes de tourisme : non marchand, du tourisme collaboratif

2.10 L'Economie Sociale et Solidaire : enjeux et propositions

Ce document est une synthèse de la Conférence Régionale de l'ESS, qui s'inscrit dans le cadre de l'article 8 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS. Elle fait partie du processus d'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Nouvelle-Aquitaine.

Les 3 CRESS ont élaboré un document présentant d'une part un état des lieux des besoins et attentes des opérateurs et proposant d'autre part des mesures de soutien au secteur. Le travail s'appuie sur de nombreuses auditions (46 entretiens conduits) et concertations (ateliers de travail du 23 mai 2016).

2.10.1.1 L'Economie Sociale et Solidaire en France

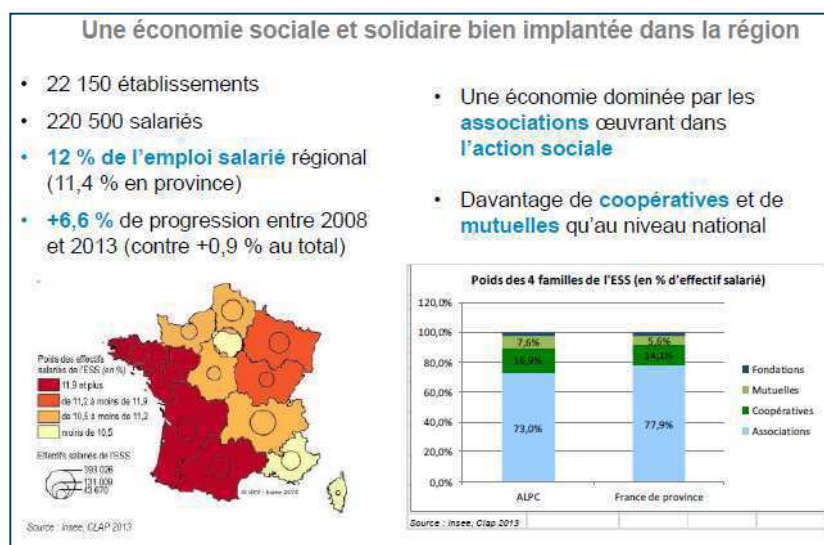
Définie par la loi relative à l'ESS de juillet 2014, l'économie sociale et solidaire est un **mode d'entreprendre et de développement économique porté par des acteurs qui innovent socialement et économiquement, et interviennent souvent dans des domaines d'activités délaissés par le secteur privé traditionnel**. Ils cherchent à réaliser une activité qui réponde à un besoin social et sociétal.

L'ESS se retrouve dans l'ensemble des secteurs d'activités, autant dans des domaines d'intérêt général que dans le champ concurrentiel.

Chiffres clés de l'ESS en France

- 10 % du PIB et près de 12,7 % des emplois privés,
- 2,38 millions de salariés, répartis dans environ 200 000 entreprises et structures.

En Nouvelle-Aquitaine, l'ESS est bien représentée et contribue à la richesse du territoire.



2.10.1.2 Proposition d'action et d'orientations dans le cadre du SDREII

Les propositions sont articulées autour de trois grandes priorités apparues comme évidentes pour les acteurs terrain :

- « Entreprendre »
- « Coopérer »
- « Innover »

2.10.1.2.1 Entreprendre

Il apparaît nécessaire de créer une **culture commune de l'ESS**, et de centraliser l'information et les ressources d'appui à l'ESS.

Le principal frein à l'entrepreneuriat dans l'ESS est avant tout la **méconnaissance de l'ESS, de l'activité de ses entreprises, des valeurs qu'elles portent et des plus-values qu'elles génèrent**. Ainsi, pour développer l'entrepreneuriat en ESS, il faut donner les clés de compréhension du secteur.

Les acteurs de l'ESS souhaitent ne pas être traités à part. Ce aspire à intégrer pleinement dans des dispositifs existants, et prétendre dès leur création aux mêmes aides que des entreprises hors ESS.

Les schémas ci-dessous reprennent les principales suggestions :

- **Accéder aux ressources et informations**

- Mieux connaître les enjeux, besoins et attentes des porteurs de projets et structures

Pistes d'action	
Mettre en place une méthodologie de repérage des besoins, ainsi qu'un process de remontée d'informations entre les acteurs de l'accompagnement (DLA, chambres consulaires...) vers l'Observatoire régional de l'ESS.	Mettre en place un partenariat Préfecture/CRESS pour suivre l'immatriculation des nouvelles associations.
Effectuer le suivi des entregistrements des entreprises de l'ESS (sociétés commerciales) avec les CFE et des agréments ESUS avec la DIRECCTE.	Proposer une politique avec des axes stratégiques clairs, mais pas dans une logique exclusive d'appel d'offre. Il y a un risque que les structures de l'ESS soient identifiées comme prestataires des politiques publiques (logique descendante) et ne se basent plus sur les besoins identifiés (logique ascendante).

- Faire connaître aux porteurs de projet l'ESS et ses possibilités

Pistes d'action	
Créer des partenariats entre CRESS, prescripteurs et acteurs de l'accompagnement pour s'assurer d'un niveau d'information minimum de tous les porteurs de projet.	Sensibiliser aux valeurs et principes d'action de l'ESS par l'exemple et la démonstration d'action déjà réalisées.
Soutenir l'accompagnement pair à pair (mentorat, cercle d'entrepreneurs, mécénat de compétence, transfert de savoir faire...).	Avoir des lieux identifiés d'accueil et d'accompagnement des acteurs de l'ESS avec des permanences de structures d'accompagnement.
Créer un document "parcours du créateur" reprenant les caractéristiques des structures ESS, les différentes formes pour entreprendre, les acteurs et dispositifs présents sur le territoire.	Répertorier et développer des outils numériques d'accompagnement (entretien en visio-conférence, portail internet...).
	Adapter l'offre d'accompagnement aux spécificités des territoires, tout en conservant un maillage fin du territoire.

- Faire connaître toutes les ressources mobilisables par les porteurs de projet

Pistes d'action Réaliser une cartographie des acteurs et de leurs offres de services, de façon territoriale et sectorielle. Soutenir l'émergence de projets innovants entre les acteurs de l'ESS et les élus des territoires, pour redynamiser les ZRR (Zone de revitalisation rurale) avec des projets en lien avec les besoins du territoire. Reconnaitre l'accompagnement comme un SIEG, pour faciliter la mobilisation des crédits européens.	
Identifier les phases de vie d'une entreprise de l'ESS et les accompagnateurs les plus adaptés à chacune. Co-construire les phases d'accompagnement, de l'idée au démarrage du projet, puis au développement. Co-construire un règlement d'intervention pour l'accompagnement et le financement, puis favoriser la mise en réseau pour mettre en place de façon opérationnelle cette réglementation.	

- **Développer les coopérations entre les différentes familles de l'ESS**

- Faire se rencontrer les acteurs de l'ESS

Pistes d'action Créer un portail internet de l'ESS commun qui rendrait visible les initiatives portées par les acteurs de l'ESS.	
Développer des salons d'affaires pour accentuer la mise en relation des structures. Développer des accompagnements collectifs et des formations collectives sur des thématiques qui touchent plusieurs types d'acteurs d'ESS (gouvernance, financement...) pour confronter leurs différents points de vue tout en étant formés.	

- Amener les structures de l'ESS à coopérer

Pistes d'action Favoriser la mise en place d'outils d'aide à la coopération et à la mutualisation : groupements d'employeurs, GIE ESS... Former les acteurs de l'ESS à la réponse à des appels d'offre de façon collective.	
Inscrire les politiques publiques dans une dynamique bottom up, en décloisonnant les politiques et les dispositifs, pour aller vers d'avantage d'horizontalité et poursuivre une logique de coopération territoriale.	

- **Développer les compétences techniques et de gouvernance**

- Accompagner en compétence les porteurs de projet

Pistes d'action Développer des partenariats entre CRESS et prescripteurs (service public de l'emploi, chambres consulaires...) pour intégrer des modules ESS dans les dispositifs de formation proposés aux créateurs d'entreprise.	
Développer des programmes de formation dans le cadre de la reconversion professionnelle. Accompagner financièrement la prise en charge de stages longs d'intégration dans les structures de l'ESS (exemple le compagnonnage REPAS).	

- Développer les compétences des dirigeants de l'ESS

Pistes d'action Créer un dispositif local souple favorisant les échanges de pair à pair, exemple chèque transfert de savoir-faire, le mentorat, le mécénat de compétence, les transferts de savoir faire... Approfondir les besoins de formations des dirigeants de l'ESS.	
Développer une offre de formations courtes (conférence, séminaire...) sur les enjeux économiques. Il ne faut pas hésiter à expérimenter sur des nouvelles formes de formation sur des thématiques spécifiques.	

- Accompagner les bénévoles dans la gestion d'entreprise

Pistes d'action Créer un parcours de formation des bénévoles qui soient réellement qualifiantes sur des problématiques liées à la gestion et au management des structures ESS.	
Expérimenter de nouvelles formes de gouvernance avec un lien salarié / bénévole repensé.	

- **Adapter les offres de financement aux besoins de l'ESS**

- Reconnaître la pertinence de l'entrepreneuriat en ESS

Pistes d'action Intégrer systématiquement l'ESS dans les temps de concertations et les dispositifs en faveur du développement économique. Communiquer sur les initiatives de financement remarquables et/ou emblématiques.	Faire évoluer les indicateurs de suivi : sortir du quantitatif pour aller vers la valorisation du projet sociétal, acculturer au bénéfice raisonnable. Sensibiliser des élus et techniciens des collectivités avec un temps dédié à l'ESS lors de leurs formations de début de mandat.
---	---

- Faire face à la baisse des financements publics

Pistes d'action Discrimination positive des projets ESS dans les dispositifs de financement (« primes » aux démarches ESS). Affecter 12 % du budget régional consacré au développement économique aux projets et structures ESS et étendre les conventions pluriannuelles d'objectifs.	Soutenir les structures et dispositifs d'accompagnement (DLA) qui sont des outils complémentaires aux dispositifs de financements (professionnalisation, outils de gestion, optimisation de l'organisation et de la fonction RH) aussi bien pour les structures existantes que pour les porteurs de projet.
---	---

- Faciliter l'accès au financement

Pistes d'action Référer et diffuser les différents acteurs et outils de financement. Simplifier les procédures d'accès aux financements et leur gestion. Mettre en place un dossier unique de demande de financement.	Proposer des financements variés et adaptables à des projets transversaux. Généraliser et faciliter la mise en place de tour de table financier lors de l'intervention de plusieurs acteurs publics.
---	---

- Impulser des dynamiques innovantes et citoyennes

Pistes d'action Intégrer de la souplesse dans les modes de financement pour permettre à des projets atypiques de se développer. Favoriser l'amorçage de projets via des dispositifs dédiés ou des aides à l'emploi ainsi que des dispositifs de financement incitatifs à la coopération et l'innovation (primes aux projets ESS ..).	Donner la possibilité à la Région d'intégrer le capital des SCIC pour sortir de la relation donneur d'ordres/prestataires. Rechercher l'égalité de certains services via une logique de bonification de type ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Mettre en place une politique régionale vivante, avec des techniciens présents sur les territoires pour faire vivre cette politique ESS par des rencontres décentralisées.
---	--

- **Mettre en place et diffuser une culture commune de l'ESS**

- Créer un sentiment d'appartenance à l'ESS

Pistes d'action Proposer des temps de rencontres thématiques sur les territoires autour de l'ESS. Sensibiliser les dirigeants et décideurs par la mise en place de modules internes aux structures.	Créer et diffuser des supports de communication visant à sensibiliser et informer sur l'ESS.
--	--

- Informer le grand public

Pistes d'action Sensibilisation aux valeurs et principes d'action de l'ESS par la démonstration d'actions Communiquer sur les initiatives remarquables et/ou emblématiques.	Créer et diffuser des supports de communication visant à sensibiliser et informer sur l'ESS. Sensibilisation des jeunes collégiens/lycéens grâce à un partenariat CRESS/Rectorat et Sensibilisation les jeunes actifs en développant des partenariats avec les missions locales, MFR, Pôle emploi...
--	---

- Informer les élus, techniciens et acteurs économiques à l'ESS

Pistes d'action
Intégrer systématiquement les acteurs ESS dans les temps de concertation et les dispositifs en faveur du développement économique.

2.10.1.2.2 Coopérer

Qu'elle soit économique, territoriale, ou dans l'entreprise, toute forme de coopération génère des externalités positives.

La **coopération** est un pilier historique de l'ESS, **fait partie de l'ADN des acteurs**.

L'ESS implique en effet une coopération que ce soit au niveau des acteurs économiques, du territoire, des collectivités mais également entre les structures de l'ESS pour soutenir des activités durables et responsables socialement.

Cette **nécessité et envie de collaboration** prend plusieurs formes explicitées dans les propositions ci-après :

- **Coopération territoriale et interterritoriale**

- Soutenir le développement économique, le maintien et la création durable d'activités et d'emploi

Pistes d'action	
Accompagner la structuration de la filière IAE et ses acteurs, dans la consolidation de leurs modèles économique et le développement des supports d'activité.	Soutenir le développement de la silver économie et la coopération entre les acteurs du social et médico-social et les entreprises industrielles. Ce soutien à l'innovation sociale et technologique permettrait à des idées innovantes d'émerger en dehors du cadre des financements de l'ARS.

- Encourager les dynamiques territoriales de coopération

Pistes d'action	
Soutenir la création et le développement des PTCE et/ou les initiatives collectives portées localement, en relais des politiques publiques et des actions des réseaux sur les territoires, comme des outils d'ingénierie au service du développement des territoires.	Accompagner et coordonner les espaces collaboratifs pour créer des synergies, partager les bonnes pratiques et éviter de penser les projets séparément.

- Dynamiser les territoires ruraux en s'appuyant sur la coopération

Pistes d'action	
Soutenir l'émergence de projets innovants entre les acteurs de l'ESS et les élus locaux, pour redynamiser les ZRR avec des projets répondant aux besoins du territoire.	Favoriser l'échange et l'essaimage de bonnes pratiques entre les acteurs de territoires comparables.

- Encourager la coopération citoyenne
- Encourager la coopération transfrontalière et internationale

Pistes d'action	
Animer une délégation à l'ESS en région ALPC, organiser des rencontres avec les délégations espagnoles et québécoise (voyages apprenants, visites d'entreprises, visio-conférences...)	Soutenir les projets transfrontaliers, du type école transfrontalière de la coopération.

- **Coopération entre ESS et entreprises classiques**

- Décloisonner l'ESS

Pistes d'action Développer des actions de sensibilisations des chefs d'entreprises, autant classiques que ESS.	Développer les initiatives autour du transfert de bonnes pratiques : laboratoire / centre de ressources, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques, ainsi que des formations-action communes en management, gouvernance, RSE ...)
--	--

- Favoriser le rapprochement entre entreprises de l'ESS et classiques

Pistes d'action Développer des partenariats entre réseaux de l'ESS, chambres consulaires, syndicats d'employeurs et réseaux d'entreprises. Soutenir l'expérimentation, le développement, la valorisation et l'essaimage de projets de coopération inter-entreprises, comme par exemple en matière d'économie circulaire, autour d'initiatives comme les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ou les travaux de l'ADI.	Organiser des événements et des temps de rencontre inter-entreprises de type conférence des acheteurs publics, salons d'entreprises, rendez vous d'affaire... Soutenir les formes de mutualisation, comme le mécénat de compétence, le mentorat entre chefs d'entreprises et dirigeants de l'ESS, les groupements d'employeurs et centrales d'achats...
--	--

- **Coopération entre acteurs de l'ESS**

- Améliorer la visibilité de l'ESS

Pistes d'action Sensibiliser les élèves et les étudiants à l'entrepreneuriat collectif et à la coopération. Développer un centre de ressource transversal à l'ESS au sein de la CRESS pour produire et diffuser des guides sur la création d'activité, le financement de projet, la coopération ainsi que la cartographie des acteurs et la valorisation des innovations.	Développer et animer un portail de l'ESS ALPC pour promouvoir l'ESS, ses initiatives et ses manières d'entreprendre, animé par la CRESS. Soutenir les réseaux dans leur mission de veille thématique, d'accompagnement, de diffusion et d'essaimage des projets et dispositifs.
--	--

- Accompagner les démarches de mutualisation et de coopération

Pistes d'action Former les acteurs à la coopération et à la gestion de projets collectifs et développer des partenariats avec des réseaux "ressources" comme ordre des experts comptables. Soutenir le développement des groupements d'employeurs, sensibiliser les entreprises et faciliter les démarches pour créer ou faire partie d'un GE. Faciliter l'accès au numérique, pour développer le maillage territorial, la communication entre les acteurs du territoire et réduire le temps et les frais de déplacement (outils collaboratifs, visio conférence, accès au très haut débit...).	Mutualiser les formations et co-construire un programme de formation à l'ESS qui couvre l'ensemble des besoins du territoire ALPC. Soutenir la création et le développement d'espaces de travail partagé à l'échelle des EPCI pour stimuler la créativité, l'émergence d'innovations et la coopération : maisons de l'ESS (pépinières, couveuses...), lieux alternatifs (fablab, recycleries...), espace de coworking. Renforcer les dispositifs d'accompagnement juridique et financiers comme le DLA ou les fonds territoriaux qui accompagnent les rapprochements.
---	---

- **Coopération entre collectivités et ESS**

- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'ESS et favoriser les actions concertées

Pistes d'action Animer le réseau des agents des collectivités membres du RTE sur de l'échange de pratiques: clauses sociales, appels à projets ESS, animation locale du réseau des acteurs de l'ESS ou en lien avec le réseau 3AR (Association Aquitaine des acheteurs publics responsables).	Organiser des conférences et temps d'information / sensibilisation à destination des élus sur des thématiques spécifiques, par exemple la finance participative, les monnaies locales, les CAE ...
---	--

- Renforcer les liens entre les collectivités et les acteurs de l'ESS et du territoire

Pistes d'action	
Consulter les acteurs sur l'impact des politiques publiques et des règlements d'intervention, dans un processus d'amélioration permanente.	Généraliser les clauses sociales et les marchés réservés quand cela est possible dans la commande publique.
Accompagner les acteurs de l'ESS à s'organiser pour répondre à la commande publique ou privée : formations, accompagnement, création de consortiums ou de GIE, groupements solidaires...	Développer un annuaire des achats responsables en région ALPC pour faciliter les recherches des donneurs d'ordre publics ou privés.

- **Coopération interne et gouvernance**

- Dynamiser le discours politique des structures de l'ESS

Pistes d'action	
Former et sensibiliser les élus et les techniciens des structures de l'ESS sur les aspects de lobbying et de communication.	Développer des kits de sensibilisation / communication sur l'ESS.

- Coopérer entre bénévoles/sociétaires, élus et salariés

Pistes d'action	
Créer et renforcer les dispositifs d'accompagnement sur les aspects de gouvernance, de dialogue social et de coopération.	Dégager du temps en interne pour permettre aux structures de travailler sur les dynamiques de coopération internes et externes.
Développer une offre adaptée à la gouvernance de l'ESS, pour les bénévoles et salariés.	

2.10.1.2.3 Innover

L'innovation, de manière générale, peut être technologique ou industrielle, mais elle est **également sociale et organisationnelle** et peut prendre place dans tous types de secteurs public ou privé.

En perpétuel renouvellement et adaptation, les structures de **l'économie sociale et solidaire sont depuis longtemps des acteurs majeurs de l'innovation**. Ils repensent et renouvellent l'utilité sociale de leur projet, leurs modes de gouvernance et leurs pratiques apportant ainsi une vision nouvelle du rapport au travail et à l'outil de production.

Par innovation sociale, on entend des innovations sociales d'usage, de produits ou de services, organisationnelles ou territoriales.

Ces innovations sont liées aux spécificités du territoire qui fait émerger de nouveaux modèles de développement, de coopération ou de gouvernance.

Pour encourager l'émergence de l'innovation sociale, il convient de reconnaître ses capacités et d'accompagner la montée des projets innovants socialement. Plusieurs actions s'imposent pour accélérer l'innovation au sein de l'ESS :

- **Reconnaissance de l'innovation sociale**

- Reconnaître l'innovation sociale au même titre que l'innovation technologique

Pistes d'action	
Statuer sur une définition de l'innovation sociale partagée par les acteurs de l'ESS en lien avec les politiques publiques.	Identifier les conditions d'émergence et les processus en travaillant sur le retour d'expérience et sur les savoir-faire.
Favoriser l'émergence d'idées.	

- Reconnaître le droit à l'expérimentation

Pistes d'action Développer des partenariats entre acteurs de l'ESS et la recherche universitaire (en sciences humaines et sociales) afin de travailler sur l'analyse des besoins des porteurs de projet et sur la mesure de l'impact.	Développer les actions-recherche en facilitant le lien entre la recherche et les projets d'innovation sociale. La CRESS doit être un vecteur de cette recherche action en faisant le lien entre les acteurs.
---	--

- Capitaliser et diffuser les pratiques d'innovation sociale

Pistes d'action Valoriser l'expertise de l'ESS dans le cadre de l'innovation sociale et notamment comme contributeur de transformation sociale et sociétale, comme laboratoire d'expérimentation et comme créateur vecteur d'emploi durable et de qualité sur les territoires.	Réaliser une veille et une diffusion des études et rapports via des plateformes ou des outils dédiés à l'innovation. Démocratiser les pratiques en les diffusant et en mettant en place par exemple un catalogue numérique des pratiques, des acteurs, des compétences (thématisés ou sectoriels) afin de favoriser l'essaimage.
--	---

- Favoriser l'émergence de l'innovation sociale

Pistes d'action Donner l'envie d'innover en informant les entrepreneurs de demain via les centres de formation par exemple et plus particulièrement en lien avec les valeurs ESS. Vulgariser l'innovation sociale dans les écoles, universités par exemple par l'intégration de modules de formation dédiés. Recréer du débat autour du "faire société".	Former les collectivités et les acteurs économiques par le biais de réunion d'information ou de module de sensibilisation. Positionner la CRESS comme animatrice et actrice du débat sur l'innovation sociale en partenariat avec les autres acteurs de l'IS du territoire et ceci vis à vis des adhérents, des élus/ collectivités, des services et du grand public.
--	--

• **Accompagnement et financement des projets d'innovation**

- Accompagner les acteurs dans leur volonté d'innover

Pistes d'action Informar les porteurs de projets et les structures de l'ESS sur les structures d'accompagnement et de financement : portail ESS, réunion d'information, centre de ressources. Valoriser le travail mené par les structures et réseaux de l'ESS dans leur adaptation perpétuelle aux évolutions (financement, nouvelles formes de gouvernance, modèle économique, numérique, écologie, organisation).	Accompagner les acteurs dans leur structuration et sur la consolidation de leur expérimentation en s'appuyant sur les incubateurs et le DLA par exemple. Développer les dispositifs de soutien aux nouvelles formes de salariat : Coopératives d'activité et d'emploi, Groupements d'employeurs, portage salarial.
---	---

- Adapter les structures d'accompagnement à l'innovation

Pistes d'action Former et sensibiliser les financeurs publics et privés afin qu'ils puissent mieux appréhender les particularismes et enjeux des acteurs de l'ESS.	Développer des outils et des modes d'accompagnement innovant en permettant aux structures de l'accompagnement et du financement de pouvoir expérimenter de nouvelles pratiques et de se former.
--	---

- Appuyer les projets d'innovation sociale avec des outils financiers structurants et durables

Pistes d'action S'appuyer sur le financement participatif et solidaire en s'assurant de leur pertinence et en les rendant plus visible. Soutenir le développement de projets de financement locaux.	Favoriser le développement de la mixité des financements publics et privés ou de nouveaux leviers de financement comme les titres associatifs ou les fonds à impact social.
--	---

- Financer l'expérimentation

Pistes d'action Réaliser un lobbying pour le financement de la R&D sociale à destination des financeurs privés et publics.	Financer la fonction recherche de manière pérenne en développant le co-financement public-privé par exemple ou en mutualisant entre plusieurs structures.
--	---

- **Accompagner la montée en compétence**

- Faire monter en compétence les porteurs de projet et les dirigeants

Pistes d'action Développer la formation initiale spécifique à l'IS et intégrer des modules IS dans les parcours de formation existante. Améliorer et développer l'accueil des stagiaires très présents dans les structures de l'ESS en mettant en place de réels parcours d'intégration.	Développer des lieux d'échanges et de travaux à destination des acteurs sur le thème de la formation afin de favoriser également l'innovation dans les méthodes de formation. Créer un fonds régional dédié à la formation à l'innovation sociale.
---	---

- Prendre en charge les formations liées à l'innovation sociale

Pistes d'action Améliorer l'éligibilité des formations avec les OPCA du secteur.
--

- **Construire une politique publique favorable à l'innovation sociale**

- Assurer l'efficacité des politiques publiques sur le champ de l'innovation sociale

Pistes d'action Élargir les dispositifs de droit commun notamment ceux dédiés à l'innovation pour une acculturation réciproque. Etablir ensemble les critères d'évaluation et caractériser la responsabilité partagée : CRESS, adhérents, politique publique en impliquant chacun dans la réussite du projet.	Proposer des outils de financement pour sécuriser les structures en amont et en aval des appels à projets ou des AMI portés par une diversité d'acteurs institutionnels. Harmoniser les outils des différentes collectivités.
--	--

- Assurer la pertinence des critères d'évaluation

Pistes d'action Faire évoluer les critères d'évaluation notamment en lien avec l'impact social des projets et évoluer vers des critères qualitatifs.
--

- **Équité, maillage territorial et coopération**

- Réduire les différences de traitement entre les territoires

Pistes d'action Communiquer de manière adaptée avec les élus des territoires en développant des outils de sensibilisation et de communication. S'appuyer sur les Tiers-lieux comme vecteur d'expérimentation. Ils sont en effet très présents sur les territoires et représentent ainsi un relai territorial. Ils peuvent, à ce titre, apporter des solutions et des outils pour la mise en réseau des acteurs entre les territoires (outils de travail à distance, réunion d'informations et animations locales, FAF LAB,...)	Renforcer l'appui aux acteurs de l'animation territoriale (PTCE, collectif d'acteurs, têtes de réseaux, CRESS) afin d'identifier et de dynamiser des relais de proximité. Accompagner les territoires moins pourvus sur le développement d'outils d'accompagnement et de financement en s'appuyant sur l'expertise des acteurs de l'accompagnement et du financement. Favoriser le développement des circuits courts financiers basés sur l'épargne locale et la solidarité territoriale entre les structures ayant des excédents et les autres et diriger les financements vers les projets innovants locaux (collecte de l'épargne locale et pour soutenir des projets locaux).
---	---

- Renforcer les modèles économiques

Pistes d'action

Mutualiser une stratégie et une action de levée de fonds entre structures de l'ESS d'un même territoire ou dans le cadre de coopération d'acteurs.	Repenser le cadre des échanges des rencontres avec les partenaires en essayant de tous les rassembler dans des espaces d'échanges dédiés (comité technique par exemple) ou en les invitant à visiter les structures.
Réaliser une veille des besoins de financement des acteurs de l'ESS.	

1 Annexe « Introduction » : compléments d'informations

2 Annexe « Orientations » : compléments d'informations

3 Annexe « Gouvernance » : compléments d'informations

3 Annexe « Gouvernance » : compléments d'informations

3.1 Répartition de l'action régionale entre la Région, la Métropole, les EPCI et les Conseils départementaux (Loi NOTRe)

Les tableaux ci-après sont extraits de **la circulaire du 22/12/2015 relative à la nouvelle répartition des compétences** en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Tableau des compétences des collectivités en matière d'aides aux entreprises après l'entrée en vigueur de la loi NOTRe

Compétence	Base juridique articles CGCT	Régions	Départements	Communes (ou EPCI)	Métropoles
Aides de droit commun dédiées à la création ou à l'extension d'activités économiques : -définition de régimes d'aides -décision d'octroi des aides aux entreprises	L. 1511-2 (I)	Compétence de plein droit	Pas de possibilité d'intervention	Intervention possible en complément de la région (convention) + Possibilité de recevoir délégation de compétence pour l'octroi des aides (sur fondement art. L.1111-8)	Intervention possible en complément de la région (convention) + Possibilité de recevoir délégation de compétence pour l'octroi des aides (sur fondement art. L.1111-8)
Aides en faveur d'organisations de producteurs des filières agricoles, forestières et halieutiques	L. 3232-1-2 (par dérogation à l'art.L.1511-2)	Compétence de plein droit	Intervention possible en complément de la région (convention) uniquement sous forme de subvention	Intervention possible en complément de la région (convention)	Intervention possible en complément de la région (convention)
Aides aux entreprises en difficulté	L. 1511-2 (II)	Compétence de plein droit	Pas de possibilité d'intervention	Intervention possible en complément de la région (convention)	Intervention possible en complément de la région (convention)
Aides à l'immobilier d'entreprise : -définition des aides ou régimes d'aides -décision d'octroi des aides	L.1511-3	Intervention possible en complément du bloc communal (convention)	Octroi des aides possible par délégation de compétence du bloc communal	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit
Aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises	L.1511-7	Compétence de plein droit	Pas de possibilité d'intervention	Intervention possible en complément de la région (convention)	Compétence de plein droit
Aides aux professionnels de santé	L.511-8	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit
Aides au cinéma	L.2251-4 L.3232-4 L.4211-1 6°	Compétence de plein droit (avis préalable du conseil municipal concerné)	Compétence de plein droit (avis préalable du conseil municipal concerné)	Compétence de plein droit	Compétence si transfert explicite
Aides au maintien de services en milieu rural : - aides (subventions) à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural - financement d'opérations d'investissement en faveur d'entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par communes ou EPCI et en faveur de l'entretien et l'aménagement de l'espace rural réalisées par les ASA	L.2251-3 L.1111-10 (I et 2° alinéa) L.1511-2	Compétence de plein droit sur le fondement du L.1511-2 ou intervention possible en complément du bloc communal (convention) sur le fondement du L.2251-3	Intervention possible en complément du bloc communal (convention)	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit

Tableau des compétences des collectivités pour recourir ou participer à des dispositifs d'ingénierie financière après l'entrée en vigueur de la loi NOTRe

Modalités d'intervention	Base juridique	Régions	Départements	Communes (ou EPCI)	Métropoles
Garanties d'emprunt à des personnes de droit privé	L. 2252-1 L. 3231-4 L. 4253-1	Compétence de plein droit	Compétence limitée aux emprunts des personnes de droit privé limitativement énumérées	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit
Prise de participation dans le capital des sociétés					
Sociétés commerciales de droit commun	L. 2253-1 L. 3231-6 L. 4211-1 8°bis	Participation possible au capital de sociétés commerciales dans le cadre de la mise en œuvre SRDEII et selon des limites et modalités fixées par décret CE	Principe d'interdiction sauf autorisation par décret en CE	Principe d'interdiction sauf autorisation par décret en CE	Principe d'interdiction sauf autorisation par décret en CE
Sociétés de garantie	L. 2253-7 L. 3231-7 L. 4253-3	Compétence de plein droit	Pas de prise de participation possible	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit
Sociétés de capital- investissement, sociétés de financement régionales ou interrégionales, SEM. SATT	L. 3641-1 L. 4211-1 8° L. 5217-2	Compétence de plein droit	Pas de prise de participation possible sauf autorisation par décret en CE	Intervention possible en complément de la région (convention)	Compétence de plein droit pour toutes les sociétés visées au 8° de l'article L. 4211-1
Ingénierie financière					
Souscription de part dans des fonds de placements à risque ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises (FCPR)	L. 4211-1 9°	Compétence de plein droit	Pas de possibilité d'intervention	Intervention possible en complément de la région (convention)	Intervention possible en complément de la région (convention)
Participation (dotations) à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit dont l'objet exclusif est de garantir des concours financiers accordés à des entreprises	L. 4211-1 10°	Compétence de plein droit	Pas de possibilité d'intervention	Pas de possibilité d'intervention	Pas de possibilité d'intervention
Financement ou aide à la mise en œuvre des fonds d'investissements de proximité (FIP)	L.4211-1 11°	Compétence de plein droit	Intervention possible en complément de la région (convention)	Intervention possible en complément de la région (convention)	Intervention possible en complément de la région (convention)
Dotations pour la constitution de fonds de participation prévus par le règlement de l'UE portant dispositions générales sur les fonds structurels et d'investissement	L. 4211-1 12°	Compétence de plein droit	Pas de possibilité d'intervention	Pas de possibilité d'intervention	Pas de possibilité d'intervention

3.2 Le volet métropolitain du SRDEII : l'articulation Métropole / Région.

VOLET METROPOLITAIN DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

INTRODUCTION :

L'intervention publique en faveur du développement économique s'inscrit dans un contexte territorial nouveau : celui de la création de la Région Nouvelle-Aquitaine et du nouveau statut de Métropole conféré à l'intercommunalité de Bordeaux, unique sur le nouveau territoire régional. Ces évolutions portent dans le champ de l'action économique le renforcement du rôle de ces deux acteurs, concomitamment à l'effacement de celui du Département.

Elles offrent un cadre convergent pour l'articulation de l'action économique : l'élaboration par la Région Nouvelle-Aquitaine du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et l'actualisation par Bordeaux Métropole de sa feuille de route économique. Le présent volet métropolitain traduit le point de rencontre de ces deux démarches.

Le volet métropolitain du SRDEII exprime en premier lieu une volonté partagée : contribuer à la croissance durable et au développement de l'emploi, en confortant au sein de la nouvelle région la place et le rôle de la métropole comme moteur d'attractivité et « lieu essentiel de la croissance » (loi MAPTAM). Le dynamisme économique de la métropole et son rayonnement sont des atouts pour le développement de la région tout entière, comme le souligne le Pacte Etat-Métropoles signé le 6 juillet 2016.

Le volet métropolitain du SRDEII traduit par ailleurs une approche commune sur l'enjeu de la clarification du rôle des acteurs publics sur le territoire, respectueuse des légitimités et stratégies de chacun, et recherchant une complémentarité d'intervention efficace et lisible.

La Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole sont des acteurs légitimes du développement économique du territoire. Légitimité affirmée par la loi, en premier lieu (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015), légitimité confortée, en second lieu, par les responsabilités portées en matière d'aménagement et de valorisation durable du territoire, légitimité politique enfin, traduites dans les visions et les projets stratégiques portés par chacun.

Contributeurs décisifs du développement économique, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole sont ainsi des interlocuteurs légitimes des entreprises. L'enjeu du présent volet métropolitain du SRDEII est d'organiser et rendre lisible la complémentarité de leur intervention publique déployée sur le territoire de la Métropole, pour soutenir efficacement ceux qui sont les acteurs de la croissance du territoire, créatrice de valeur et d'emplois.

I. LA PLACE DE LA METROPOLE DANS LA NOUVELLE-AQUITAINE

L'affirmation de la métropole comme pôle économique, touristique, urbain et culturel d'envergure européenne constitue un enjeu majeur pour le développement économique de la grande région. Par son statut historique de capitale régionale, désormais au cœur de la géographie de la Nouvelle-Aquitaine, l'agglomération de Bordeaux et son bassin métropolitain ont vocation, non seulement à confirmer ce statut, mais aussi, par leur attractivité renforcée, à devenir un levier de développement pour l'ensemble des territoires de la région.

Bordeaux Métropole, premier pôle économique de la Région Nouvelle-Aquitaine : une offre économique diversifiée, polarisée au cœur de l'agglomération

- Une vocation historique de capitale régionale qui se trouve confortée par le nouveau périmètre de la Nouvelle-Aquitaine.

Ayant vécu de profondes mutations depuis les années 1980, la métropole bordelaise a pu, grâce notamment aux profondes transformations urbaines engagées et à une politique soutenue en matière de grands équipements sur toute l'agglomération, susciter une forte attractivité démographique, touristique et économique, qui sera renforcée par l'effet de désenclavement lié à la grande vitesse ferroviaire. Si cette confiance regagnée née dans la « place bordelaise » a permis, depuis les années 2000, l'émergence d'écosystèmes productifs locaux, elle reste toutefois très dépendante de centres de décision extérieurs, notamment dans les emplois à haute valeur ajoutée. En revanche, son statut de capitale régionale doit lui permettre de continuer à offrir les services administratifs, institutionnels, universitaires et hospitaliers de haut niveau qui participent à ses fonctions de centralité et de décision, en complémentarité avec les pôles d'équilibre que constituent les grandes villes de la Nouvelle-Aquitaine.

- La structure de l'offre économique aujourd'hui : une spécialisation dans l'économie présentielle, un appareil productif à développer.

Bordeaux occupe aujourd'hui un positionnement médian parmi les métropoles régionales françaises, en matière de proportion d'emploi à haute valeur ajoutée (cadres et professions intellectuelles supérieures), loin derrière Toulouse. Cet indicateur qui n'est certes que partiel situe bien cependant le particularisme de l'offre économique métropolitaine, marquée par le poids de la sphère dite présentielle, dédiée à la production de biens et de services des personnes présentes sur l'aire urbaine. Cette dernière représente 42 % des emplois contre 25 % à la sphère publique et 33 % dans la sphère dite non présentielle, dédiée à l'activité productive « exportatrice » hors de la métropole, regroupant les produits manufacturés et les services.

Le renforcement de cette sphère productive non présentielle, notamment dans les secteurs industriels à forte intensité technologique, dans les secteurs dits créatifs ou dans les domaines financier et tertiaire représente un enjeu important de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole. Cet enjeu est partagé par la Région Nouvelle-Aquitaine qui a historiquement fait du soutien à l'innovation et la modernisation des entreprises de l'économie productive sa principale priorité.

- Des dynamiques aujourd'hui positives en termes de créations d'entreprises et de création d'emplois privés.

Les 4870 emplois privés salariés créés en 2014 sur Bordeaux Métropole soulignent la dynamique de création d'emploi qui s'y est fortement accrue depuis 2 ans. Cette tendance se retrouve aussi dans les créations d'entreprises, avec 4600 entreprises créées chaque année entre 2011 et 2013 dans la zone d'emploi de Bordeaux, qui est devenue le territoire qui a le plus fort taux annuel de création d'entreprises. Cette réelle dynamique, signe notamment de la bonne santé de certaines filières de pointe comme l'aéronautique, de l'essor de la filière numérique et du fort développement des activités

tertiaires et liées au tourisme, confirme l'attractivité globale du territoire et bénéficie à ses sphères d'activités traditionnelles.

Des pôles d'emploi regroupés en milieu urbain, leviers du développement de l'aire métropolisée

- Des sites d'activités dédiés, vecteurs d'image pour l'offre d'accueil

Géographiquement, les sites d'accueil du développement économique sur le territoire métropolitain se sont concentrés dans des parcs d'activités dédiés, notamment autour de la rocade bordelaise qui tend à devenir aujourd'hui l'axe économique du territoire. Même si le centre de Bordeaux demeure le principal pôle d'emploi du fait, notamment, de la concentration des services administratifs et touristiques, même si le nouveau Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole favorise une diffusion de la ville productive au sein de tous les quartiers, l'offre d'accueil dédiée située sur l'axe de la rocade participe de la lisibilité de l'offre économique globale, en soulignant les enjeux liés à l'accessibilité.

- Une concentration d'emplois qui ne profite pas qu'aux habitants de la métropole

Cette accessibilité par la rocade, mais aussi par de grands pôles d'échanges comme l'aéroport et plus récemment, pour certains d'entre eux par le TER, a permis de faire rayonner l'accès aux emplois bien au-delà des seuls habitants de la métropole : ainsi, 28 % des actifs travaillant sur le territoire métropolitain habitent hors métropole, dans la grande aire urbaine bien-sûr, mais aussi dans des pôles plus éloignés.

- Des domaines d'excellence métropolitains, fortement ancrés qui structurent la dynamique économique

La dynamique économique de la Métropole s'inscrit dans un tissu économique composé prioritairement de PME et TPE très diversifiées. Elle est portée par des domaines d'activités repérés sur le territoire et fortement marqués par leur capacité d'innovation, résultant d'une structuration d'acteurs autour des pôles de compétitivité et clusters, mais aussi d'écosystèmes qui se développent dans un environnement propice, en particulier sur le plan du capital humain. A ce titre, l'action de la Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation vise notamment à développer, accompagner, essaimer la diffusion de l'innovation, au profit prioritairement du développement des filières et domaines d'activités métropolitains, des PME locales, par des modes d'accompagnement renouvelés : appel à projets territoriaux, démonstrateurs et sites d'expérimentations...

Dans le cadre de la démarche d'attractivité menée par la Métropole, trois types de domaines sont identifiés :

- Des domaines d'excellence et technopolitains de pointe : vin, tourisme, aéronautique-spatial-défense, photonique, santé et dispositifs médicaux, chimie, matériaux, bio-ressources
- Des domaines émergents : tertiaire supérieur : affaires, risques (banque/finance), négoce, transition écologique et énergétique, ville durable (bio-ressources), silver économie...
- Des domaines vecteurs de transformation : entrepreneuriat, croissance et transformation numérique, Economie Sociale et Solidaire...

Face à de nouveaux enjeux et forte des atouts liés à ces domaines, la Métropole souhaite s'engager sur des thématiques transversales : gouvernance alimentaire, entrepreneuriat social, économie circulaire, collaborative et créative...

L'enjeu de la métropolisation : changer d'échelle et accueillir 100 000 emplois nouveaux à l'horizon 2030.

A la forte attractivité résidentielle qu'exerce la métropole doit correspondre une attractivité économique garante du dynamisme de la création d'emplois. C'est une volonté politique forte exprimée dans le projet de mandature de Bordeaux Métropole, pour laquelle les nouvelles dimensions métropolitaine et régionale conjuguées aux nouvelles échelles territoriales ouvertes par le développement des grandes infrastructures de réseaux (ferroviaire, aérien, numérique...) constituent des leviers majeurs.

- Tirer parti de l'attractivité démographique et de l'effet LGV pour attirer des nouveaux emplois et renforcer l'appareil productif

Les tendances constatées en matière d'évolution de la population (environ 10 000 habitants de plus chaque année sur l'aire urbaine de Bordeaux) font de la création d'emplois un enjeu crucial de développement équilibré et durable. Certes la création nette d'emplois est aujourd'hui positive, mais il est nécessaire de conforter dans le temps et d'accélérer cette dynamique pour que la métropole réponde aux besoins des nouveaux arrivants et joue son rôle d'entraînement sur son territoire de rayonnement. Par la mobilisation et la convergence des politiques publiques de développement économique, d'aménagement, de mobilité, l'ambition est de contribuer à la création de 100 000 emplois nouveaux à l'horizon 2030.

- Construire une offre Bordeaux « métropole globale », poursuivant la diversification qui est la marque de fabrique, en s'appuyant sur l'ancrage territorial

La vision du développement métropolitain, rayonnant sur un territoire large, doit être globale, parce que ce développement se veut soutenable et conciliable avec l'ambition de la haute qualité de vie. Ainsi le développement économique s'inscrit-il dans l'exigence d'une synergie forte avec les enjeux de l'aménagement urbain, des mobilités, de l'habitat, du cadre de vie.

L'attractivité de la nouvelle métropole, au sein de la Nouvelle-Aquitaine, doit ainsi se bâtir sur une offre qui traduit cette vision intégrée, de « métropole globale ».

- Hisser Bordeaux au rang de métropole européenne

L'enjeu commun pour la métropole et la région est d'augmenter la visibilité du territoire à l'international en tirant parti de la notoriété de Bordeaux, en renforçant le rayonnement de ses atouts économiques reconnus (vin, tourisme, aéronautique) et en mettant en valeur ses atouts économiques réels mais moins visibles (photonique, santé, numérique...), ainsi que ses talents.

- Mobiliser les partenaires du développement économique du territoire

Il s'agit pour les deux collectivités qui portent la responsabilité de créer les conditions de la croissance sur le territoire, de mobiliser les partenaires dans une démarche commune et efficace permettant d'impliquer les acteurs (chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat) et les grands équipements (aéroport, port, réseau ferroviaire...).

- L'apport du Pacte national Etat / Métropoles signé le 6 juillet 2016

Ce Pacte souligne que les métropoles sont « une équipe qui fait gagner la France, représentant 51 % du PIB de la France, 79 % des brevets 41 % de l'emploi, alors qu'elles ne comprennent que 39 % de la population ». Dans le cadre du présent volet métropolitain du SRDEII, il apporte un éclairage et un soutien stratégique au positionnement et à la complémentarité de l'action entre les Régions et les Métropoles.

Ainsi, dans le domaine économique, l'Etat s'engage à proposer, dans le cadre d'un dialogue conjoint avec les Régions et les Métropoles : la participation des Métropoles à la gouvernance des pôles de compétitivité, une réflexion sur la co-écriture des volets métropolitains des Contrats de Plan Etat-Régions pour aller vers des contrats métropolitains et un dialogue tripartite entre Etat-Régions-Métropoles sur l'ensemble des politiques publiques partagées .

Dans le cadre de l'initiative nationale French Tech, 13 écosystèmes disposant d'une masse critique de startups ont été labellisés « Métropole French Tech », dont la Métropole de Bordeaux. Bordeaux Métropole comme toutes les métropoles labellisées pourront impliquer, avec le soutien de l'Etat (mission French Tech de l'Agence du numérique), leurs écosystèmes innovants dans des projets de démonstrateurs portés par les métropoles, pour expérimenter et construire une ville de demain plus intelligente, durable et solidaire.

L'Etat et France Urbaine y soulignent également la vocation internationale des métropoles ; la visibilité internationale de l'offre métropolitaine permettra de renforcer l'attractivité de la France vis-à-vis des investissements directs étrangers ainsi qu'en termes de rayonnement scientifique. Dans le cadre du Pacte, il est ainsi proposé aux Métropoles de renforcer leurs liens avec Business France et de faciliter leur rayonnement international par la mise à disposition des outils de développement économique international de la France.

- Faire vivre un partenariat Bordeaux - grandes villes de la Nouvelle-Aquitaine, propice à donner une armature au développement économique régional

En lien, mais pas seulement, avec la LGV, de nouvelles synergies économiques sont à établir et à tester auprès des grands pôles urbains de la Nouvelle-Aquitaine (comme par exemple le pôle image avec Angoulême).

II. L’AFFIRMATION DES STRATEGIES RESPECTIVES/ DES STRATEGIES COHERENTES

- *Expression des axes stratégiques majeurs et identification des zones de coopération/complémentarité :*

Les axes stratégiques détaillés dans le SRDEII se déclinent sur le territoire de la métropole. Ainsi, les 8 grandes orientations du SRDEII rappelées ci-dessous sont cohérentes avec la feuille de route métropolitaine :

- Anticiper et accompagner les transitions régionales : transition numérique, transition écologique et mobilité

- Poursuivre et renforcer la politique de filières
- Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer l'Usine du Futur
- Accélérer le développement des territoires par l'innovation
- Renforcer l'économie de proximité, l'Economie Sociale et Solidaire, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire
- Accompagner le retournement et relance des territoires et des entreprises
- Promouvoir les activités de la Nouvelle-Aquitaine en Europe et à l'international et attirer de nouvelles activités et talents
- Développer l'écosystème de financement des entreprises

Ces grandes orientations du SRDEII font également écho aux orientations du Programme opérationnel (PO) aquitain FEDER-FSE 2014-2020, et notamment à l'axe 1 « *accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises* ».

L'articulation de l'action avec la feuille de route économique de Bordeaux Métropole

Interlocuteur légitime et facilitateur des entreprises, tête de proue de l'attractivité de Bordeaux, acteur impliqué dans le système d'échelles du territoire, Bordeaux Métropole développe sa feuille de route économique autour de trois axes majeurs :

1.1. S'engager pour la croissance auprès des entreprises

2.1.1 L'aménagement économique

Compétence historique et renforcée de la Métropole, l'aménagement économique porte l'enjeu final de l'implantation et du développement des entreprises sur notre territoire : la localisation des activités et des emplois. Bordeaux Métropole développe une stratégie d'aménagement économique structurée par projets, suivant les territoires, les typologies d'immobilier d'entreprises et un phasage dans le temps.

2.1.2 La structuration des domaines d'activités et l'offre de services aux entreprises

Elles sont un enjeu et un levier de la coopération entre la Métropole et la Région :

- Domaines d'activités : il s'agit avant tout de partager les cibles prioritaires pour organiser les soutiens :

Pôles de compétitivité et clusters :

La Métropole et la Région apportent leur soutien aux pôles et clusters des domaines d'excellence métropolitains, en particulier en direction des filières technopolitaines de pointe (photonique, aéronautique-spatial-défense, santé, chimie, matériaux, bio-ressources...), des filières émergentes (tertiaire supérieur : banque/finances, transition écologique et énergétique,...).

Elles se proposent de travailler, en lien avec les autres partenaires concernés par le projet européen *In Focus* (cofinancé par l'Europe au titre du programme Urbact III), sur les stratégies de spécialisation intelligente (S3).

Le domaine de la santé : Avec la Région, poursuivant son action sur cette filière, la Métropole souhaite accompagner l'émergence de ce pôle, éco système en plein développement sur la métropole, actif dans la dynamique French Tech Bordeaux et rassemblant beaucoup d'acteurs variés au sein d'un des territoires de projet OIM, au-delà de l'informatique de santé. Un arc grand sud : Bordeaux Toulouse Montpellier est à étudier ainsi que la pertinence d'un pôle de compétitivité métropolitain complémentaire. La Métropole et la Région conviennent d'engager une démarche de diagnostic commun pour en préciser les enjeux, les orientations et les actions qui pourraient être conduites dans cette perspective.

Domaines d'activités	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Responsable	Pôles de compétitivité, clusters, projets collaboratifs	
Bordeaux Métropole	Soutien	Pôles de compétitivité, clusters	

- Dispositifs d'intervention auprès des entreprises :

La Région propose une panoplie d'interventions auprès des entreprises : aides directes (hors aides à l'immobilier), dispositif de haut de bilan, Dans un souci d'articulation des dispositifs, la Métropole reconnaît ce domaine d'intervention à la Région et apportera son soutien uniquement par exception.

Aides aux Entreprises	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Responsable hors immobilier	Innovation Performance industrielle Export	
Bordeaux Métropole	Par exception		

- Animation des écosystèmes :

La création de valeur passe aussi par l'appui à l'animation, avec des actions sous forme d'événements référents, de missions à l'international, d'appels à projet... Au cas par cas, La Métropole et la Région organisent leur soutien ou leur coopération.

Animation	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Pilote pour parties sectorielles Soutien aux initiatives des acteurs	Association d'entreprises ou d'entrepreneurs Evènements	
Bordeaux Métropole	Soutien	Association d'entreprises ou d'entrepreneurs Evènements	

2.1.3 L'entrepreneuriat et la croissance numérique

En coordination avec les dispositifs de la Région, la Métropole affiche un axe fort de sa politique sur l'entrepreneuriat, et soutient les outils d'accompagnement à la croissance des entreprises, en particulier dans les étapes de création et de développement. Avec un des premiers taux de création d'entreprises au niveau national, la Métropole, au sein de la Région, est un territoire d'entrepreneurs, et l'entrepreneuriat un facteur de développement et d'emplois et d'attractivité du territoire

- Outils d'accompagnement :

Technopoles : la Métropole et la Région coopèrent sur les technopoles avec la recherche d'une complémentarité et d'une meilleure lisibilité de l'action entre Unitec et Technowest.

La Métropole se positionne sur le soutien aux pépinières, à des lieux d'incubation territoriale et à des nouveaux modèles d'accélération, en coopération avec les dispositifs régionaux.

Outils d'accompagnement	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Pilote	Etablissements d'enseignement supérieur, de recherche Soutien des créateurs Capital Risque Technopoles	
Bordeaux Métropole	Soutien	Technopoles, pépinières, incubateurs et lieux d'incubation territoriale, ou post pépinières	

- La croissance numérique

La croissance numérique et la transformation digitale sont au cœur de la dynamique entrepreneuriale du territoire, supports d'une économie de la connaissance et de l'innovation nourrie par un écosystème dynamique, accélérateur de croissance par ses externalités, ses intermédiations et nouvelles formes de travail collaboratives.

La Région et la Métropole soutiennent l'écosystème entrepreneurial et font de la croissance numérique et de la transformation digitale une priorité.

La Métropole et la Région se positionnent sur le numérique de façon coordonnée :

La Région soutient la filière régionale des entreprises du numérique et les principales associations professionnelles auxquelles les entreprises adhèrent. La dynamique Start-Up Région se traduit par une implication forte vis-à-vis des jeunes pousses numériques. La Région soutient les initiatives French Tech sur le territoire.

- La Métropole, porteuse du label Métropole French Tech, est le soutien majeur de l'association FrenchTech Bordeaux dont la mission est de développer la connaissance, la mise en avant et en réseau des start up en croissance, la fédération et l'animation de l'écosystème métropolitain, les leviers de croissance que sont l'accès au marché, le financement et l'international. La Région apporte son soutien à l'association French Tech bordeaux et veille à la complémentarité des actions des acteurs de l'écosystème régional labellisé French Tech en lien avec l'Agence nationale du numérique.

- Le Pôle Digital Aquitaine opère le Pass FrenchTech. Les communautés de Digital Aquitaine : Retail (Club Commerce Connecté), Health (TIC&Santé) et Mobility (Topos) ont été retenues comme membres des réseaux thématiques French Tech.
- Cité Numérique : la Cité Numérique est le bâtiment totem de la FrenchTech. La Métropole et la Région coopèrent pour développer le « noyau ressources » de la Cité numérique, comme le cœur d'un écosystème actif, rayonnant et attractif. La Cité Numérique est la vitrine des savoir-faire numériques du territoire régional et une tête de réseau au bénéfice de l'ensemble des acteurs.
- Expérimentations, transformation numérique, segments à potentiel : la Métropole se positionne sur des initiatives d'expérimentation dans le domaine de la ville intelligente, sur la promotion de la transformation numérique sur son territoire, sur des segments à potentiel comme la data, le design et l'image, les fintechs.

Croissance numérique	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Pilote et soutien	Digital Aquitaine AEC Financement de la transformation numérique Accélérateur numérique Chèque numérique	
	Soutien	French Tech Bordeaux, Cité numérique	
Bordeaux Métropole	Soutien majeur	French Tech Bordeaux Cité Numérique	

- Animation de l'écosystème à l'entrepreneuriat :

La Métropole se positionne en appui aux structures qui agissent en faveur de l'entrepreneuriat

Ecosystème entrepreneurial	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Pilote et soutien	Plateforme initiative locale Accélérateurs / Réseau entrepreneurial Etablissements d'enseignement supérieur et recherche Soutien des créateurs Capital Risque Technopoles, pépinières, incubateurs et lieux d'incubation territoriale ou post pépinières	
	Soutien	Accélérateurs / Réseau entrepreneurial	
Bordeaux Métropole			

- Soutien à l'économie sociale et solidaire

La Métropole et la Région soutiennent activement le secteur de l'économie sociale et solidaire. La Métropole souhaite poursuivre son soutien à l'entrepreneuriat social et aux initiatives pour « entreprendre autrement ». Elle reconnaît la place et la contribution de l'économie sociale et solidaire au développement de l'emploi et au dynamisme de son territoire. A ce titre et conformément aux orientations de la conférence régionale de l'ESS, elle promeut son partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et soutient les initiatives de regroupement et coopération entre les acteurs de l'ESS à l'échelle de l'agglomération.

Elle s'appuie sur les compétences métropolitaines pour faire levier sur le développement des activités de l'ESS et la création d'emploi en agissant notamment par le moyen de la commande publique.

ESS	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Pilote et soutien	Convention avec la CRESS et l'Etat dans le cadre de la loi ESS Appui au développement économique des entreprises de l'ESS et des structures d'accompagnement.	
Bordeaux Métropole	Soutien	Volet métropolitain du Schéma régional ESS Têtes de réseaux (Atis, aqui active, coopératives, etc.)	

2.1.4 Emploi

Bordeaux Métropole et la Nouvelle-Aquitaine partagent l'objectif d'un renforcement de la coordination et de la coopération des acteurs de l'emploi qui agissent sur le territoire métropolitain.

La Métropole souhaite contribuer à une politique de l'emploi partagée, capable de rapprocher les publics en recherche d'emploi et les entreprises. L'emploi privé est au cœur des politiques de développement économique.

La Métropole peut et doit contribuer à la meilleure coordination des actions territorialisées des outils (PLIE-Maison de l'Emploi, missions locales) en facilitant l'information des acteurs locaux sur l'évolution de l'environnement économique métropolitain et les projets de la Métropole dans les domaines urbain et économique (conférence métropolitaine de l'emploi) en relation avec la Région, la Direccte et Pôle emploi. Pour faciliter cette mobilisation collective en relation avec les dynamiques économiques du territoire, elle souhaite encourager la conduite d'actions de type « GPEC » territoriale et sectorielle pour tirer profit des effets d'entraînement, sur le modèle de l'action récemment engagée dans le domaine du tourisme. Elle veut promouvoir par ailleurs la création d'un organisme intermédiaire commun destiné à faciliter la mobilisation du FSE.

La Métropole souhaite contribuer à une meilleure fluidité du recrutement des entreprises en assurant sur l'ensemble de son territoire une offre de services appuyée sur les structures qualifiées.

Emploi	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Demande en cours de délégation de compétence de coordination des acteurs de l'emploi	Territorialisation des politiques régionales d'orientation, de formation et d'emploi. Conventions avec les acteurs de l'emploi (pôle emploi, missions locales, PLIE,...)	
Bordeaux Métropole	Coordination territoriale	Conventions avec pôle emploi, CR sur apprentissage, Maison de l'emploi...	

2.2 Valoriser nos atouts, attirer et augmenter la création de valeur

2.2.1 Une stratégie d'attractivité offensive et collective

La Métropole porte une stratégie d'attractivité offensive et collective, à l'appui de l'enjeu de doubler la création nette d'emplois métropolitains pour accompagner la croissance démographique du territoire.

- Mission Bordeaux Attractivité :

La Métropole a initié une Mission Bordeaux Attractivité au sein de BGI en partenariat avec la CCIB. Cette Mission s'organise en gouvernance collégiale associant les acteurs institutionnels de la Métropole concernés par l'attractivité. Elle a pour objectif de développer un marketing territorial collectif pour faire rayonner le territoire et attirer la création de valeur : implantations d'entreprises, investissements nationaux et internationaux, accueil de nouveaux talents.

La Région portera une démarche de marketing territorial à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, associant tous les territoires et acteurs économiques, dans l'objectif d'avoir une vision partagée et une marque qui fédère, dans le respect des identités et des composantes infra-régionales. Il s'agira de favoriser l'émergence d'une marque ombrelle, qui donnera de la cohérence aux différentes initiatives. Il sera tenu compte de la stratégie de la métropole dans ce cadre.

Distinguant les missions de promotion, de prospection et d'accueil, la Métropole et la Région conviennent de clarifier le rôle de BGI (recentrage sur la mission d'accueil à l'échelle de l'aire métropolitaine, en partenariat étroit d'une part avec la Métropole, porteuse de la promotion de son territoire et de l'animation de la marque, et d'autre part avec la CCIB, porteuse de la prospection à l'international), dans l'objectif d'une articulation efficace de l'action avec l'ADI NA.

L'Agence régionale ADI reste le correspondant privilégié de Business France pour les projets d'investissements étrangers. La Région et la Métropole préciseront les rôles de BGI et de la CCIB dans le cadre de candidatures régionales aux projets d'investissements étrangers.

En outre, la Région renforce l'action de prospection de l'agence régionale sur les cibles prioritaires de la région (activités productives et de R&D dans les filières d'intérêt régional). La Métropole et la Région conviennent de coordonner au mieux les actions de prospection de la CCIB et de ADI sur les cibles partagées.

- Le partenariat avec la CCIB

Dans le contexte de montée en puissance des métropoles et d'évolution de leur cadre d'action, les CCI Métropolitaines regroupées au sein de l'ACCIM développent des stratégies de développement économique concertées et nouent des partenariats avec les Métropoles.

Bordeaux Métropole a signé une convention cadre de partenariat avec la CCI de Bordeaux sur le bassin d'emplois et pour la période 2016 – 2018. Elle s'inscrit dans la dynamique économique impulsée par la Métropole qui fait de l'attractivité économique au service de l'emploi un des fondements majeurs de son ambition, avec des déclinaisons concrètes et à valeur ajoutée dans les domaines suivants : intensification de la promotion du territoire, accompagnement des entreprises à toutes les étapes de leur cycle de vie (création/reprise, développement, difficultés, transmission), animation et promotion de l'éco système numérique dans le cadre de la labellisation FrenchTech de la métropole bordelaise, actions coordonnées pour le développement des domaines d'excellence, identification, étude et mise en œuvre de projets structurants en relation avec la vie des entreprises sur le territoire de la métropole.

Le présent volet métropolitain du SRDEII s'inscrit lui-même dans la cohérence de ce partenariat fort voulu par la Métropole, faisant de la CCIB un acteur majeur de l'action économique territoriale.

Promotion économique	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Chef de file (échelon régional)	ADI NA / Région	
Bordeaux Métropole	Chef de file	BGI + Mission bordeaux Attractivité + interne	

Prospection	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Chef de file	ADI/Business France/ réseau Invest nouvelle Aquitaine	
Bordeaux Métropole	Action sur la prospection nationale Soutien à l'international	BGI / CCI / EPA / French Tech Bordeaux/ Technopoles/ Business France	

- Offre d'accueil :

Par la localisation historique des filières industrielles, la connaissance des besoins des entreprises, le développement des grands projets urbains, la planification du développement de son territoire (PLU notamment), la Métropole propose et soutient un mix de solutions foncières et immobilières pour les entreprises : diffus en milieu urbain dense, pôles tertiaires, parcs d'activités, parcs industriels.

L'offre d'accueil est au cœur de la promesse d'une métropole globale qui se veut « business friendly » ; elle se doit de proposer des solutions d'implantation immobilière ou foncière, mais aussi des services aux entreprises, en particulier en termes de recrutement, et un accompagnement à la mobilité pour les personnes qui suivent ceux qui viennent travailler sur le territoire. Avec la volonté d'accroître la performance et de rationaliser l'action, la Métropole et la Région conviennent de soutenir et renforcer le positionnement de BGI sur cette mission d'accueil, stratégique et de proximité.

Accueil	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Soutien	BGI	
Bordeaux Métropole	Soutien	BGI acteur majeur, acteurs partenaires, interne	

2.2.2 International : la Métropole créateur d'opportunités de partenariats internationaux et de rayonnement territorial

- La Région et la Métropole articulent leur intervention

La Région définit le cadre stratégique de développement à l'international (filères/marchés/écosystèmes et entreprises), pilote le dispositif public d'appui à l'internationalisation des entreprises et des écosystèmes et accompagne les projets de développement à l'international des entreprises et des écosystèmes. La Région désigne CCI International Nouvelle Aquitaine comme la seule porte d'entrée dans le dispositif public d'appui à l'internationalisation pour les entreprises et organise les services d'accompagnement des partenaires de l'export selon une logique de parcours de l'export. La Métropole est un relais actif de ce dispositif. La Métropole est un atout pour le rayonnement international de la région. Concentré d'innovations, elle est aussi un carrefour de flux humains, matériels et numériques. Dans une relation de proximité avec l'écosystème des entrepreneurs, elle tisse un réseau de relations avec des métropoles internationales, et représente une porte d'entrée naturelle pour les investisseurs étrangers.

La Métropole joue un rôle décisif sur le territoire dans la circulation d'informations indispensables pour identifier les opportunités de partenariat, et pour organiser le "chasser en meute" à l'international en s'appuyant sur des cibles géographiques et sectorielles partagées avec la Région. La Métropole anime en ce sens l'agenda international des acteurs économiques de son territoire. En partenariat avec la CCI de Bordeaux, des réseaux comme FrenchTech Bordeaux, mais aussi le réseau des Ambassades de France, et notamment Business France, la Métropole contribue avec la Région au développement international des écosystèmes et à leur attractivité en favorisant le partage d'informations et de services et le travail en réseau entre membres de l'écosystème. La Région et la Métropole encouragent les synergies entre export, innovation, attractivité et coopération.

Rayonnement international	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Pilote	Partenaires de l'export/CCI International / Entreprises/Filières	
Bordeaux Métropole	Soutien	BGI / CCI / EPA / French Tech Bordeaux / Technopoles	

2.2.3 Développement touristique : la Métropole déploie sa nouvelle compétence :

La Région et la Métropole confirment leur coopération dans un cadre métropolitain renforcé et renouvelé qui intègre la nouvelle compétence de la Métropole et le conventionnement avec le Département.

La Métropole est pleinement compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 pour développer une politique touristique ambitieuse à l'échelle de son territoire.

Une coopération avec l'échelon régional sera recherchée sur plusieurs axes forts de la stratégie touristique de la Métropole, et notamment la promotion et communication du territoire (objectif de poursuivre la promotion de la « Destination Bordeaux Métropole » au niveau international et sur des marchés ciblés), le développement du tourisme d'affaires (améliorer notre rang dans les grandes

destinations de tourisme d'affaires en France, notamment par une remise à niveau des équipements dédiés) et la bonne connaissance des données clés du tourisme sur notre territoire, en lien avec le Comité régional du tourisme (avec par exemple un travail en cours sur les métiers du tourisme et sur l'offre hôtelière).

Le développement de ces différents axes demande notamment le financement d'équipements structurants (Cité du vin ouverte en 2016, parc des expositions en cours de rénovation, futurs pontons fluviaux) et de grands événements permettant d'accroître la visibilité du territoire (accueil des grands voiliers, grands congrès nationaux ou internationaux), sur lesquels le soutien régional est recherché.

Tourisme	Positionnement	Appui/accompagnement	RI/Convention cadre
Région	Soutien	Office du tourisme Ville de Bordeaux pour les équipements structurants Opérateurs privés (hébergements touristiques – Sites touristiques et de loisirs)	
Bordeaux Métropole	Intervention	Office du tourisme	

2.2.4 Talents : la Région et la Métropole favorisent l'accueil de nouvelles écoles d'enseignement supérieur :

La Région et la Métropole développeront leur coopération pour aider à l'implantation de nouvelles écoles d'enseignement supérieur de haut niveau, et développer les talents dont les entreprises et le territoire ont besoin

2.3 S'engager dans le partenariat aux différentes échelles du territoire

2.3.1 Sur les territoires stratégiques, la Métropole et la Région coopèrent avec une vision partagée et une action coordonnée, qui a vocation à diffuser à l'extérieur du périmètre métropolitain.

En programmant, dans un partenariat renforcé avec l'Etat, des outils d'aménagement adaptés aux enjeux du futur sur des sites stratégiques et immédiatement opérationnels, Bordeaux Métropole se donne les moyens d'une politique d'accueil efficace, tournée vers des filières d'avenir et développée sur des territoires stratégiques : l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique (pôle tertiaire, accueil de la cité numérique), Bordeaux Inno Campus (économie de la connaissance, laser photonique, santé) et Bordeaux aéroport (aéronautique spatial défense).

2.3.2 Au-delà des grands territoires stratégiques, la volonté de la Métropole est aussi de diffuser l'activité productive sur le territoire : dans les secteurs d'aménagement, dans le soutien à l'économie présente, sur les secteurs politique de la ville.

Le nouveau Plu élaboré par Bordeaux Métropole intègre le concept de ville productive parmi ses maîtres mots. Sans revenir sur les sites d'activités dédiés, ce nouveau plan local prévoit de diffuser l'activité dans tous les quartiers, optant pour une ville mixte, ouverte à tous les modes de travail, y compris le travail chez soi, les espaces de travail partagé (coworking) ou les centres de services

mutualisant les fonctions ressources autour des axes de transport. Il y a là un nouveau modèle de diffusion du travail dans les territoires, propice à répondre aux phénomènes de congestion des réseaux.

2.3.4 Engager un partenariat sur le développement économique à l'échelle de l'aire métropolisée, dans le cadre d'une démarche de coopération.

De même que 28 % des actifs travaillant dans le périmètre de Bordeaux métropole proviennent de l'extérieur, un grand nombre d'activités productives et de services intéressant directement la métropole sont implantées dans la grande aire métropolitaine. Face aux enjeux de développement et de structuration des territoires périphériques et notamment de noyaux urbains comme Libourne, Saint-André-de-Cubzac, Langon, Arcachon, mais également Angoulême, qui sera à 40 minutes de Bordeaux, un travail de coopération est nécessaire pour engager les réflexions sur les complémentarités et solidarités territoriales à mettre en œuvre, tant en matière de développement économique qu'en termes de grands équipements, d'organisation logistique et d'infrastructures. Bordeaux Métropole a la volonté de s'investir dans un travail collaboratif sur cette échelle de territoire.

2.3.5 Travailler en réseau avec les grands pôles urbains régionaux et extra régionaux (Toulouse, Montpellier, Bilbao), en engageant des coopérations bilatérales dans une logique de « système métropolitain ».

De longue date, Bordeaux et la CUB avaient engagé des coopérations bilatérales, soit avec des grandes villes voisines (Toulouse, Nantes), ou avec des métropoles européennes (Bilbao, Barcelone ou Bristol). La transformation en Métropole et la nouvelle échelle régionale ont aujourd'hui vocation à donner un nouveau souffle à ce type de coopération.

CONCLUSION :

Les règlements d'intervention qui seront adoptés par la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole, prendront en compte la complémentarité de leurs actions, dans le respect de leurs propres compétences.

* *

*

3.3 Aides octroyées aux entreprises et droit européen

L'obligation de conformité des aides octroyées à des entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements avec le droit européen

Il appartient à chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales, dans l'exercice de ses compétences, de s'assurer du respect des règles européennes applicables en matière d'aides d'Etat issues des articles 107 et 108 du TFUE.

En vertu de l'article 107 du TFUE, les aides qui faussent ou menacent de fausser la concurrence, en favorisant certaines entreprises ou certaines productions, sont interdites. Toutefois, il existe des dérogations à cette interdiction. Elles sont pour la plupart prévues par le Traité et concernent principalement les mesures destinées à aider le développement économique des régions en retard de développement, mais aussi celles qui soutiennent le développement des petites et moyennes entreprises ou encore les aides à l'environnement, à la recherche et au développement, à la formation, à l'emploi, au sauvetage et à la restructuration des entreprises.

Pour être conforme à la réglementation européenne, chaque aide ou régime d'aides envisagé en faveur d'une entreprise doit correspondre à l'un des cas suivants :

- L'intervention envisagée n'est pas une aide d'Etat au sens de l'article 107 du TFUE : il peut s'agir d'une mesure générale, d'une mesure à caractère social bénéficiant au consommateur individuel ou d'une mesure qui n'affecte pas les échanges entre Etats- membres. Ces trois catégories d'intervention sont compatibles avec les règles européennes et ne constituent pas des aides d'Etat au sens de l'article 107 du TFUE. Il en va notamment ainsi des aides ou régimes d'aides pris en application d'un des règlements de la Commission encadrant les aides dites « de minimis ».
- L'intervention s'inscrit dans un régime notifié et approuvé par la Commission européenne. Les régimes notifiés sont pris sur la base des articles 107 et 108 TFUE, dont l'application est, le cas échéant, précisée par des lignes directrices ou encadrements adoptés par la Commission, dans lesquelles elle expose, dans différents secteurs, les conditions qu'elle entend appliquer pour apprécier la régularité des aides aux entreprises.
- L'intervention s'inscrit dans le cadre d'un régime basé sur un règlement d'exemption
- L'intervention ne s'inscrit dans aucun des cas précités : l'intervention doit alors faire l'objet d'une information ou d'une notification spécifique à la Commission Européenne. Dans le cas où les collectivités territoriales ou leurs groupements souhaiteraient mettre en œuvre une aide individuelle ou un régime d'aide spécifiques qui n'entrent dans aucun des régimes existants, notifiés ou exemptés et qui ne relève pas d'un règlement de minimis, cette aide ou ce régime d'aide devra faire l'objet, soit d'une information à la Commission s'il relève d'un règlement d'exemption, soit d'une notification, auquel cas il ne pourra être mis en œuvre qu'après avoir été approuvé par la Commission. Toute aide versée en méconnaissance de l'obligation de notification est réputée illégale : la Commission peut alors ordonner sa récupération, ainsi que la suspension du régime qui la prévoit.

Lexique des sigles, acronymes et anglicismes

A	3AR	Association Aquitaine des Acheteurs publics Responsables
	Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmé
	Adess	Aménagement, développement, environnement, santé et sociétés
	AGRESTE	Marque des publications du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
	AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
	AOP	Appellation d'Origine Protégée
	ARF	Association des Régions de France
	ARS	Agence Régionale de la Santé
	ASA	Association Syndicale Autorisée (aménagement rural)
B	BM	Bordeaux Métropole
	BPI	Banque Publique d'investissement
C	CA	Chiffre d'Affaires
	CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
	CE	Conseil d'Etat
	CFE	Centre de Formalités des Entreprises
	CLAP 2013	Connaissance Locale de l'Appareil Productif (stat Insee)
	CNC	Centre National du Cinéma et de l'image animée
	CNL	Centre National du Livre
	CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
	CNV	Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz
	COFACE	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
	COT	Contrat d'Objectif Territorial
	CPER	Contrat de Plan Etat Région
	CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies
	CRT	Centre de Ressources Technologique
D	DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
	DLAL	Développement Local mené par les Acteurs Locaux
	DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
E	EPA	Etablissement Public d'Aménagement
	ERP	Enterprise Resource Planning
	ESANE 2013	Elaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises
	ESUS	Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
	ETP	Equivalent Temps Plein
F	Fab lab	Plateforme de création et de prototypage d'objets, hauts lieux d'innovation technologique
	FEDER	Fonds Européen de Développement Economique Régional
	FIP	Fonds d'Investissement de Proximité
	FSE	Fonds Social Européen
	FUI	Fonds Unique Interministériel
G	GE	Groupement d'Employeurs
	GES	Gaz à Effet de Serre
	GIE	Groupement d'Intérêt Economique
	GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
	GPSO	Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest
H	Ha	Hectare
	Hac	Hors artisanat et commerce
	HCE	Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes
	HD	Haut Débit

I	IAA	Industrie Agro-Alimentaires
	IAE	Insertion par l'Activité Economique
	ICC	Industries Créatives et Culturelles
	IDE	Investissement Direct Etranger
	IGP	Indication Géographie Protégée
	INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
	IS	Innovation Sociale
L	LGV	Ligne Grande Vitesse
	LGV SEA	Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
	Ligne POLT	Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse
	Living lab	Structure regroupant des acteurs publics ou privés pour tester dans des conditions réelles et écologiques, des services, des outils ou des usages nouveaux
M	MAPTAM (Loi)	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles
	MFR	Maison Familiale Rurale
N	NAF	Nomenclature d'Activités Française
O	OFP	Opérateur Frêt de Proximité
	OIM	Opération d'Intérêt Métropolitain
	OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
P	PIA	Programme d'Investissement d'Avenir
	PIB	Produit Intérieur Brut
	PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
	PLU	Plan Local d'Urbanisation
	PME	Petite et Moyenne Entreprise
	PTCE	Pôle Territorial de Coopération Economique
R	RH	Ressources Humaines
	RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
	RTES	Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Sociale et solidaire
S	SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
	SAU	Surface Agricole Utilisée
	SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
	SEM	Société d'Economie Mixte
	SSP (Rapport)	Service de la Statistique et de la prospective (SSP), au sein du Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF).
	Supply chain	Chaîne d'approvisionnement
T	Tech shop	Lieu de fabrication payant où chacun peut venir, moyennant un abonnement, utiliser des machines industrielles
	TER	Train Express Régional
	THD	Très Haut Débit
	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
	TPE	Très Petite Entreprise
U	UE	Union Européenne
V	VA	Valeur Ajoutée
Z	ZRR	Zone de Revitalisation Rurale